Insee Dossier
Guadeloupe

Antilles-Guyane

N° 13

Mai 2017

Familles de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy : en pleine mutation

ALLOCATIONS FAMILIALES
Insee
Mesurer pour comprendre

Ce dossier a été réalisé par l'Insee Antilles-Guyane en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Ont participé à cette étude :

CAF de Guadeloupe : Nathalie BEHARY.

Insee Direction Interrégionale Antilles-Guyane : Jean-Éric PLACE, chef du Service territorial de Basse-Terre.

Auteur : Maud TANTIN-MACHECLER, Rédacteur en chef adjointe, Insee.

Coordination : Gérald SERVANS, chef de l'UED, Insee.

Collaboration : Annick COUILLAUD, Chargés d'études, Insee.

Chef de projet : Stéphane HEBLER, Chef du Service études, Insee.

Avant-propos

Cette quatrième édition de « Familles de Guadeloupe » témoigne de l'intérêt d'un travail conjoint entre les acteurs des politiques sociales et familiales et le système statistique public : la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et l'Institut national de la statistique et des études économiques s'associent à nouveau pour actualiser cet outil d'aide à la décision et au pilotage des politiques sociales de l'archipel guadeloupéen, jusqu'à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. La première partie de ce dossier porte sur les définitions : il s'agit de rapprocher les deux définitions d'administration des politiques sociales et statistiques pour mettre en évidence la difficulté à définir et identifier un concept de famille commun. Associé à chaque grande mesure en faveur des familles, ce dossier met en regard un panorama des populations et des familles concernées : aides à destination de l'enfance et de la famille, prestations destinées à lutter contre la précarité et enfin aides au logement.

Afin de rendre compte des prestations familiales, sont ainsi analysées les structures familiales de Guadeloupe, la composition des ménages et la petite enfance jusqu'à l'autonomie des jeunes adultes. Pour mieux cerner les évolutions récentes des prestations destinées à lutter contre la précarité, sont décrits les revenus des familles et des ménages selon les dernières sources disponibles. Et afin d'informer les politiques d'aides au logement, sont explicitées les conditions de logements en Guadeloupe.

Sont ainsi évoqués des sujets aussi divers que la monoparentalité, les interruptions volontaires de grossesse, les revenus des familles et la part des prestations sociales dans ces revenus. La connaissance du contexte sociodémographique apporte une vision générale des phénomènes et permet ainsi de mieux cerner les besoins de certains publics.

Enfin, une dernière partie dresse le portrait des îles du Nord de la Guadeloupe selon la même logique d'association des politiques sociales à la description des populations concernées.

Directeur régional de l'Insee Antilles-Guyane

Yves Calderini

Avant-propos 3

Conditions de vie des familles

Structures familiales

La structure familiale des ménages en pleine évolution 6

De plus en plus de personnes seules et de familles monoparentales
Prédominance des familles avec un unique enfant
Davantage de familles monoparentales également
Près d'un enfant sur deux vit dans une famille monoparentale
La monoparentalité est plus élevée dans les communes à forte population
Baisse des mariages et maintien des divorces
Zoom - Les grandes tendances démographiques
Zoom - La population des seniors continue de croître

Petite enfance, enfance et jeunesse

Moins d'enfants en Guadeloupe 12

Moins de naissances en guadeloupe
Le taux de fécondité supérieur à la Martinique et à l'hexagone
Le taux d'interruptions volontaires de grossesse le plus élevé de France
La mortalité infantile la plus forte de France
Moins d'enfants de moins de six ans
La structure mono-accueil, largement majoritaire
La scolarisation est le deuxième type d'accueil des moins de six ans
Baisse des effectifs scolarisés dans les 1er et 2nd degrés
Les filières du baccalauréat professionnel suscitent un réel engouement
Toujours plus de réussites au Diplôme national du brevet et au baccalauréat

Prestations familiales

Des prestations familiales en progression 17

Augmentation du nombre d'allocataires, baisse du nombre d'enfants à charge
Près de six allocataires sur dix perçoivent au moins une prestation familiale
Baisse des prestations liées à la naissance du jeune enfant
Les prestations liées à l'entretien de l'enfant baissent également
Encadré - Les spécificités réglementaires des prestations familiales dans les DOM
Encadré - Historique et évolution des politiques sociales et familiales depuis 2001

Définitions 22

Revenus et soutiens sociaux 23

Les revenus des familles en 2011

Le niveau de vie des ménages guadeloupéens s'améliore 23

Des écarts de niveau de vie très inégalitaires
Les revenus d'activités sont la première composante du revenu des ménages
Le seuil de pauvreté est égal à 600 € par mois
Une majorité de foyers non imposables en Guadeloupe
Les foyers imposables sont plus proches des zones urbaines
Encadré - Les ménages face au chômage
Le RSA est le premier minimum garanti
Près d'un habitant sur quatre couvert par le RSA
8 % de bénéficiaires de l'AAH
Un cinquième des bénéficiaires du RSO en Guadeloupe

Les conditions de logement des ménages
Amélioration des conditions de logement *30*
Toujours plus de résidences principales
Plus de propriétaires en Guadeloupe qu'en France
Les conditions d'occupation et le confort s'améliorent
Beaucoup de ménages en sous-peuplement
Un parc locatif social relativement jeune
Plus forte densité de logements sociaux à Cap Excellence
Les sociétés d'économie mixte, principaux bailleurs sociaux
Le prêt locatif social (LLS), principal source de financement des logements sociaux
Les aides au logement en constante progression
Définitions ***35***

Familles des Îles du Nord **36**

Les structures familiales
Des structures familiales différentes entre les deux îles *36*
Prédominances des familles monoparentales à Saint-Martin et des couples à Saint-Barthélemy
Davantage de personnes isolées
La moitié des Saint-Martinois et un quart des Saint-Barthinois sans activité professionnelle
Un Saint-Martinois sur deux et 37 % des Saint-Barthinois peu ou pas diplômés
Zoom : Grandes tendances démographiques

Enfance et jeunesse
La natalité en baisse dans les deux îles, mais encore forte à Saint-Martin *40*
Une natalité en baisse dans les deux îles
La majorité des enfants vit dans un foyer nucléaire à Saint-Barthélemy et dans un foyer monoparental à Saint-Martin
Plus d'enfants de moins de 6 ans à Saint-Barthélemy, moins à Saint-Martin
Trois quarts des enfants de moins de 6 ans sont scolarisés
Le niveau de formation plus élevé à Saint-Barthélemy

Les familles des îles et la CAF
Légère stagnation des allocataires dans les îles du Nord *42*
Légère stagnation des allocataires dans les îles du Nord
Baisse des allocataires et des enfants à charge

Revenus et soutiens sociaux
Évolution constante du nombre de foyers fiscaux imposables *44*
Évolution plus rapide des foyers fiscaux imposables à Saint-Barthélemy
Peu de bénéficiaires de minima sociaux à Saint-Barthélemy
Peu d'allocataires AAH et RSO dans les Îles du Nord
Zoom : Les ménages face au chômage

Conditions de logement
Le parc de logements augmente continûment *47*
Tois fois et demie plus de logements à Saint-Barthélemy, cinq fois plus à Saint-Martin
Des parcs de logements très jeunes
Des résidences principales plus grandes à Saint-Martin
Amélioration du confort des logements dans les deux îles

Méthodologie, Sources, Bibliographie **49**

Structures familiales

La structure familiale des ménages en pleine évolution

En 2013, 169 757 ménages sont recensés en Guadeloupe, parmi lesquels 63 % regroupent des familles et 37 % des ménages d'une personne seule ou autres types de ménages. La structure familiale guadeloupéenne se modifie avec une prédominance des familles monoparentales (39 %) par rapport aux couples avec enfant(s) (36 %) et aux couples sans enfant (25 %). La monoparentalité reste donc primordiale et les unions peu courantes. Alors que les familles nombreuses diminuent, le nombre de personnes seules et de seniors de 65 ans et plus continue d'augmenter.

Maud Tantin-Machecler

Au 1er janvier 2013, la population de Guadeloupe est estimée à 402 119 habitants, un peu moins qu'en 2012 (– 0,3 %), mais plus qu'en 2008 (+ 0,1 %).

La région regroupe 169 757 ménages, soit 2080 ménages de plus qu'en 2012 et 11 000 de plus qu'en 2008. Près de deux tiers d'entre eux sont des ménages constitués de famille(s), un tiers est constitué d'une seule personne. Les autres ménages sans famille sont peu nombreux.

Les familles monoparentales sont les plus nombreuses. Parmi les 110 364 familles guadeloupéennes, 39,1 % sont des familles monoparentales, dont 35,3 % concernent les femmes. Les couples avec enfant(s) et sans enfant sont moins nombreux, respectivement 35,7 % et 25,2 % *(figure 1)*.

La structure familiale des ménages continue de se modifier en Guadeloupe comme en France hexagonale.

De plus en plus de personnes seules et de familles monoparentales

En Guadeloupe, comme dans l'hexagone, la proportion de ménages de personnes seules augmente. En 2013, un tiers des ménages guadeloupéens est dans cette situation, soit trois points de plus qu'en 2008 et neuf points de plus qu'en 1999. Ils sont, cependant, un peu moins nombreux que dans l'hexagone (35 %, soit + 1,5 point durant la dernière période). La part des ménages de familles monoparentales (24 %) est identique à 2008, après une augmentation de un point par rapport à 1999. À l'inverse, et bien que les ménages composés de couples restent toujours les plus représentatifs, ils diminuent et ne représentent plus que 39 % de l'ensemble des ménages, soit 4 points de moins qu'en 2008 *(figure 2)*.

1 Deux tiers des ménages sont constitués de familles

Répartition des ménages et des familles au sens du RP et des familles et personnes isolées au sens CAF en 2013 (en %)

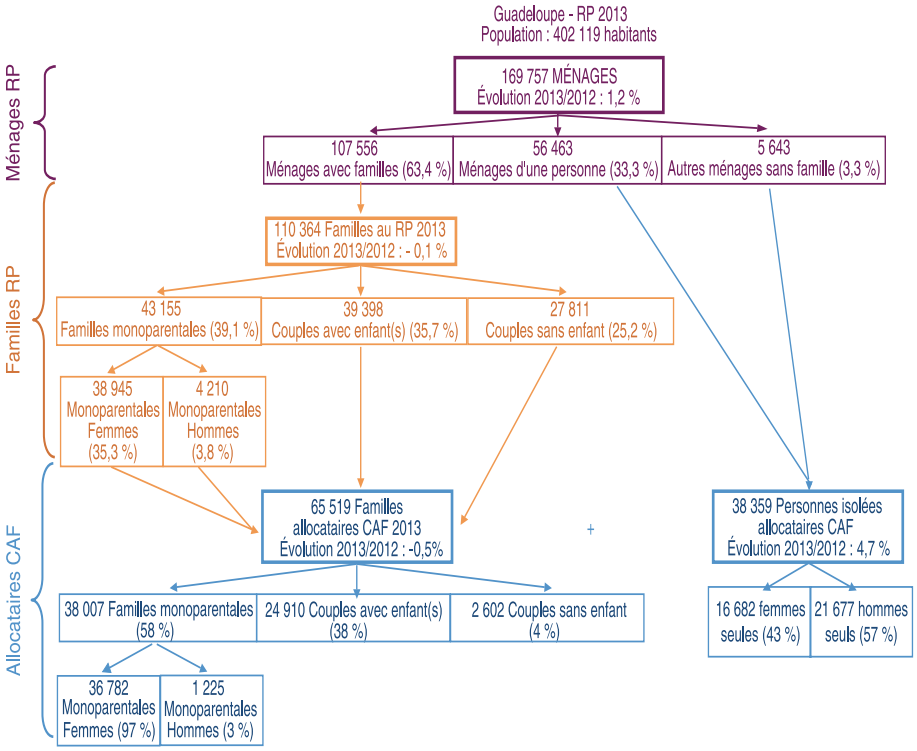

Sources : Insee, Recensement de la Population (RP) 2013 (exploitation complémentaire) et Caisse d'Allocations Familiales Guadeloupe 2013.

La Caisse d'Allocations Familiales prend en charge six familles sur dix

La méthodologie développée par la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe (CAF) pour définir les bénéficiaires de prestations légales conduit à un nombre de familles « allocataires » moindre que celui définit par le RP. Ainsi, seuls 60 % des familles dénombrées au RP sont prises en compte par la CAF de Guadeloupe. Parmi elles, 56 % sont des familles monoparentales avec une femme comme chef de famille, 2 % des familles monoparentales avec un homme comme chef de famille, 38 % de couples avec au moins un enfant et 4 % de couples sans enfant.

Dans le cadre d'aides au logement et d'aides sociales, la CAF prend également en charge 70 % des personnes isolées recensées au RP. Parmi elles, 43 % sont des femmes, 57 % des hommes.

Les ménages de trois ou quatre personnes sont majoritaires en Guadeloupe (31 %), alors que, dans l'hexagone, ce sont les ménages de deux personnes. Le nombre moyen de personnes par ménage est d'ailleurs plus élevé en Guadeloupe, 2,4 personnes contre 2,2 personnes dans l'hexagone.

Prédominance des familles avec un unique enfant

La proportion de familles avec un seul enfant continue d'augmenter et reste la plus importante en Guadeloupe. En 2013, elles représentent 38 % de l'ensemble des familles, soit une augmentation de 7 % sur les cinq dernières années et de 11 % depuis 1999. Les familles sans enfant, qui représentent un quart des familles, ont également crû, mais avec des taux bien plus importants, soit + 11 % entre 2008 et 2013 et + 32 % entre 1999 et 2013.

Le nombre de familles diminue dès que le nombre d'enfants augmente. Si le taux baisse très peu pour les familles avec deux enfants (– 2 % entre 2008 et 2013 et – 5 % entre 1999 et 2013), il atteint respectivement – 17 % et – 39 % pour les familles nombreuses (ayant trois enfants ou plus). Dans l'hexagone, plus de quatre familles sur dix n'ont pas d'enfant. Une famille sur quatre a un seul enfant, une sur cinq en a deux et seule une famille sur dix est une famille nombreuse *(figure 3)*.

Davantage de familles monoparentales également

Les familles monoparentales continuent d'augmenter et sont actuellement un peu plus nombreuses que les familles nucléaires (couples avec au moins un enfant). Elles représentent 39 % de l'ensemble des familles, dont neuf sur dix se composent d'une femme comme personne de référence et une sur dix d'un homme. Au contraire, les couples avec enfant(s) diminuent et passent de 40 % en 2008 à 36 % en 2013 *(figure 4)*.

Les familles guadeloupéennes sont un peu plus âgées que les familles hexagonales. Dans 23 % des familles, la personne de référence *(définitions)* a moins de 30 ans et, dans la moitié, elle est âgée de 40 à 59 ans, soit respectivement – 3,7 points et + 6,3 points par rapport à l'hexagone.

La monoparentalité est plus répandue en Guadeloupe et en Martinique que dans l'hexagone. C'est un mode de vie qui existe depuis longtemps aux Antilles. Ainsi, en 2013, 39 % des familles sont monoparentales en Guadeloupe, 41 % en Martinique, alors qu'elles représentent à peine 15 % en hexagone *(figure 5)*.

En Guadeloupe, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 8 % entre 2008 et 2013 et de 13 % entre 1999 et 2013. Le rythme annuel moyen de croissance est plus élevé entre 2008 et 2013 (+ 1,5 %) qu'entre 1999 et 2008 (+ 0,5 %). En hexagone, bien que les familles monoparentales soient moins importantes que les couples avec ou sans enfant, leur proportion évolue plus rapidement que dans notre région. Elle augmente de 10 % au cours de la première période et de 28 % au cours de la seconde, soit un rythme annuel moyen respectivement de + 1,7 % et + 1,9 %.

Seuls 10 % des familles monoparentales sont représentées par un homme, un taux quasi-identique aux périodes précédentes, malgré une croissance plus élevée que les femmes durant les cinq dernières années en Guadeloupe comme en hexagone.

Le nombre d'enfants au sein des familles monoparentales diminue. En 1999, la moitié de ces familles n'ont qu'un seul enfant, elles sont près de six sur dix en 2013 (un taux quasi identique à l'hexagone) et seuls 15 % en ont trois ou plus en 2013 (11 % en hexagone) contre 21 % en 1999.

L'image type de la famille monoparentale en Guadeloupe se résume à une femme seule avec un enfant. La personne de référence est âgée de 40 à 59 ans dans la moitié des familles monoparentales, moins que

Le « concept ménage » et le « concept famille »

Un **ménage** regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être composé d'aucune, d'une ou de plusieurs familles. Dans un ménage, une personne vit :

- soit seule,
- soit au sein d'une famille,
- soit « isolée ».

Une **famille**, au sens du recensement de la population, est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein d'un ménage sans enfant,
- soit d'un couple vivant au sein d'un ménage avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte isolé avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus. Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant vivant dans le même ménage.

2 De plus en plus de ménages de personnes seules

Ménages selon la structure familiale (en %)

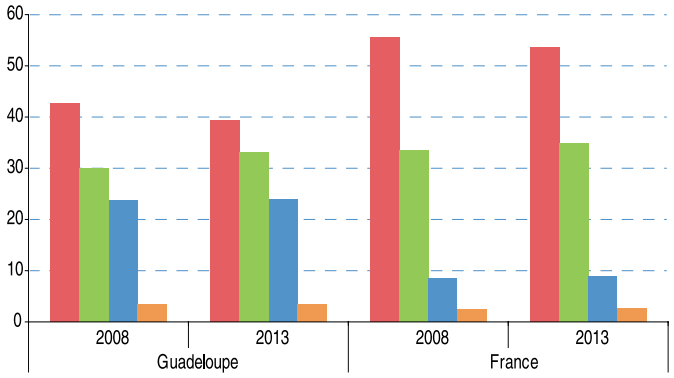

Ménages avec famille principale composée d'un couple
Plusieurs personnes sans famille
Ménages d'une personne seule sans famille
Ménages avec famille principale monoparentale

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitation complémentaire).

3 Davantage de familles avec un seul enfant

Familles selon le nombre d'enfants (en %)

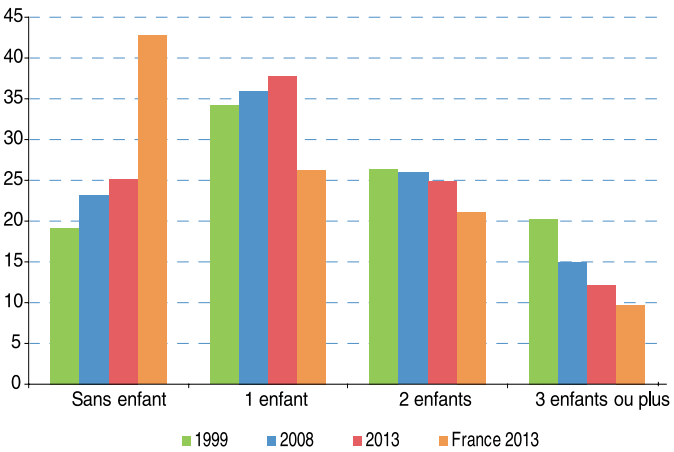

Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013 (exploitation complémentaire).

parmi les couples avec enfant(s) où elles sont 60 % dans cette tranche d'âge.

Seuls 42 % des chefs de familles monoparentales sont en emploi. Trois sur dix sont au chômage et autant sont inactifs. Les femmes sont moins nombreuses à exercer une activité (quatre sur dix, six sur dix en hexagone). Chez les hommes, la moitié travaille, alors qu'en hexagone ils sont sept sur dix.

Près d'un enfant sur deux vit dans une famille monoparentale

Parmi les enfants de moins de 25 ans, 48 % vivent dans une famille monoparentale. Alors que ce type de famille croît de 8 % entre 2008 et 2013, le nombre d'enfants vivant dans cette situation ne croît que de 0,4 %.

Parmi eux, près de six sur dix vivent avec un parent monoparental inactif, légèrement plus qu'en 2008. De fait, plus de la moitié des enfants vit dans une famille nucléaire et, pour 14 % d'entre eux, les deux parents sont inactifs.

Dans l'hexagone, seul un cinquième des enfants de moins de 25 ans vit dans une famille monoparentale et 7 % avec un parent monoparental inactif. Ils sont deux fois moins nombreux à vivre dans un foyer où les deux parents sont inactifs *(figure 6)*.

La monoparentalité est plus élevée dans les communes à forte population

Pointe-à-Pitre et Basse-Terre, capitale économique pour l'une et capitale administrative pour l'autre, sont les deux communes de Guadeloupe où les taux de familles monoparentales sont les plus élevés, respectivement 60 % et 57 %. Elles sont suivies par la commune de Baie-Mahault, poumon économique de la région, où la moitié des familles sont des monoparentales.

En définitive, les familles monoparentales sont surtout regroupées à proximité des deux grands pôles urbains de la région : la Communauté d'agglomération Cap Excellence qui accueille 59 % des logements sociaux de Guadeloupe, alors qu'elle ne recense que 25% de la population et la Communauté d'agglomération du Sud-Basse-Terre qui accueille 13 % des logements sociaux et recense 21 % de la population *(figures 7 & 8)*.

Baisse des mariages et maintien des divorces

Les Guadeloupéens sont peu enclins au mariage par rapport aux métropolitains. En 2013, à l'âge légal du mariage (15 ans ou plus), seuls 34 % sont mariés. La part d'hommes mariés est plus élevée de 4 points que la moyenne régionale et de 6 points que la part des femmes. Dans l'hexagone, 46 % des personnes en âge d'être mariés le sont, 48 % d'hommes contre 44 % de femmes.

En 2013, 1 136 mariages ont été célébrés en Guadeloupe : 1 128 entre personnes de

4 Augmentation des familles monoparentales

Familles selon le nombre total d'enfants (en nombre et %)

	2008		2013		Évolution 2013/2008 (%)	Hexagone 2013	
	Effectif	%	Effectif	%		Effectif	%
Couples sans enfant	25 095	23	27 811	25	11	7 505 642	43
Couples avec enfant(s)	43 207	40	39 398	36	-9	7 473 279	43
avec 1 enfant	17 475	16	17 087	15	-2	3 063 237	17
avec 2 enfants	16 705	15	15 223	14	-9	2 988 389	17
avec 3 enfants ou plus	9 027	8	7 088	6	-21	1 421 653	8
Familles monoparentales Femmes	36 469	34	38 945	35	7	2 104 751	12
avec 1 enfant	19 139	18	21 704	20	13	1 251 987	7
avec 2 enfants	10 516	10	11 239	10	7	600 531	3
avec 3 enfants ou plus	6 814	6	6 003	5	-12	252 234	1
Familles monoparentales Hommes	3 533	3	4 210	4	19	442 413	3
avec 1 enfant	2 319	2	2 880	3	24	288 825	2
avec 2 enfants	860	1	1 011	1	18	118 154	1
avec 3 enfants ou plus	353	0	318	0	-10	35 434	0
Ensemble des familles	108 304	100	110 364	100	2	17 526 085	100
sans enfant	25 095	23	27 811	25	11	7 505 642	43
avec 1 enfant	38 933	36	41 671	38	7	4 604 048	26
avec 2 enfants	28 082	26	27 473	25	-2	3 707 073	21
avec 3 enfants ou plus	16 193	15	13 409	12	-17	1 709 321	10
moins de 3 enfants	*67 015*	*62*	*69 144*	*63*	*3*	*8 311 122*	*47*

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitation complémentaire).

5 Un taux élevé de familles monoparentales aux Antilles

Répartition des familles aux Antilles et en Hexagone (en %)

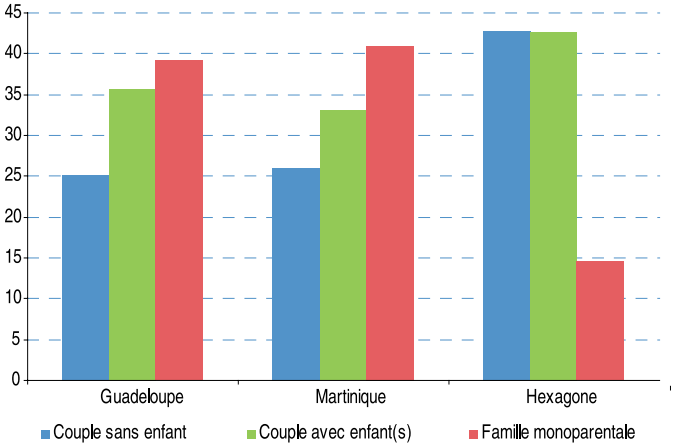

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitation complémentaire).

6 Une majorité d'enfants vit dans une familles monoparentales ou le parent est inactif

Répartition des enfants de moins de 25 ans par type de famille (en %)

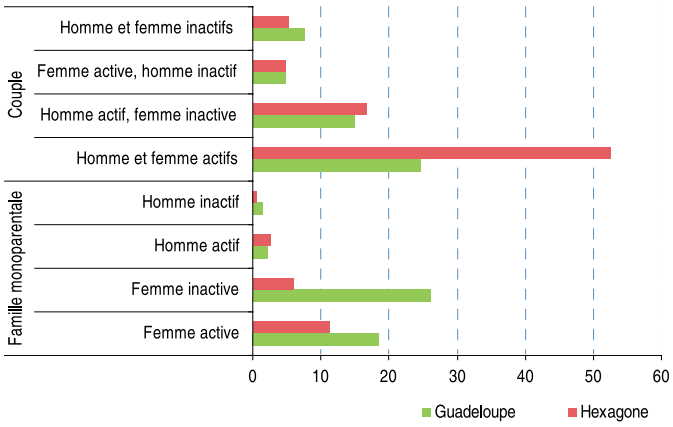

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

7 Davantage de familles monoparentales à proximité des pôles urbains

Part des familles monoparentales et effectif de l'ensemble des familles par commune en 2013

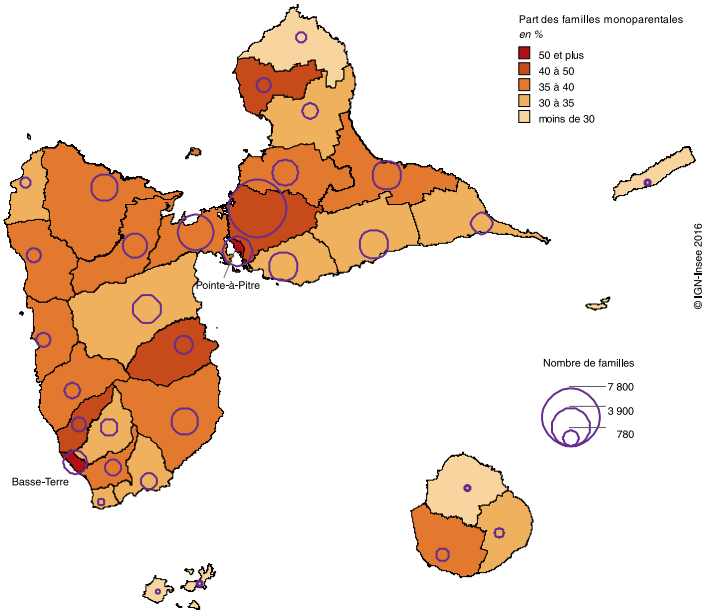

Source^: Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

8 8 % de familles monoparentales de plus

Structure des familles monoparentales comparée aux évolutions de la population et des logements sociaux par commune (en %)

	Part dans le total des familles 2013	Évolution 2013 / 2008		
		des familles monoparentales	de la population	Part des logements sociaux
Les Abymes	49,8	8,6	-2,2	28,9
Anse-Bertrand	28,3	3,3	9,4	0,4
Baie-Mahault	38,8	17,3	1,7	11,3
Baillif	42,1	-0,7	-1,9	0,6
Basse-Terre	57,4	-0,4	-8,4	5,6
Bouillante	35,1	-0,9	-1,5	0,7
Capesterre-Belle-Eau	38,3	8,3	-0,7	1,6
Capesterre-de-Marie-Galante	33,6	-12,5	-3,9	0,2
Gourbeyre	37,4	24,3	-4,4	1,3
La Désirade	27,9	61,1	-4,9	0,0
Deshaies	32,0	1,1	-3,9	0,3
Grand-Bourg	39,0	20,7	-4,7	0,9
Le Gosier	31,4	-0,7	0,0	1,5
Goyave	47,2	7,1	1,3	4,3
Lamentin	38,0	10,6	0,4	3,3
Morne-à-l'Eau	39,9	18,0	0,0	2,2
Le Moule	37,5	18,2	5,2	2,4
Petit-Bourg	32,9	11,0	8,4	5,1
Petit-Canal	34,3	2,3	-1,5	0,5
Pointe-à-Pitre	60,0	7,7	-8,1	18,7
Pointe-Noire	38,8	8,9	-6,9	0,1
Port-Louis	42,8	14,9	5,5	1,6
Saint-Claude	30,7	-3,5	0,6	1,7
Saint-François	30,9	12,0	4,5	1,4
Saint-Louis	22,9	-22,5	-10,8	0,0
Sainte-Anne	34,4	8,3	5,1	2,3
Sainte-Rose	35,1	-0,5	2,8	1,8
Terre-de-Bas	24,2	99,1	6,0	0,0
Terre-de-Haut	24,2	2,7	-6,3	0,1
Trois-Rivières	32,6	-5,0	-3,0	0,9
Vieux-Fort	32,0	4,7	3,7	0,1
Vieux-Habitants	37,8	-1,0	-3,5	0,1
Guadeloupe	37,3	7,9	0,1	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

9 Baisse générale de la nuptialité

Évolution du taux de nuptialité et du nombre de mariages (en ‰ et en nombre)

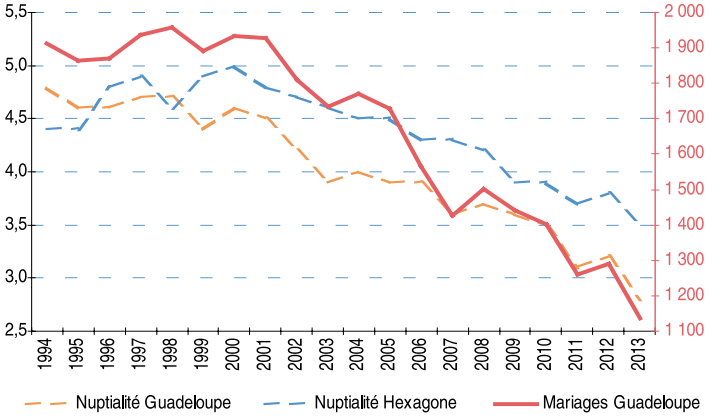

Lecture^: en Guadeloupe, le taux de nuptialité est passé de 4,4 ‰ en 1999 à 2,8 ‰ en 2013 et de 4,9 ‰ en 1999 à 3,5 ‰ en 2013 dans l'hexagone. Parallèlement, le nombre de mariages est passé de 1 892 à 1 136 durant la même période en Guadeloupe.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Situation conjugale

Depuis le recensement de la population 2013, seule est collectée une information sur la situation conjugale, mêlant statut matrimonial légal (personne mariée, pacsée, veuve ou divorcée) et situation conjugale de fait (personne en concubinage, union libre ou célibataire). Cette situation conjugale correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation légale. L'union libre ou la liaison par un Pacs ne constitue pas un état matrimonial légal.Avant 2013, seul l'état matrimonial légal était déclaré.

sexe différent et huit entre personnes de même sexe, soit 155 mariages de moins qu'en 2012 (– 12 %). Depuis ces deux dernières décennies, le nombre de mariages ne cesse de diminuer. De 1 892 en 1999, il passe à 1 502 en 2008, soit 21 % de moins et 40 % de moins entre 2013 et 1999. Le taux de nuptialité *(définitions)* de 3,7 ‰ en 2008 passe à 2,8 ‰ en 2013. Cette baisse, bien que moindre, s'applique également en France hexagonale, passant de 4,1 ‰ en 2008 à 3,5 ‰ en 2013 *(figure 9)*.

L'âge moyen au mariage est plus élevé en Guadeloupe que dans l'hexagone. Les hommes ont 40,4 ans en moyenne, les femmes 38,1 ans ; ils ont respectivement 36,5 ans et 35,1 ans dans l'hexagone.

En 2013, 806 divorces ont été enregistrés, 96 de moins qu'en 2012. Bien qu'ils aient diminué de 11 %, le nombre de divorces marque une certaine stabilité dans le temps, autour de 800 par an ces cinq dernières années.

Le nombre de pactes civils de solidarité (Pacs) a connu une forte évolution entre 2007 et 2011. Après avoir fortement baissé en 2012 (– 19 %) suite à une modification fiscale, il augmente de nouveau en 2013 où 223 Pacs sont conclus en Guadeloupe, soit un Pacs conclu pour neuf mariages célébrés. ■

Mariages des mineurs

Pour aider à lutter contre les mariages forcés, l'âge légal du mariage des femmes a été aligné sur celui des hommes par une proposition de loi, adoptée en deuxième lecture par le Sénat, dans la nuit du 24 au 25 janvier 2006. Ce n'est donc qu'à compter de 18 ans qu'une femme, comme un homme, sera libre de se marier. L'article 144 du Code civil, modifié par la Loi n°2013-404 du 17 mai 2013, dispose que l'homme et la femme ne peuvent contracter mariage avant dix-huit ans révolus, sous réserve des dispenses d'âge accordées, pour des motifs graves, par le Procureur de la République.

Zoom - Les grandes tendances démographiques

Au 1er janvier 2013, la population de Guadeloupe est de 402 119 habitants. Sur les cinq dernières années, l'accroissement annuel moyen est quasi nul (+ 0,02 %). Les femmes sont encore plus nombreuses que les hommes, leur proportion augmente durant la période de 1,8 %, alors que celle des hommes baisse de 0,5 % *(figure 10)*.

Ralentissement démographique

La Guadeloupe a connu une croissance démographique forte jusqu'à la fin des années 90, exclusivement tirée par l'excédent naturel, les naissances étant plus nombreuses que les décès. Depuis, on constate un ralentissement : le taux d'accroissement annuel moyen de 0,9 % entre 1990 et 1999 est passé à 0,6 % entre 1999 et 2006 puis à 0,1 % entre 2008 et 2013. Un rythme d'ailleurs plus lent qu'en France hexagonale (0,5 %).

Ce ralentissement s'explique, d'une part, par la diminution du solde naturel, l'excédent des naissances (5 069) sur les décès (2 951), en 2013, s'étant réduit, surtout depuis 2007 et, d'autre part, par un déficit soutenu du solde migratoire *(figure 11)*.

Un peu plus faible qu'en 2008, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) *(définitions)* se stabilise à 2,2 enfants par femme, parallèlement à une baisse de 6 % du nombre de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) entre 2008 et 2013. L'ICF est plus élevé qu'en Martinique et qu'en France (respectivement 1,92 et 1,97 enfant par femme). La Réunion et Guyane se caractérisent par des taux de fécondité plus dynamiques.

Vieillissement de la population

Le vieillissement de la population guadeloupéenne continue : les populations les plus jeunes diminuent au profit des plus âgées.

Les générations de moins de 45 ans ont d'abord baissé de 17 % entre 1999 et 2008, puis de 9 % entre 2008 et 2013. En définitive, elles accusent une baisse de 25 % entre 1999 et 2013. À l'inverse, les générations de 45 ans et plus ont augmenté de 25 %, (voire 26 % pour les 60 ans et plus) durant la première période puis de 16 % (20 % pour les 60 ans et plus) durant la deuxième période. Ainsi, en 2013, les personnes de 45 ans et plus sont une fois et demie plus nombreuses qu'en 1999 (+ 45 % et + 51 % pour les 60 ans et plus) *(figure 12)*. Néanmoins, entre 1999 et 2013, la tranche d'âge 20-40 ans est le plus déficitaire ; elle a diminué de 25 %, au rythme annuel moyen de 2 % durant la période.

L'âge moyen de la population augmente également. Il était estimé à moins de 30 ans en 1990 (36,9 ans en France hexagonale), à 33,1 ans en 1999 et à 38,9 en 2013 (40,3 ans en France hexagonale), réduisant ainsi l'écart avec la France.

Malgré ce vieillissement, la population guadeloupéenne est encore jeune et plus jeune que celle de la France hexagonale. Les moins de 30 ans sont plus nombreux de 1,3 point que ceux de France hexagonale et les personnes de 60 ans et plus sont, quant à elles, plus nombreuses en France hexagonale qu'en Guadeloupe (+ 3,1 points). En 2013 les femmes représentent toujours plus de la moitié de la population (53,7 %), deux points de plus qu'en France hexagonale. Elles sont pourtant moins nombreuses jusqu'à 25 ans. C'est aux âges supérieurs que la situation s'inverse : elles sont plus nombreuses surtout entre 25 et 44 ans et à partir de 75 ans. Les taux de décès, plus élevés chez les hommes que chez les femmes aux jeunes âges, expliquent largement ce constat.

10 Poursuite du vieillissement de la population

Pyramide des âges de Guadeloupe en 2013 (en %)

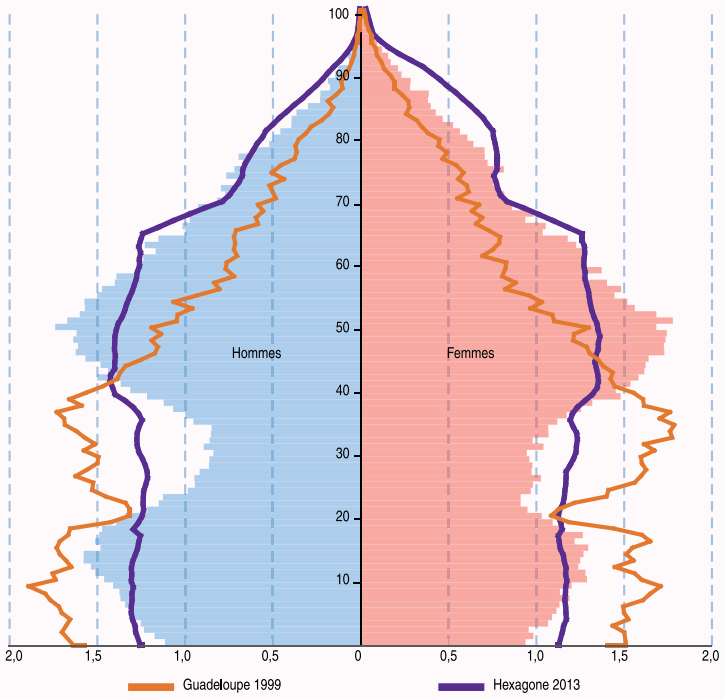

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2013 (exploitation principale).

11 Un solde naturel en baisse

Évolution des naissances, décès et solde naturel (en %)

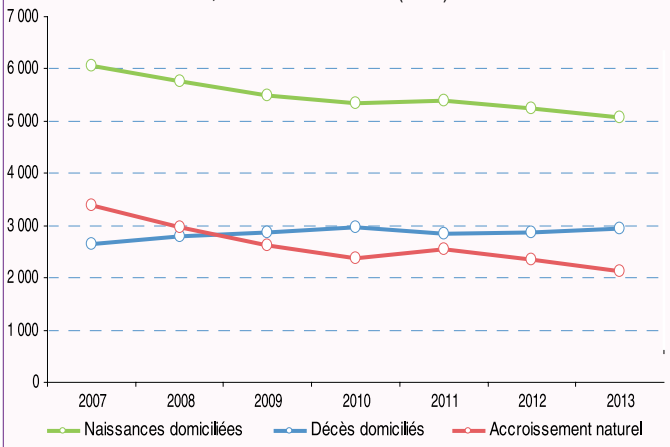

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2013 (exploitation principale).

12 Une fois et demie plus de personnes de 45 ans et plus entre 1999 et 2013

Évolution de la population selon la tranche d'âge (en %)

	1 999	2008	2 013	2008 /1999	2013 /2008	2013 /1999
0 - 14 ans	25	22	21	-14	-8	-21
15 - 29 ans	22	18	17	-23	-6	-28
30 - 44 ans	24	22	19	-13	-14	-25
45 - 59 ans	15	20	22	24	13	39
60 - 74 ans	9	12	14	23	20	48
75 - 89 ans	4	5	6	28	17	50
90 et plus	0	1	1	66	26	110
Total	100	100	100	-5	0,1	-5
Moins de 30 ans	*47*	*41*	*38*	*-18*	*-7*	*-24*
Moins de 45 ans	*71*	*62*	*57*	*-17*	*-9*	*-25*
Plus de 45 ans	*29*	*38*	*43*	*25*	*16*	*45*
60 ans et plus	*13*	*18*	*21*	*26*	*20*	*51*

Sources : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013.

Zoom - La population des seniors continue de croître

La proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus augmente continûment depuis 1999. En 2013, elles représentent 15 % de la population guadeloupéenne (3 points de moins que dans l'hexagone), soit près de 5,5 points de plus qu'en 1999 et 2,5 points de plus qu'en 2008. C'est la tranche de population qui croît le plus rapidement. Entre 1999 et 2013, elle a crû de 49 %, au rythme moyen annuel de 2,4 %. Leur proportion augmente particulièrement à partir de 80 ans (69 % de plus qu'en 1999, soit au rythme annuel moyen de 3,8 %). Les centenaires, sont dorénavant plus de quatre fois plus nombreux qu'en 1999 *(figure 13)*.

Cette génération de seniors est plus représentative dans les dépendances, surtout à Terre-de-Bas, ainsi que dans les communes situées le long de la Côte sous le vent et au Nord-Grande-Terre.

Le taux de femmes parmi les personnes de 65 ans et plus est de trois points plus élevé que celui de la moyenne régionale (53,7 %). Pour chaque tranche d'âge quinquennal, plus elles avancent en âge, plus le taux est élevé : de 54 % pour les femmes de 65-69 ans, elles passent à 72 % pour les femmes de 100 ans et plus. Leur espérance de vie, supérieure à celle des hommes, explique que les personnes les plus âgées du département sont des femmes.

En Guadeloupe, un tiers des personnes de 65 ans ou plus vit seul en logement ordinaire (34 %), un peu plus qu'en Martinique (31 %) et que dans l'hexagone (31,6 %). Près de deux tiers vivent dans une cellule familiale. Les personnes vivant au sein d'un couple sont un peu plus nombreuses que celles vivant seules de trois points en Guadeloupe et de quatre points en Martinique, alors que l'écart est de 20 points dans l'hexagone.

Les seniors vivant dans une communauté sont moins nombreux en Guadeloupe (1,6 %), qu'en Martinique (2,5 %) et que dans l'hexagone (5,8 %). Ces écarts, surtout avec l'hexagone, s'expliquent en partie par l'importance des services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées aux Antilles.

Les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes à vivre en solitaire (40 % contre 25 %). L'écart entre les deux sexes est moindre en Martinique (9 points) mais plus marqué dans l'hexagone (23 points) *(figure 14)*.

Les taux de personnes âgées sont plus importants dans les communes du Nord-Grande-Terre, Sud-Basse-Terre et de la Côte-sous-le-vent, ainsi que dans les dépendances de Guadeloupe *(figure 15)*.

13 La population des 65 ans et plus progresse régulièrement aux Antilles

Croissance de population âgée de 65 ans et plus sur dix ans aux Antilles (en indice, base 100 en 2005)

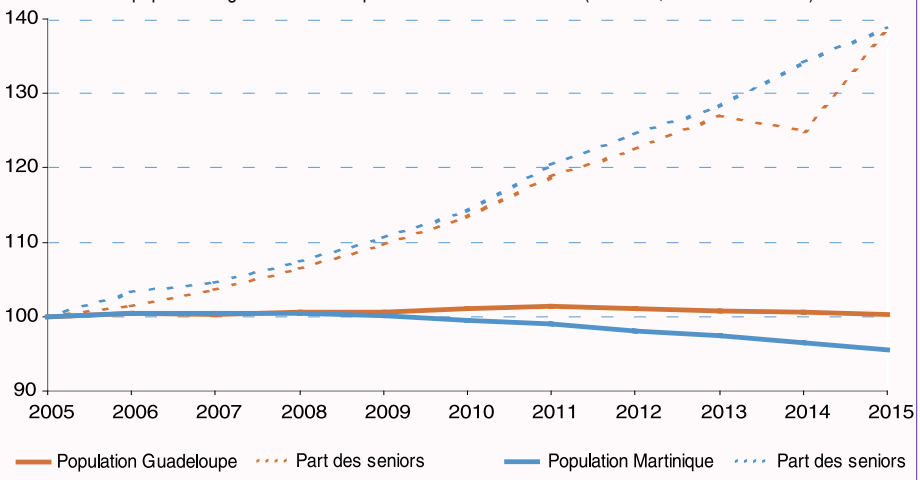

Source : Insee - Estimations de population au 1er janvier.

14 Davantage de femmes âgées isolées que d'hommes aux Antilles

Mode de cohabit ation des Antillais de 65 ans et plus par sexe en 2013 (en %)

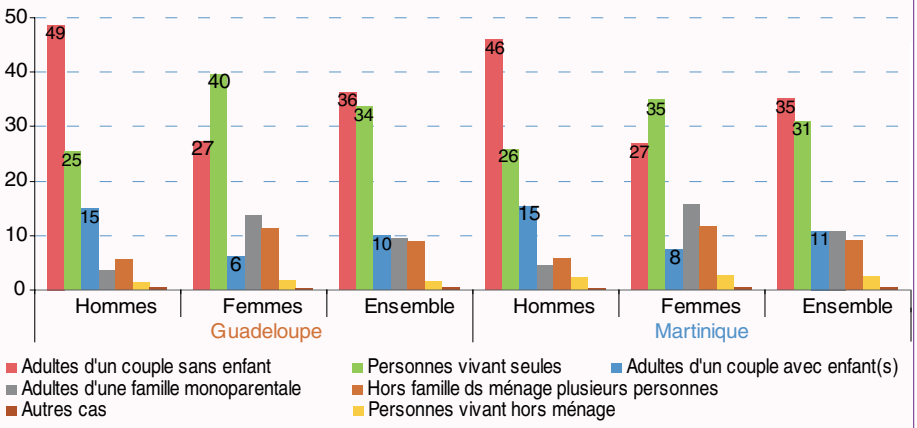

Champ : personnes de 65 ans et plus en Guadeloupe et Martinique.
Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

15 Une forte proportion de personnes âgées dans les dépendances

Répartition des personnes âgées de 65 ans ou plus par commune en 2013

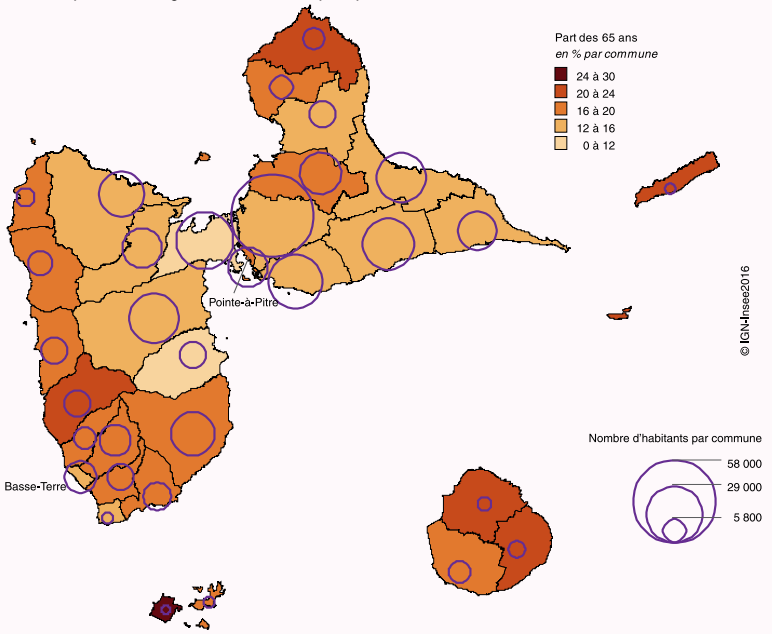

Source : Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

Petite enfance, enfance et jeunesse

Moins d'enfants en Guadeloupe

Le taux de natalité en Guadeloupe continue de baisser, malgré un taux de fécondité plus élevé qu'en France et qu'en Martinique. Les femmes guadeloupéennes conçoivent plus tardivement. Les taux d'IVG et de mortalité infantile, les plus élevés de France, sont des signes précurseurs de la baisse du nombre d'enfants de moins de six ans en 2013. La baisse du nombre total d'enfants en Guadeloupe se retrouve dans celles des effectifs scolarisés. Parallèlement, le niveau scolaire de nos élèves s'améliore avec toujours plus de réussites aux examens.

Maud Tantin-Machecler

Moins de naissances en Guadeloupe

Le nombre de naissances a fortement chuté en Guadeloupe durant ces dernières années. Entre 2008 et 2013, la baisse a été de 12 % et de 22 % entre 1999 et 2013, ce qui, concrètement, se traduit par 690 naissances de moins qu'en 2008 et plus de 1 400 de moins qu'en 1999. La natalité baisse également, et de manière plus brutale, en Martinique (– 23 %) et dans une moindre mesure en France hexagonale (– 2 %) entre 2008 et 2013 *(figure 16)*.

5 069 enfants sont nés vivants en Guadeloupe en 2013, ramenant le taux brut de natalité à 12,6 naissances pour 1 000 femmes, plus qu'en France hexagonale (12,4 ‰) et qu'en Martinique (10,8 ‰).

Près de la moitié des nourrissons (49 %) sont nés de mères âgées de 25 à 34 ans, 23 % ont une mère âgée de moins de 25 ans et 28 % de 35 ans ou plus. La proportion de naissances de mères âgées d'au moins 40 ans a légèrement augmenté entre 2008 et 2013, respectivement 8,2 % et 9,4 %. Le taux est également plus élevée qu'en France hexagonale où il ne représente que 4 % en 2013.

16 Forte baisse des naissances en Guadeloupe

Évolution des naissances de 2004 à 2013 (en indice, base 100 en 2004)

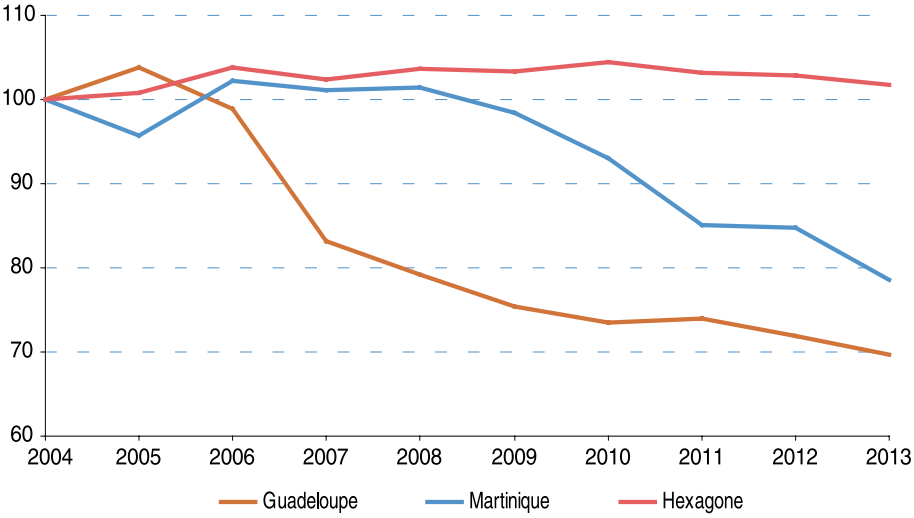

Sources : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013.

Le taux de fécondité supérieur à la Martinique et à l'hexagone

Le taux de fécondité *(définitions)* des femmes de Guadeloupe, situé à 2,18 enfants par femme, est plus élevé que celui de France hexagonale (1,98) et bien plus que celui de Martinique (1,90).

Les Guadeloupéennes démarrent leur vie féconde plus tôt que les femmes de France hexagonale et leur période de fécondité est également plus importante. À moins de 25 ans et plus de 35 ans, leur taux de fécondité est supérieur à celui des métropolitaines. L'âge moyen des mères à l'accouchement a reculé en Guadeloupe, comme en métropole, passant de 28,1 ans en 1999 à 29,5 ans en 2013. Néanmoins, elles restent dans l'ensemble plus jeunes que les métropolitaines pour lesquelles l'âge moyen à l'accouchement est de 30,2 ans.

En Guadeloupe, à partir de 1999, le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer (15-49 ans) a progressé jusqu'en 2005, culminant à 2,37 enfants, puis a diminué progressivement pour atteindre 2,16 enfants en 2009. Ce recul est imputable à la baisse de la natalité et au vieillissement de la population durant cette période *(figure 17)*.

Le nombre de naissances hors mariage, toujours majoritaire dans le département, continue d'augmenter. En 2013, 80 % des nourrissons sont nés hors mariage, alors qu'ils étaient un peu plus de six sur dix en 1999. En métropole, la situation est identique mais moins marquée, de 41,7 % en 1999, il passe à 56,5 % en 2013.

Six mères sur dix sont actives. Elles sont, majoritairement, ou employées (44 %) ou exercent une profession intermédiaire (39 %).

Le taux d'interruptions volontaires de grossesse le plus élevé de France

En 2013, 3 826 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été réalisées en Guadeloupe. Le taux de recours à l'IVG *(définitions)* est le plus élevé de France et des DOM : 39,6 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans. Le taux de recours à l'IVG décroît chez les jeunes femmes âgées de 15 à 17 ans et passe de 29 ‰ en 2009 à 24,4 ‰ en 2013, mais reste supérieur au taux domien (22,3 ‰) et bien au-dessus du taux de

France hexagonale (9,7 ‰). De plus, seules quatre régions y ont un taux de recours à l'IVG supérieur à la moyenne nationale (15,6 ‰), alors que dans les DOM (hors Mayotte), les taux sont tous plus élevés : 25,6 ‰ en Martinique, 26,2 ‰ en Guyane et 21,1 ‰ à La Réunion.

Quoiqu'il en soit, le nombre d'IVG total a diminué de 5 % entre 2009 et 2013 en Guadeloupe, à un rythme annuel moyen de – 1,2 %. En 2013, le ratio IVG/naissances se situe à 0,75, soit 7,5 IVG pour 10 naissances en Guadeloupe (0,27 en France hexagonale).

Deux tiers des IVG sont pratiqués en milieu hospitalier en 2013 (neuf sur dix en 2009) et un tiers est réalisé avec les médecins de ville conventionnés avec les établissements de soins (12 % en 2009) *(figure 18)*.

La mortalité infantile la plus forte de France

Le taux de mortalité infantile *(définitions)* observé en Guadeloupe entre 2012 et 2014, défini par le nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an pour 1 000 enfants nés vivants, est toujours très élevé et le plus important de France, devant la Guyane (8,6 ‰), La Réunion (7,1 ‰) et la Martinique (6,6 ‰). Dans les régions de l'hexagone ; les taux varient de 2,8 ‰ (Corse) à 3,7 ‰ (Bourgogne-Franche-Comté) *(figure 19)*.
Alors que la surmortalité tend à se réduire dans les autres DOM et à se stabiliser au niveau national, elle progresse en Guadeloupe où, de 7,6 ‰ en 2010, elle passe à 8,7 ‰ en 2012. Durant la même période, il régresse de 3,6 ‰ à 3,5 ‰ eau niveau national.

Moins d'enfants de moins de six ans

En 2013, parmi les enfants de moins de 25 ans de familles guadeloupéennes, 28 930 enfants sont âgés de moins de six ans, soit 24 %. Leur proportion est en légère baisse par rapport à 2008 (– 1,6 point). Les enfants de moins de trois ans représentent moins de la moitié de cette génération (47 %), et décroît davantage (– 17 %). Ces baisses sont plus importantes que pour l'ensemble des enfants de moins de 25 ans (– 7 %) et sont directement liées au recul de la fécondité et de l'âge de procréation de la femme. Les enfants de moins de six ans sont moins nombreux qu'en France hexagonale où ils représentent 28 %.

La proportion d'enfants de six ans ou moins vivant avec deux parents en Guadeloupe a diminué, passant de 57 % en 2008 à 53 % en 2013. À l'inverse, la proportion de ceux vivant dans une famille monoparentale a augmenté de 4 % durant la période, principalement dans les familles où la femme est chef de famille.

17 Le niveau de fécondité de Guadeloupe rejoint celui de France hexagonale

Évolution de l'Indicateur Conjoncturel de Fécondité (ICF)* selon le territoire (en nombre d'enfants par femme)

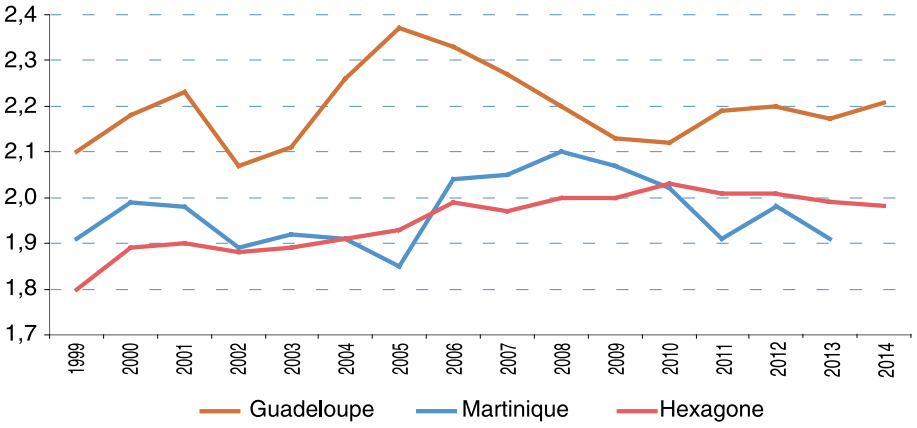

Champ : femmes en âge de procréer (15 à 49 ans).
Sources : Insee, état civil (données domiciliées) et estimations de population.

18 Baisse des IVG hospitalières, augmentation des IVG en ville

Nombre et évolution des IVG entre 2009 et 2013 (en %)

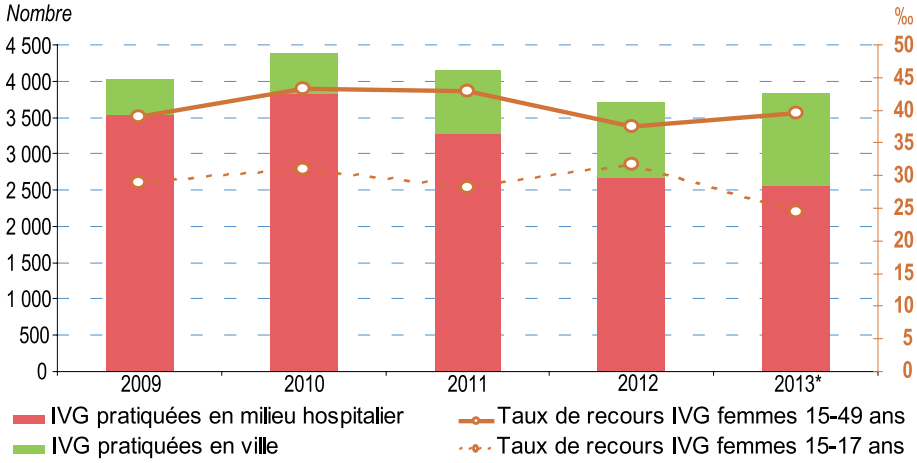

Lecture : le taux de recours à l'IVG en Guadeloupe s'élevait à 39,6 ‰ en 2013 pour les femmes de 15 à 49 ans et de 24,4 ‰ pour les mineures de 15 à 17 ans.
Sources : DREES (SAE), ATIH (PMSI), CNAM-TS (DCIR), INSEE (ELP).

19 La surmortalité infantile augmente en Guadeloupe

Évolution du taux de mortalité infantile aux Antilles-Guyane et dans l'hexagone entre 2009 et 2013 (en ‰)

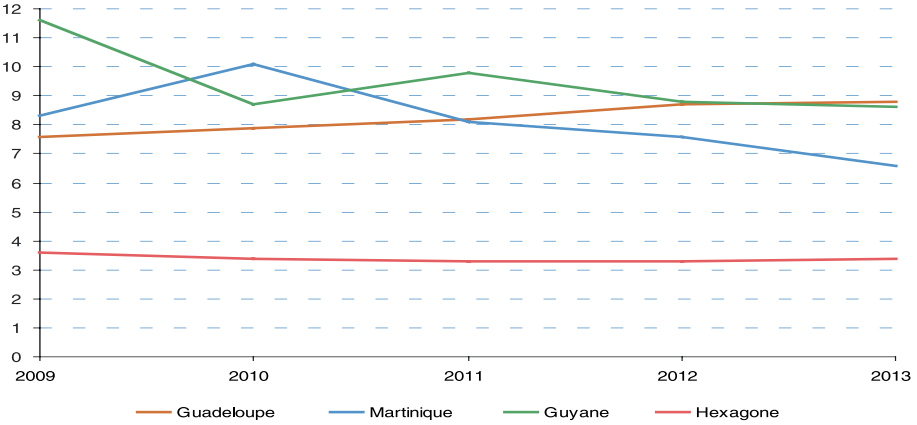

Note : le taux de mortalité infantile est égal au nombre de décès d'enfants de moins d'un an divisé par le nombre d'enfants nés vivants. Pour 2013, il est calculé sur les trois années 2012, 2013 et 2014.
Source : Insee, État-civil 2008 à 2014.

Près de quatre enfants de moins de six ans sur dix vivent dans une famille où, soit les deux parents sont inactifs (8 %), soit le parent monoparental est inactif (31 %). Ils sont, respectivement 7 % et 9 % dans cette situation en France hexagonale, où les enfants de cette tranche d'âge restent toujours plus nombreux à vivre au sein d'une famille nucléaire (86,5 %) *(figure 20)*.

Hormis les enfants vivant dans un foyer où la personne de référence est sans activité professionnelle, la plus grande partie d'entre eux vit dans des foyers où la personne de référence est « employé » (25 %) ou « ouvrier » (19 %) ou exerce une « profession intermédiaire » (18 %) *(figure 21)*.

La structure mono-accueil, largement majoritaire

Fin 2013, 85 établissements d'accueil collectif *(définitions)* accueillent des jeunes enfants en Guadeloupe. Ces structures offrent 2 570 places en 2013, soit 120 places de moins qu'en 2012. Les crèches collectives restent le principal mode d'accueil en Guadeloupe avec les trois quarts des places offertes, malgré une baisse de 370 places par rapport à 1999. À l'inverse, les structures multi-accueil se sont développées durant cette période, de 20 places en 1999, elles augmentent à 380 en 2013 *(figure 22)*.

Les places en établissements mono-accueil *(définitions)* sont également majoritaires en Martinique (60 %) ainsi que dans les structures multi-accueil (25 %). Dans l'hexagone, ce sont les crèches multi-accueil qui assurent la plus grande offre d'accueil avec 67 % des places.

La garde des enfants s'organise ainsi de mieux en mieux avec le temps. En effet, en 2013, le taux d'équipement, qui rapporte le nombre de places en crèches collectives et parentales au nombre d'enfants nés au cours des trois dernières années, est de 140 places pour 1 000 enfants de moins de trois ans, un taux plus élevé qu'en moyenne hexagonale (129 places). Cet écart provient sans doute du fait que les Guadeloupéennes sont plus nombreuses à être sans activité professionnelle.

20 Une majorité d'enfants de moins de 6 ans vit avec une mère seule et inactive

Répartition des enfants de 6 ans ou moins selon le type de famille en Guadeloupe et en hexagone (en %)

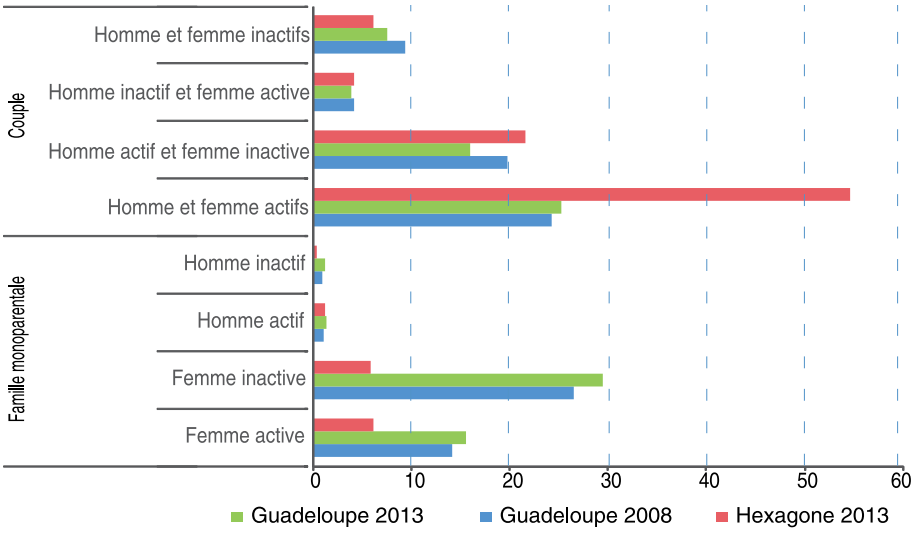

Champ : enfants de moins de six ans.

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitation complémentaire).

21 Davantage de jeunes enfants dans les familles d'employés

Répartition des enfants de moins de six ans selon la CSP de la personne de référence (en %)

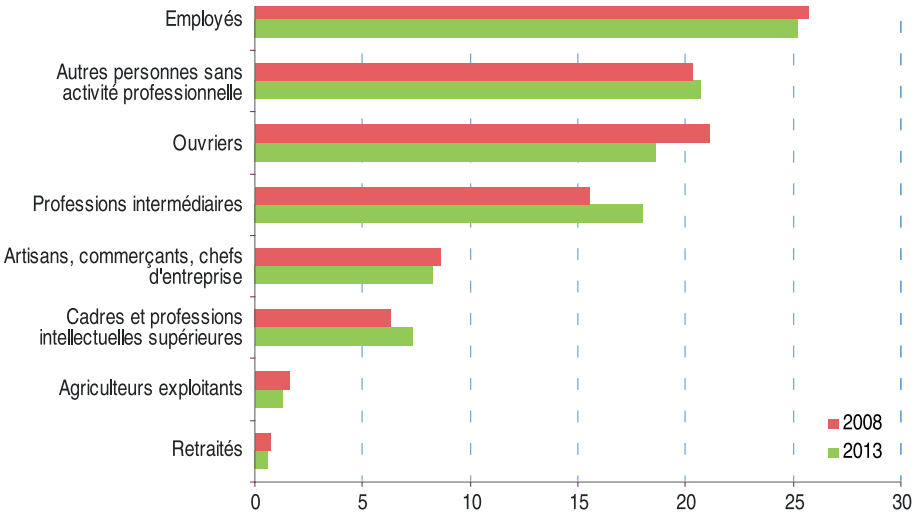

Champ : enfants de moins de six ans.

Source : Insee, Recensements de la population 2013 (exploitation complémentaire).

22 Progression des places en structures multi-accueil en Guadeloupe

Répartition des places d'accueil en structures collectives (en %)

	2009	2010	2011	2012	2013
Crèches collectives	87	79	76	72	73
Halte-garderies	2	3	3	1	2
Jardins d'enfants	10	9	9	9	10
Structures multi-accueil	1	9	12	17	15
Total	100	100	100	100	100

Sources : Drees, enquête PMI 2013^; Insee, estimation de la population au 1er janvier 2014 (provisoire).

La petite enfance désigne l'ensemble des individus de la naissance à 5 ans révolus. Étroitement lié aux adultes, l'enfant en bas âge dépend de la situation de ses parents, de sa famille. Sa prise en charge quotidienne nécessite la mise en place de différentes structures d'accueil telles que les équipements collectifs (crèches, haltes-garderies, garderies périscolaires, etc.) solutions individuelles (assistante maternelle, garde à domicile ou par une tierce personne), l'école maternelle.

La scolarisation est le deuxième type d'accueil des moins de six ans

L'établissement scolaire est le deuxième type d'accueil existant pour les enfants dès l'âge de 2 ans révolus. Huit enfants d'âge préscolaire (de 2 ans révolus à 5 ans) sur dix sont scolarisés en Guadeloupe au 1er janvier 2013, un taux légèrement supérieur au niveau national (+ 4 points) *(figure 23)*.

Les écoles maternelles ont accueilli 20 % d'enfants âgés de 2 ans révolus, plaçant la Guadeloupe au 15ème rang des départements français. La Martinique se place au 5ème rang avec un taux à 33,5 %. À partir de trois ans, la grande majorité des enfants d'âge préscolaire va à l'école. La majorité fréquente les établissements de leur commune de résidence, deux sur dix vont à l'école dans une autre commune du département.

Baisse des effectifs scolarisés dans les 1er et 2nd degrés

À la rentrée scolaire 2014, 103 706 élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées de l'Académie de la Guadeloupe. La part des effectifs inscrits dans le premier degré (51 %) est de deux points plus importants que dans le second, comme en 2013. Plus de 10 000 élèves des premier et second degrés fréquentent l'enseignement privé sous contrat, soit un sur dix *(figure 24)*.

Dans la région, l'enseignement public connaît une baisse structurelle des effectifs d'élèves qui a débuté en 2000. Ce recul, lié en partie à la baisse de la natalité, touche presque tous les niveaux d'enseignement. Entre 2009 et 2014, la baisse a été plus importante dans l'enseignement du premier degré (– 10 %). Les élèves du second degré sont également de moins en moins nombreux (– 5,4 %)), avec une tension qui s'exerce davantage sur les effectifs des lycées que ceux des collèges. Dans le second degré, 57 % des élèves sont au collège, 40 % au lycée et 3 % suivent un enseignement adapté *(figure 25)*.

Dans l'hexagone, les effectifs du premier degré connaissent une tendance à la hausse depuis 2009, liée à la démographie, au rythme annuel de + 0,5 %. Ceux du second degré augmentent également, mais à un rythme annuel moindre (+ 0,3 %).

Les filières du baccalauréat professionnel suscitent un réel engouement

Depuis plusieurs années, les filières du baccalauréat professionnel suscitent beaucoup d'engouement. À la rentrée 2013-2014, elles rassemblaient 36 % des effectifs de l'ensemble des baccalauréats, soit 12 points de plus qu'en 2007-2008. Entre ces deux

23 Huit enfants sur dix d'age préscolaire sont scolarisés en Guadeloupe

Taux de scolarisation des enfants d'âge préscolaire en Guadeloupe pour l'année scolaire 2012-2013 (en %)

	Non scolarisés	Scolarisés	dont		Scolarisés en hexagone
			dans la com mune de résidence actuelle	autre commune que la commune de résidence	
2 ans	80	20	76	24	16
3 ans	9	91	80	20	87
4 ans	2	98	79	21	96
5 ans	1	99	80	20	97
Total	22	78	79	21	74

Champ : enfants d'âge préscolaire (de 2 ans révolu à 5 ans révolu).

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

24 Baisse des effectifs scolarisés

Effectifs scolarisés des premier et second degrés, public et privé, en 2013 et 2014 en Guadeloupe (en nombre)

	Rentrée 2013-2014			Rentrée 2014-2015		
	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble
Premier degré	48 861	5 107	53 968	47 833	5 066	52 899
Préélémentaire	17 136	1 643	18 779	16 721	1 662	18 383
Élémentaire	31 207	3 446	34 653	30 624	3 388	34 012
Spécialisé	518	18	536	488	16	504
Second degré	46 286	5 159	51 445	45 729	5 078	50 807
Premier cycle	26 615	2 730	29 345	26 059	2 710	28 769
Second cycle général	10 937	942	11 879	10 948	953	11 901
Second cycle professionnel	6 751	1 112	7 863	6 702	1 046	7 748
Post-Bac en lycée	1 983	375	2 358	2 020	369	2 389
Ensemble des scolarisés	95 147	10 266	105 413	93 562	10 144	103 706

Source : Académie de Guadeloupe – Direction Prospective Expertises et Technologies.

25 Baisse plus marquée des effectifs du premier degré

Évolution des effectifs des premier et second degrés, public et privé, en Guadeloupe (en indice, base 100 en 2009-2010)

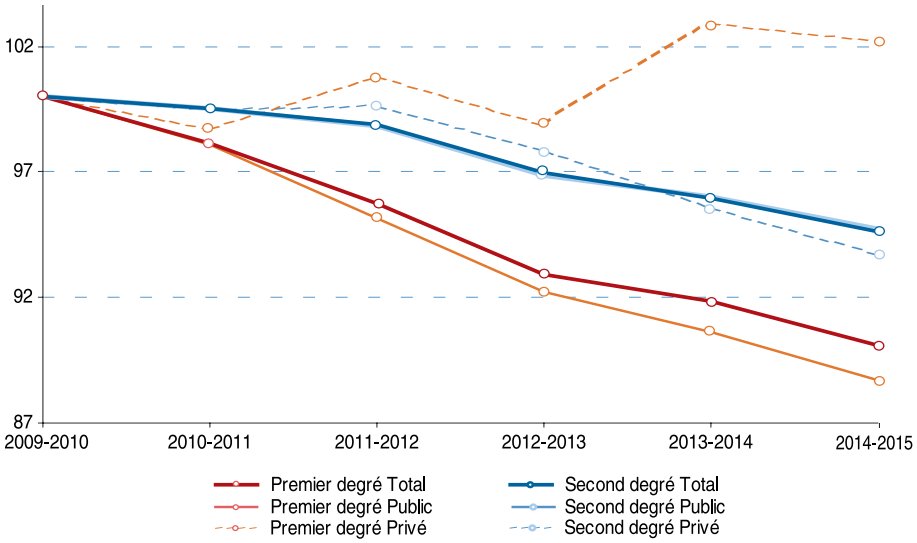

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (MENESR – DEPP).

rentrées, le nombre d'élèves inscrits a progressé de 50 %. À l'inverse, les effectifs de la série technologie sont en nette diminution. Ils ne représentent plus que 21 % des effectifs totaux, contre 29 % en 2007-2008.

Les effectifs des filières préparant le baccalauréat général se maintiennent dans l'ensemble, à l'exception de la série littéraire qui représente 41 % des effectifs de l'ensemble des baccalauréats en 2013-2014, soit 3 points de moins qu'en 2007-2008. Entre ces deux rentrées scolaires, on compte 24 % d'élèves en moins *(figure 26)*.

Toujours plus de réussites au Diplôme national du brevet et au baccalauréat

Les résultats du Diplôme national du brevet (DNB) se maintiennent en Guadeloupe : 5 428 candidats ont obtenu le diplôme national du brevet à la session 2014, en série collège ou professionnelle. Le taux de réussite, toutes séries confondues, est de 78,8 % en 2014 en Guadeloupe, soit trois points de plus qu'en 2013. Bien qu'ayant progressé à l'issue de cette dernière session, le taux de réussite des candidats des départements d'outre-mer reste inférieur à celui de la métropole (80,4 % contre 85,7 %). C'est en Martinique que les lauréats sont plus nombreux (84,6 % de réussite).

À la session 2014 du baccalauréat, 6 045 candidats se sont présentés en Guadeloupe, 250 de moins qu'en 2013. Avec 5 209 lauréats, le taux de réussite s'établit à 86,2 % et augmente de 0,4 % par rapport à 2013 et de 6 % par rapport à 2012. L'écart avec la métropole (88 %) se réduit.

La série générale regroupe près de la moitié des candidats (46 %). Bien que son taux de réussite de 86,5 % affiche une légère baisse par rapport à 2013, il évolue néanmoins positivement depuis 2009. Le taux de réussite des candidats de la série technologique (92 %), où se retrouvent 21 % des lauréats, affiche la plus forte évolution de 7 % par rapport à 2013.

Le taux de réussite de la série professionnelle, qui regroupe 34 % des candidats, toujours plus élevé que les autres séries durant les sessions précédentes, est en baisse depuis 2010 et devient ainsi le taux le moins bon du cru 2014 (82 %, soit 10 points de moins qu'en 2010) *(figure 27)*. ■

26 Les filières professionnelles attirent davantage d'élèves

Évolution des effectifs selon les différents baccalauréats en Guadeloupe (en %)

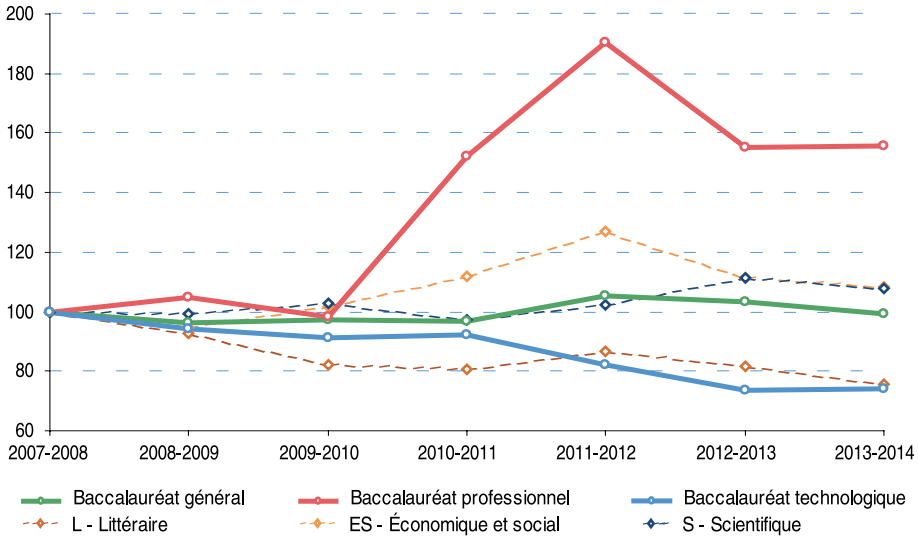

Source : MENESR DEPP.

27 Progression régulière des baccalauréats technologiques

Évolution des taux de réussite au DNB et au baccalauréat en Guadeloupe (en %)

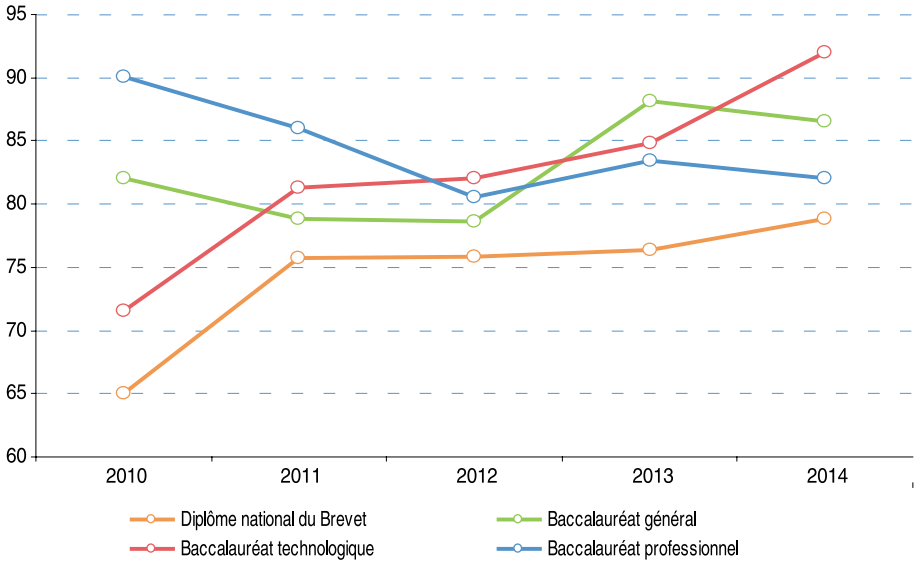

Source : MENESR DEPP.

Le **Diplôme National du Brevet (DNB)** sanctionne la formation secondaire au terme des classes de troisième et atteste de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

Prestations familiales

Des prestations familiales en progression

En 2014, la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe a versé au moins une prestation légale à 104 539 allocataires, couvrant 238 945 personnes. Durant les cinq dernières années, le nombre d'allocataires augmente, alors que celui des enfants à charge au sens des prestations familiales baisse, confirmé par la baisse des prestations liées à la naissance et à la l'entretien de l'enfant. Les familles monoparentales sont les premiers bénéficiaires des prestations familiales.

Maud Tantin-Machecler

Les CAF aident les familles lors de l'arrivée de jeunes enfants et accompagnent les moments importants de leur vie en leur versant des prestations pour les aider à financer l'éducation et les loisirs de leurs enfants, en participant aux financements de services et d'équipements, etc.

En décembre 2014, la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe a versé au moins une prestation légale à 104 539 allocataires, soit une augmentation de 2,6 % entre 2011 et 2014. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des bénéficiaires des aides au logement et du Revenu de Solidarité Active (RSA) institué dans les DOM depuis 2011.

Augmentation du nombre d'allocataires, baisse du nombre d'enfants à charge

La structure de la population allocataire évolue depuis les dix dernières années. Entre 2011 et 2014, alors que le nombre d'allocataires augmente, le nombre d'enfants à charge au sens des prestations légales diminue. Les effectifs des enfants à charge (107 540) entrant dans le calcul d'au moins une prestation et ceux de personnes couvertes par l'ensemble des prestations (238 945) baissent respectivement de 2 % et de 5 % durant la période.

En conséquence, le taux de couverture *(définitions)* est en légère baisse au cours de ces dernières années, confortée par une diminution de 0,7 % de la population guadeloupéenne durant cette période. Près de six Guadeloupéens sur dix sont couverts par au moins une prestation versée par la CAF (47 % en métropole). Les personnes isolées sont majoritaires dans la population couverte (38 %), suivies des familles monoparentales (36 %) au sein desquels vivent la majorité des enfants couverts (59 %). Les couples avec enfant(s) représentent 23 % et les couples sans enfant 3 % *(figure 28)*.

28 Augmentation du nombre d'allocataires, baisse du nombre d'enfants à charge

Évolution du nombre d'allocataires et d'enfants à charge et du taux de couverture

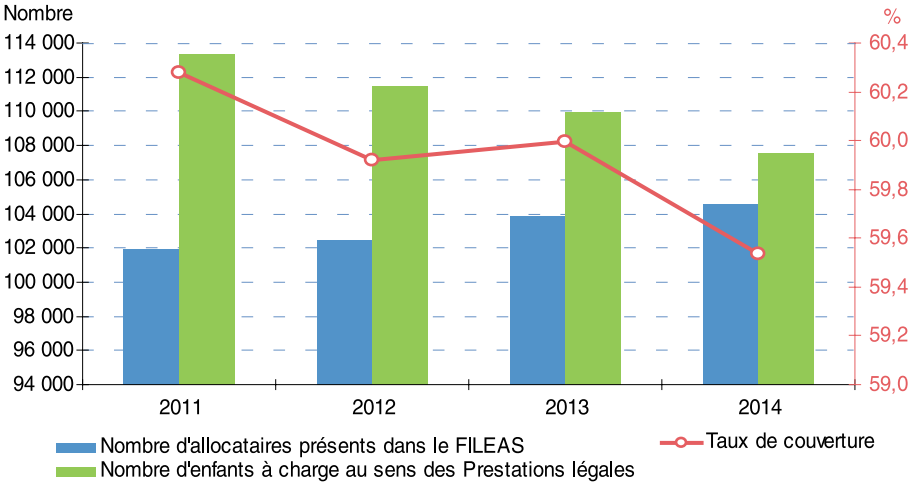

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

Les spécificités réglementaires des prestations familiales dans les DOM

Les CAF servent les prestations familiales aussi bien en France hexagonale que dans les DOM. Il existe cependant certaines spécificités fondées juridiquement sur l'article 73 de la Constitution qui stipule que, dans les DOM, « Les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptations tenant à leurs caractéristiques et contraintes particulières ». Certaines prestations sont identiques en France hexagonale et dans les DOM, d'autres diffèrent pour la condition d'éligibilité ou le barème appliqué. Enfin, l'aide personnalisée au logement (APL) n'est pas servie dans les DOM, tandis que le revenu de solidarité (RSO) n'existe que dans ces départements.

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

29 Une famille domienne perçoit en moyenne davantage qu'une famille de l'hexagone

Montant moyen des prestations familiales versées par famille selon la taille en 2014 (en euro)

	DOM	Hexagone
Isolée sans enfant	454	358
Couple sans enfant	485	398
Famille de 1 enfant	434	412
Famille de 2 enfants	601	395
Famille de 3 enfants	950	818
Famille de 4 enfants et plus	1 436	1 359
Montant moyen versé	566	453

Prestations identiques Hexagone et DOM

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	Oui
Allocations Familiales	Non
Complément Familial	Non
Allocation de Soutien Familial	Oui
Allocation de Rentrée Scolaire	Oui
Allocation d'Éducation Enfant Handicapé	Oui
Allocation Logement Familiale	Non
Allocation Logement Sociale	Non
Revenu de solidarité active	Oui
Allocation Adultes Handicapés	Oui
Revenu de solidarité	Non

Près du tiers des allocataires est âgé de 40 à 49 ans. La part des allocataires âgés de 30 à 39 ans a baissé de 2,7 points tandis que celle des 50 à 59 ans augmentait (+ 2,3 points).

Les montants mensuels moyens des Prestations Familiales versées aux familles augmentent avec le nombre d'enfants à charge et sont plus importants pour les familles vivant dans les DOM, que pour celles résidant en France hexagonale. En moyenne, une famille domienne perçoit 566 euros, une famille de l'hexagone 458 euros *(figure 29)*.

Près de six allocataires sur dix perçoivent au moins une prestation familiale

Les prestations familiales regroupent les prestations liées à la naissance et à l'entretien de l'enfant. Elles concernent les familles composées d'enfants âgés de 0 à moins de 20 ans. Parmi l'ensemble des allocataires de la région, 58 % ont perçu au moins une prestation familiale en 2014, soit 4 % de moins qu'en 2011. Seuls 2 % d'entre eux cumulent d'autres prestations. La majorité de ces prestations n'est pas soumise à condition de ressources, notamment les allocations familiales.

Baisse des prestations liées à la naissance du jeune enfant

Parallèlement aux modifications démographiques, les prestations liées à la petite enfance diminuent depuis une dizaine d'années. Les prestations petite enfance regroupent, depuis 2004, la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) et les différentes prestations de mode de garde.

En décembre 2014, 12 637 allocataires guadeloupéens bénéficient d'au moins une des composantes de la PAJE. Près de 95 % d'entre eux perçoivent l'allocation de base. Le nombre des bénéficiaires de la PAJE diminue entre 2008 et 2012 dans les DOM de 6,2 % alors qu'en métropole il augmente de 0,7 %. La baisse se confirme entre 2012 et 2013 (– 0,6 %) et entre 2013 et 2014 (– 2 %).

Les bénéficiaires de la PAJE ont diminué entre 2008 et 2013 en Guadeloupe de 11 % et de 17 % en Martinique, alors qu'ils ont augmenté de 9 % en Guyane. Le taux d'évolution de toutes les composantes des prestations liées à la naissance est en régression, sauf le Complément de mode de Garde (CMG) assistant maternel et le CMG garde d'enfant à domicile.

Malgré la baisse du nombre d'allocataires, le montant de la PAJE alloué par la CAF en Guadeloupe en 2014 (56,2 millions d'euro) est légèrement supérieur à celui de 2013 (+ 0,3 %), alors que la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS 2014) a porté des modifications en 2014. En effet, la LFSS 2014 plafonne le montant de l'Allocation de Base en fonction d'un nouveau seuil, pour toutes les familles ouvrant droit à celle-ci, entraînant ainsi une réduction de 50 % de l'Allocation de Base pour les familles dont les ressources sont supérieures à un nouveau seuil inférieur à celui déterminant le droit global à cette allocation.

Parmi les modes de gardes du jeune enfant, le complément de libre choix d'activité (CLCA) est choisi par 747 allocataires ayant diminué ou cessé leur activité. Les compléments de mode de garde (CMG) sont versés à 1 505 allocataires. Ces types de prestations concernent un taux d'allocataires bien moins important qu'en métropole : moins de 1 % de CLCA et 1,4 % de CMG sont versés en Guadeloupe, alors qu'ils concernent respectivement 4,2 % et 7,3 % d'allocataires métropolitains. Si le nombre de CLCA diminue en 2014, le CMG augmente en Guadeloupe de 9 % confirmant le choix des familles de faire garder leurs enfants surtout par un(e) assistant(e) maternel(le).

Les familles monoparentales sont plus nombreuses à percevoir la PAJE (63 %), dont 29 % de familles avec un enfant unique. Près de la moitié des bénéficiaires sont âgés de 25 à 34 ans, près d'un tiers de 35 à 44 ans^; 18 % sont âgés de 15 à 24 ans (un peu moins qu'en 2013). Seuls 3,8 % sont âgés de 45 ans et plus (0,4 point de plus qu'en 2013) *(figures 31 & 32)*.

Les prestations liées à l'entretien de l'enfant baissent également

Les allocataires des différentes prestations liées à l'enfance et à la jeunesse ont baissé ces dernières années, sauf ceux de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) qui augmentent de 5 % par an depuis 2012, après une forte progression entre 2011 et 2012 (+ 13 %). En décembre 2014, plus de 2 200 familles en ont bénéficiée pour 5 100 enfants âgés de moins de 20 ans. Le montant moyen mensuel versé par bénéficiaire est de 296 euros *(figures 30 et 31)*.

Les Allocations Familiales (AF), représentent la principale prestation versée aux familles guadeloupéennes dès lors qu'elles ont au moins un enfant de moins de 20 ans à charge, particularité des DOM, car les AF ne sont versées qu'à partir du deuxième enfant en métropole. La moitié des allocataires est concernée par cette mesure. Un peu moins de 99 500 enfants sont couverts par cette prestation.

Le nombre de familles bénéficiaires de l'AF (54 693 en décembre 2014), continue la baisse commencée en 2008 et se confirme avec – 1,6 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par la baisse du nombre d'enfants de moins de 20 ans en Guadeloupe (– 9 % entre 2006 et 2013), alors que ceux-ci augmentent dans l'hexagone (+ 1,3 % durant la même période). La CAF Guadeloupe a versé 93,5 millions d'euros, soit un montant mensuel moyen de 142 euros par allocataire bénéficiaire.

30 Baisse générale des allocataires

Évolution des différentes prestations familiales versées en Guadeloupe entre 2009 et 2014 (en %)

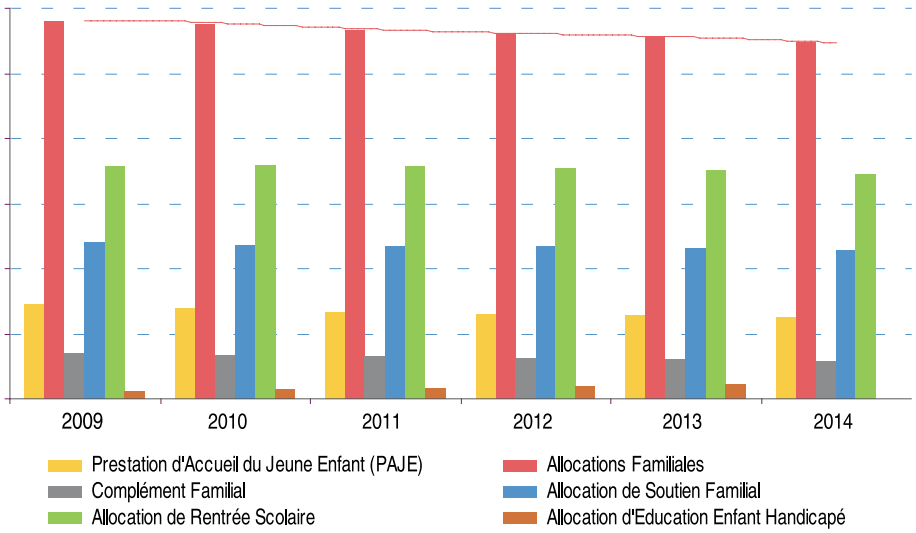

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

Le nombre d'allocataires du Complément Familial (CF) est également en baisse (6 008 en 2013, 5 855 en 2014), alors que le montant versé par la CAF augmente de 1,4 % sur l'année, du fait d'une majoration de 9,67 euros entrée en vigueur depuis le 1er avril 2014 et destinée aux allocataires les plus modestes. Ainsi, trois quarts de ces allocataires ont perçu le CF majoré contre (54 % en France hexagonale). Le montant moyen mensuel de CF total versé aux bénéficiaires ayant au moins un enfant âgé de trois à cinq ans à charge s'élève à 104 euro.

L'Allocation de Soutien Familial (ASF), versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents, concerne 22 850 allocataires en Guadeloupe, soit 22 % des allocataires, un taux en baisse par rapport à 2013. Cette prestation est donc versée seulement aux familles monoparentales en Guadeloupe et concerne 41 580 enfants.

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) est versée sous conditions de ressources, au mois d'août, aux familles avec enfant(s) scolarisé(s) entre 6 et 18 ans, pour aider à assumer le coût de la rentrée. C'est la prestation familiale qui connaît la plus forte régression entre 2013 et 2014 (– 2 %), bien qu'elle représente la deuxième prestation familiale et concerne un tiers des allocataires et 69 000 enfants. Chaque famille bénéficiaire aura perçu en moyenne 585 euros en Guadeloupe en 2014.

Parallèlement au fait que les familles monoparentales soient le type de famille le plus représenté en Guadeloupe, elles sont les premières bénéficiaires de l'ensemble de ces prestations. Les allocataires sont âgés majoritairement de 25 à 54 ans *(figures 31 & 32)*. ■

31 Les familles monoparentales sont les principales bénéficiaires des prestations familiales

Prestations familiales selon le type de famille en Guadeloupe en 2014

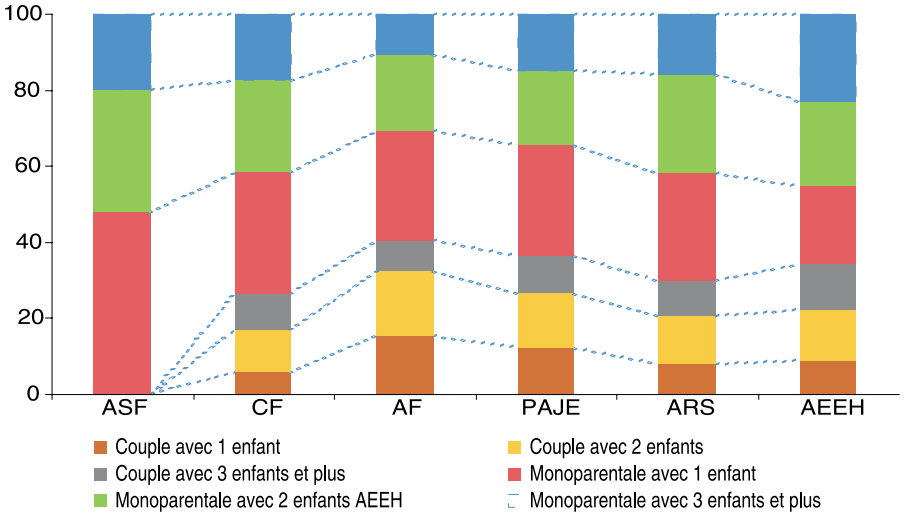

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

32 Une majorité d'allocataires âgés de 35 à 44 ans

Répartition des prestations familiales versées en Guadeloupe selon l'âge de l'allocataire (en %)

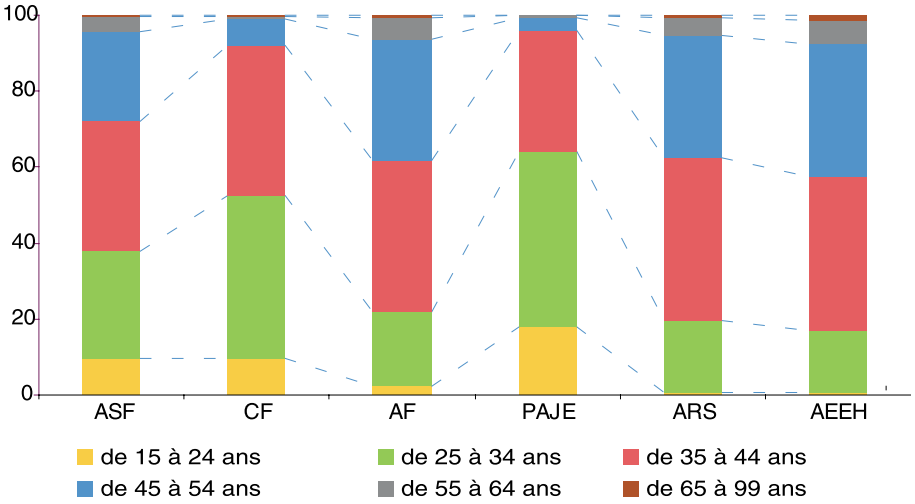

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

Historique de la Caisse d'Allocations Familiales

Les régimes d'assurance sociale obligatoire visant à verser des prestations en cas de maladie, d'invalidité, de vieillesse et de décès découlent des lois de 1928 et 1930, mais ce n'est qu'en 1945, avec le plan pour la Sécurité Sociale, que sont posés les grands principes visant à garantir à chacun des revenus suffisants en toute circonstance. Avec la départementalisation, en 1946, naît dans les DOM la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) qui assure à la fois les missions des caisses locales de la France hexagonale et celles de la mutualité sociale agricole. Les premières allocations étaient versées par une caisse de compensation, puis par la CGSS. C'est l'arrêté du 03 février 1972 qui approuve les statuts de la nouvelle caisse de la Guadeloupe et fixe au 01 mars 1972 sa date d'entré en vigueur (Journal Officiel du 24 mars 1972).

La Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe est un organisme de droit privé gérant un service public. Elle appartient à la branche famille du régime général de la Sécurité Sociale. Les actions des CAF couvrent trois grands domaines^: l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne (prestations familiales, financement des modes de garde des enfant, …), les aides au logement et la solidarité envers les personnes les plus fragiles (RSA, AAH, RSO).

33 Un peu plus d'allocataires en 2014, moins d'enfants à charge

Structure des allocataires de prestations légales en Guadeloupe en 2013 et 2014

	Effectifs 2013 (en nombre)	Effectifs 2014 (en nombre)	Évolution 2014/2013 (en %)
Population des allocatiares			
Nombre d'allocataires	103 878	104 539	0,6
Nombre d'enfants à charge au sens des Prestations légales	109 951	107 540	-2,2
dont enfants de moins de 3 ans	13 406	13 685	2,1
enfants de 3 ans à moins de 6 ans	14 470	15 012	3,7
Nombre de personnes couvertes	241 258	238 945	-1,0
Population totale	402 119	401 337	-0,2
Taux de couverture	60,0	59,5	-0,8
Selon le type de famille			
Familles monoparentales	36 638	36 385	-0,7
1 enfant	20 545	20 533	-0,1
2 enfants	10 909	10 804	-1,0
3 enfants ou plus	5 184	5 048	-2,6
Couples avec enfant(s)	24 601	23 886	-2,9
1 enfant	10 337	10 135	-2,0
2 enfants	9 939	9 623	-3,2
3 enfants ou plus	4 325	4 128	-4,6
Ménages sans enfant	42 639	44 268	3,8
Homme seul	21 751	22 720	4,5
Femme seule	17 977	18 491	2,9
Couple sans enfant	2 911	3 057	5,0
Selon l'age de la personne de référence			
Moins de 20 ans	1 081	1 126	4,2
20 - 24 ans	4 653	4 416	-5,1
25 - 29 ans	10 055	10 198	1,4
30 - 39 ans	25 393	24 880	-2,0
40 - 49 ans	33 215	32 959	-0,8
50 - 59 ans	20 327	21 136	4,0
60 ans et plus	9 154	9 824	7,3
Selon les prestations			
Naissance du jeune enfant			
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)	12 889	12 637	-2,0
Allocation d'Adoption	292	267	-8,6
Allocation Pour Jeune Enfant	12 216	11 949	-2,2
Complément de libre choix d'activité (Clca)	848	747	-11,9
Complément de libre choix du mode de garde assistant maternel (CMG)	1 076	1 200	11,5
Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (CMG)	77	85	10,4
Complément de libre choix du mode de garde structure (CMG)	228	220	-3,5
Prestations d'entretien			
Allocations Familiales	55 586	54 693	-1,6
Complément Familial	6 008	5 855	-2,5
Allocation de Soutien Familial	23 219	22 856	-1,6
Allocation de Rentrée Scolaire	35 262	34 558	-2,0
Allocation d'Éducation Enfant Handicapé	2 116	2 222	5,0
Aides au logement			
Allocation Logement Familiale	24 304	24 295	0,0
Allocation Logement Sociale	16 636	17 246	3,7
Revenu garanti et compléments			
Revenu de solidarité active de droit commun	46 553	48 682	4,6
RSA socle non majoré (avec ou sans activité)	33 244	34 414	3,5
RSA socle majoré (avec ou sans activité)	5 778	5 762	-0,3
RSA activité non majoré (avec ou sans socle)	6 834	7 724	13,0
RSA activité ajoré (avec ou sans socle)	697	782	12,2
Allocation Adultes Handicapés	7 815	8 026	2,7
Complément AAH	610	697	14,3
Revenu de solidarité	2 245	2 022	-9,9

Source : CNAF, fichier FILEAS – BENETRIM.

Évolution des politiques sociales et familiales depuis 2001

Janvier 2001 (France + DOM)
Création de l'allocation de présence parentale (APP).

Janvier 2001 - 2007
Harmonisation, prévue sur sept ans à compter de janvier 2001, du montant de l'allocation de parent isolé par rapport à celui de la métropole.

Décembre 2001
Mise en place du Revenu de Solidarité (RSO) : sont éligibles les bénéficiaires du RMI depuis plus de deux ans qui résident dans les DOM, sont âgés d'au moins 50 ans et n'exercent pas d'activité professionnelle. L'ouverture du droit à ce revenu met fin au droit au RMI. Son montant n'est pas modulé en fonction de la composition familiale.

2001
- Mise en œuvre de la prime pour l'emploi, au début ciblée sur le Smic à temps plein, progressivement étendue aux durées d'emploi incomplètes sur l'année (temps partiels, CDD au Smic).

Juillet 2002
- Alignement du montant du RMI des DOM sur celui de la métropole.
- Alignement des loyers plafonds des familles sur ceux de la zone 2 de métropole pour le calcul de l'allocation de logement familiale.

2003
Durcissement de l'indemnisation du chômage.

Juillet 2003 (France + DOM)
Création d'une allocation forfaitaire allocations familiales.

Septembre 2003
Libre choix de l'allocataire (père ou mère).

Janvier 2004 *(à la différence de l'hexagone)*
- Comme pour l'APE et l'APJE, la PAJE n'ouvre pas droit à l'assurance vieillesse des parents au foyer dans les DOM où l'AVPF n'est due qu'au titre du handicap (enfant ou adulte).

- Réforme du revenu de solidarité (RSO, créé en 2001), versé aux bénéficiaires du RMI âgés d'au moins 50 ans qui s'engagent à quitter définitivement le marché du travail et de l'insertion après avoir été depuis deux ans au moins bénéficiaires du RMI. Le RSO est versé à un seul membre du foyer et jusqu'à ce que l'intéressé bénéficie d'une retraite à taux plein et au plus tard à 65 ans.

Janvier 2004 *(comme en métropole)*
- Création du contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CIRMA) et décentralisation du RMI.

Juillet 2004 *(France + DOM)*
Deux mois de chômage indemnisé consécutifs de date à date sont nécessaires pour pouvoir bénéficier d'un abattement de ressources pour chômage.

2005-2006
Création de dispositifs incitatifs à la reprise d'activité. Plan d'accompagnement à la recherche d'un emploi (Pare) étendu en 2006.

Janvier 2009
- Revalorisation de 30 % supplémentaire du montant du forfait charge spécifique aux DOM pour le calcul de l'allocation de logement. Comme en métropole, l'exercice de paiement débute désormais le 1er janvier au lieu du 1er juillet, en retenant les ressources de n–2 du fait de la mise en œuvre de l'acquisition des ressources auprès de l'administration fiscale.

Juillet 2009 *(à la différence de l'hexagone)*
- Le **Revenu de Solidarité Active** (RSA, expérimenté en 2008, généralisé en juin 2009 en métropole) devrait entrer en vigueur au plus tard en 2011 dans les DOM.

- Le **Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité** (RSTA) est versé à certains salariés aux revenus modestes (versement en juillet, pour les droits couvrant les mois de mars, avril et mai). D'un montant de 100 euros bruts par mois pour un temps plein, le RSTA est institué dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, ainsi que dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. Le RSTA constitue un revenu non imposable, non pris en compte pour la détermination des droits à l'ensemble des prestations soumises à condition de ressources annuelles.

Revalorisation de 56 % des forfaits charges pour tous les logements applicables dans les DOM et dans les COM de Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour le calcul des allocations de logement à compter du 1er juillet 2009. L'augmentation prévue par le projet d'arrêté portera ainsi les montants à hauteur de près de 70 % de ceux de la métropole, la différence se justifiant par l'absence de frais de chauffage dans ces départements.

Avril 2010
Prime de vie chère versée, dans les DOM uniquement, aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Septembre 2010
Mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active jeunes. Le RSA est ouvert aux jeunes âgés entre dix-huit et moins de vingt-cinq ans, sous réserve d'avoir exercé préalablement au moins 3 214 heures de travail au cours des trois ans précédant le dépôt de la demande. Un étudiant salarié doit avoir un revenu d'activité d'au moins 500 euros par mois pour bénéficier du RSA

Janvier 2011
Mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans les DOM avec maintien du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) jusqu'en février 2012 avec droit d'option pour les primo-demandeurs RSA. Les bénéficiaires de RMI ou de l'API (hors prime forfaitaire mensuelle, PFM) basculent automatiquement dans le RSA au 1er janvier 2011. Les bénéficiaires de RMI ou Api bénéficiaires de la PFM basculent dans le RSA au terme de la PFM. L'ouverture de droit au revenu de solidarité (RSO) ne devient possible qu'à partir de 55 ans et non plus 50 ans.

Modifications de législation

Entrée en vigueur au 1er avril 2014 de dispositions de la LFSS 2014 :

- **Complément Familial majoré :** le montant du Complément Familial (CF) est majoré pour les familles dont les ressources sont inférieures à un nouveau plafond, lui-même inférieur à celui utilisé pour l'attribution du CF de base.

- **Modifications de la PAJE :**

. gel du montant de l'allocation de base (AB) à 185,54 euros tant que son montant est supérieur à celui du CF ;
. en conséquence, gel des montants de la prime de naissance et de la prime d'adoption qui sont calculés en fonction du montant de l'allocation de base ;
. réduction de 50 % du montant de l'allocation de base pour les familles dont les ressources sont supérieures à un nouveau seuil, inférieur à celui déterminant le droit global à l'AB. Le montant à taux plein s'élève à 185,54 euros, celui à taux partiel à 92,77 euros ;
. suppression de la majoration du complément de libre choix d'activité (CLCA) en l'absence de perception de l'allocation de base.

Situation en 2011 (sans tenir compte des spécificités de Mayotte)

1. Les prestations identiques en métropole et dans les DOM :

. le forfait allocations familiales ;
. l'allocation aux adultes handicapés ;
. l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
. l'allocation de rentrée scolaire ;
. le revenu de solidarité (spécifique aux Dom).

2. Les prestations identiques en métropole et dans les DOM en 2008, qui ont été remplacées par le revenu de solidarité active en juin 2009 en métropole, en janvier 2011 dans les DOM :

. le revenu minimum d'insertion ;
. l'allocation de parent isolé.

3. Les prestations dont les conditions d'ouverture des droits sont identiques en métropole et dans les DOM mais dont les montants sont différents :

. l'allocation de logement à caractère social (la formule de calcul est identique mais certains coefficients sont moins favorables).

4. Les prestations dont les conditions d'ouverture des droits et/ou les montants sont différents en métropole et dans les DOM :

. les allocations familiales et les majorations pour âge ;
. le complément familial ;
. la prestation d'accueil du jeune enfant ;
. l'assurance vieillesse des parents au foyer n'est due qu'au titre du handicap (enfant ou adulte). (Pas d'ouverture de droit pour les bénéficiaires de l'A(J)PP, du CF et de la PAJE) ;
. l'allocation de logement à caractère familial^: il n'est pas tenu compte des enfants ou personnes à charge au-delà de six dans les différents paramètres qui évoluent selon la taille de la famille^: loyers plafonds, forfait charges, et en accession, nombre de parts et mensualités plafonds. Le forfait charge est d'un montant inférieur à celui de la métropole ; certains paramètres sont moins favorables.

5. Les prestations qui ne sont pas versées dans les DOM : *l'aide personnalisée au logement, l'allocation journalière de présence parentale, la tutelle aux prestations sociales, les prêts à l'amélioration de l'habitat (PAH), les* prêts à l'amélioration de l'habitat Assistants (es) maternels (les) (PAH AM).

Définitions

La personne de référence de la famille est :

- l'homme du couple, si la famille comprend un couple de personnes de sexe différent ;
- la personne la plus âgée, si la famille comprend un couple de personnes de même sexe, la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active ;
- le parent, si la famille est monoparentale.

Les établissements d'accueil collectif

- Les crèches multi-accueil proposent, au sein d'une même structure, différents modes d'accueil d'enfants de moins de 6 ans. Elles offrent fréquemment une combinaison de plusieurs modes d'accueil collectifs^: des places d'accueil régulier (de type crèche ou jardins d'enfants), des places d'accueil occasionnel (de type halte-garderie) ou des places d'accueil polyvalent (utilisées selon les besoins tantôt pour de l'accueil régulier, tantôt pour de l'accueil occasionnel). Ces structures peuvent être gérées de façon traditionnelle ou par des parents. Certains de ces établissements assurent aussi à la fois de l'accueil collectif et familial.
- La crèche collective ou structure mono-accueil est un établissement ayant pour objet de garder pendant la journée, durant le travail de leurs parents, les enfants de moins de trois ans, dans des locaux et avec un personnel prévu à cet effet (crèches collectives de quartier, de personnel ou d'entreprise).
- La crèche parentale est organisée et gérée par des parents d'enfants de moins de trois ans, réunis en association. Une personne compétente assure une présence permanente auprès des enfants. Elles sont ici comptabilisées avec les crèches collectives. Les crèches familiales ne sont plus comptabilisées.

L'enseignement du premier degré se compose des élèves de l'école préélémentaire (2 à 5 ans et plus), des élèves de l'école élémentaire (6 à 11 ans) ainsi que des élèves relevant de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).

L'enseignement du second degré regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'Agriculture).

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.
Une personne isolée est une personne qui vit dans un ménage de plusieurs personnes mais n'appartient pas à une famille. Un ménage peut comprendre aucune, une ou plusieurs personnes isolées.

La population allocataire totale comprend un certain nombre d'allocataires qui ne sont pas retenus dans les études générales faites sur les allocataires à bas revenus.

La population de référence, population restreinte, exclut l'allocataire et son conjoint ayant au moins 65 ans, l'allocataire étudiant ne percevant que l'allocation logement, l'allocataire bénéficiaire de l'AAH en maison d'accueil spécialisée.

Les prestations familiales sont des prestations sociales dont l'objet est d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. On distingue deux grands types de prestations familiales selon qu'elles sont dédiées à la naissance et au jeune enfant et à l'entretien des enfants.

La proportion de personnes couvertes par une prestation s'obtient en divisant le nombre de personnes couvertes (allocataire + conjoint + enfant(s)) par la population Insee.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Le taux de couverture est le rapport du nombre de personnes couvertes par au moins une prestation légale et la population totale.
Le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

Le taux de mortalité infantile est le rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le taux de nuptialité est le rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le taux de recours à l'IVG est le rapport du nombre d'IVG au cours d'une période au nombre de conceptions étant estimés par la somme des naissances vivantes, des enfants sans vie et des IVG. Le taux de recours à l'IVG représentent le nombre d'IVG chez les moins de 18 ans rapporté aux femmes âgées de 15 à 49 ans.

Taux de scolarisation : pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés par rapport à l'ensemble de la population du même âge.

Population allocataire totale (ou population de référence). La CAF verse aux personnes âgées de moins de 65 ans, rattachées au régime général, l'ensemble des prestations familiales et l'allocation adulte handicapé. Elle verse à l'ensemble de la population non agricole (donc y compris aux personnes relevant des régimes spéciaux : fonction publique d'Etat, SNCF, EDF-GDF et RATP) les prestations suivantes :

- l'ensemble des aides au logement;
- l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA);
- l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED);
- le RMI et le RSA.

Les revenus des familles en 2011

Le niveau de vie des ménages guadeloupéens s'améliore

En 2011, le niveau de vie des personnes vivant dans un ménage en Guadeloupe s'élève à 14 800 euros. Le niveau de vie des ménages les plus aisés (ménages de couple) est sept fois plus élevé que celui des plus pauvres (ménages complexes et familles monoparentales). La structure des revenus diffère selon la composition du ménage et du nombre d'enfants. Dans l'ensemble, les revenus d'activités par unité de consommation représentent en moyenne 60 % du revenu des ménages et les revenus sociaux 36 %. Le seuil de pauvreté local, de 600 euros par mois, révèle de fortes inégalités de revenus entre les revenus des plus aisés et ceux des moins aisés. Le taux d'imposition est faible en Guadeloupe : moins de trois ménages sur dix ont déclaré des revenus en 2013, moins qu'en 2012. Ils sont majoritairement installés à proximité des zones urbaines.

Maud Tantin-Machecler

En 2011, le niveau de vie moyen *(définitions)* des personnes vivant dans un ménage en Guadeloupe s'élève à 14 800 euros annuels, soit 1 230 euros par mois. Il est identique en Martinique, mais inférieur de 950 euros à celui de Guyane. Entre 2001 et 2011, le niveau de vie a augmenté bien plus en Guadeloupe (+ 45 %, soit + 4 600 euros) qu'en Martinique (29 %) ou qu'en Guyane (40 %).

Des écarts de niveau de vie très marqués

En 2011, les personnes vivant en couple ont le niveau de vie moyen le plus élevé, respectivement 18 700 euros pour les couples sans enfant et 17 370 euros avec enfant(s). Les individus de ménages complexes et les familles monoparentales, en particulier, ont les plus faibles revenus.

L'évolution du niveau de vie est différente et fortement inégalitaire selon le type de ménage. Elle a été très dynamique pour les individus d'un couple avec au moins un enfant qui ont vu leur niveau de vie augmenter de 81 % entre 2001 et 2011, soit 36 points de plus que la moyenne régionale. Les individus des couples sans enfant, des ménages complexes et les personnes seules connaissent l'évolution la moins forte (moins de 30 %) et ont les niveaux de vie les plus faibles *(figure 34)*.

Les individus les plus aisés gagnent sept fois plus que les moins aisés. Les individus les plus aisés, appartenant au 5ème quintile (Q25) *(définitions)*, ont un niveau de vie équivalent à 32 190 euros, alors que les individus les moins aisés, appartenant au 1er quintile (Q1), ont un niveau de vie moyen équivalent à 4 490 euros.

Les revenus d'activités sont la première composante du revenu des ménages

En 2011, les revenus d'activité (salaire et revenu des indépendants) *(définitions)* sont la première composante du niveau de vie guadeloupéen et représentent 60 % de l'ensemble des revenus. La part est identique en Martinique, mais plus faible qu'en Guyane de 17 points.

Les revenus sociaux, de remplacement, (pension de retraite, allocation de chômage et autres prestations sociales) sont la deuxième composante du niveau de vie. Ils comptent pour 36 % dans l'ensemble des revenus des ménages guadeloupéens, un point de moins qu'en Martinique et 17 points de plus qu'en Guyane *(figure 35)*.

Néanmoins, ils diffèrent selon le champ étudié : pour l'ensemble des ménages et les ménages de moins de 65 ans, il s'agit des retraites et pensions, alors que pour les ménages allocataires CAF, il s'agit du RSA et des aides sociales *(figure 36)*.

Les deux principales composantes du niveau de vie des ménages les moins aisés sont les prestations sociales, essentiellement des prestations logement et famille (49 %) et des allocations retraite (25 %). Le revenu d'activité, troisième composante, ne représente que 18 % du revenu total. Les revenus d'activité augmentent ensuite pour devenir la première composante dans les familles modestes (46,8 %), jusqu'à atteindre 79 % des revenus des plus aisées. Inversement, la part des revenus sociaux décroît pour atteindre 16,5 % dans le revenu total des plus aisés *(figure 37)*.

34 La Guadeloupe connaît la plus forte évolution du niveau de vie

Niveau de vie déclaré aux Antilles-Guyane en 2001 et 2011

	Niveau de vie déclaré (en euro)		Évolution entre 2001 et 2011	
	2001	2011	en euro	en %
Selon la région				
Guadeloupe	10 200	14 800	4 600	45,1
Guyane	11 210	15 750	4 540	40,5
Martinique	11 500	14 820	3 320	28,9
Antilles-Guyane	10 910	14 950	4 040	37,0
Par individu selon le type de ménage guadeloupéen				
Personne seule	10 880	14 000	3 120	28,7
Famille monoparentale	8 150	11 760	3 610	44,3
Couple sans enfant	14 730	18 700	3 970	27,0
Couple avec au moins un enfant	9 610	17 370	7 760	80,7
Ménage complexe	8 950	11 210	2 260	25,3
Selon les quintiles				
Inférieur à Q1	3 210	4 490	1 280	40
De Q1 à Q2	5 800	8 410	2 610	45
De Q2 à Q3	7 900	11 900	4 000	51
De Q3 à Q4	11 670	16 970	5 300	45
De Q4 à Q5	22 330	32 190	9 860	44
Ratio Q4/Q1	7,0	7,2		

Lecture : en 2011, les Guadeloupéens reçoivent un revenu moyen de 14 800 euro, soit 45 % de plus qu'en 2001 (+ 4 600 euros) ; le niveau de vie des individus des couples avec enfant(s) est de 17 370 euros en 2011, soit 81 % de plus qu'en 2011 (+ 7 760 euros).

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

La part des revenus d'activité est plus importante dans les familles avec enfant(s). Les revenus sociaux représentent une part importante chez les personnes isolées (47 %) et les couples sans enfant (41 %), du fait de la présence de retraités dans le foyer. Les familles monoparentales (37 %) et les couples avec enfant(s) (17 %) bénéficient de prestations familiales et d'aides au logement pour équilibrer leurs revenus. Plus de la moitié du niveau de vie des familles complexes se compose de revenus sociaux, dont 30 % d'allocation retraite, 17 % d'autres prestations sociales et 5 % d'allocation chômage *(figure 38)*.

Le seuil de pauvreté est égal à 600 euros par mois

En 2011, le revenu disponible équivalent médian *(définitions)* des personnes vivant dans un ménage en Guadeloupe s'établit à près de 11 950 euros annuel, soit 1 000 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus.

Ainsi, avec un seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des revenus guadeloupéens, le seuil de pauvreté local s'élève en 2011 à 7 170 euros annuel soit environ 600 euros par mois. Les 10 % de Guadeloupéens les plus pauvres ont un revenu équivalent médian annuel inférieur à 5 020 euros, les 10 % les plus aisés 27 720 euro, soit 5,5 fois plus.

En 2011, la pauvreté concerne 81 300 individus en Guadeloupe, soit un taux de risque de pauvreté local de 20,1 %. Ce taux est proche de celui de Martinique (20,6 %), bien inférieur à celui de la Guyane côtière (30,2 %) et plus élevé de 6 points que celui de la France hexagonale. La pauvreté baisse en Guadeloupe (– 0,7 point entre 2001 et 2011), elle augmente en Martinique (+ 3,5 points) et en Guyane côtière (+ 4,4 points). Les personnes seules et les seniors de 65 anset plus sont plus touchés par la pauvreté en 2011 qu'en 2001 *(figure 39)*. À supposer une absence de versements d'aides légales effectuées par la CAF, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté augmenterait de 47 800 en Guadeloupe et le taux de risque de pauvreté local passerait à 31,9 %. En Martinique, 47 500 personnes seraient dans cette situation, portant le taux de risque de pauvreté à 32,7 %.

35 Les revenus d'activité représentent 60 % des revenus en Guadeloupe

Composantes du niveau de vie moyen aux Antilles-Guyane en 2011 (en %)

	Revenus d'activité	Revenus du patrimoine	Revenus sociaux	Autres revenus	Transferts monétaires interménages		Impôts
					Reçus	Versés	
Guadeloupe	60,1	2,8	36,4	0,0	0,7	-0,8	-6,0
Guyane	77,5	2,3	19,4	0,2	0,7	-1,3	-5,0
Martinique	60,2	1,9	37,1	0,0	0,6	-0,7	-6,0
Ensemble	62,9	2,3	34,0	0,1	0,7	-0,9	-6,0

Lecture : en 2011, les revenus sociaux représentent 36 % du revenu disponible en Guadeloupe, 37 % en Martinique et 19 % en Guyane.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

36 Les revenus d'activité sont la principale ressource, quel que soit le ménage

Structure des revenus des ménages en Guadeloupe en 2011 (en %)

	Allocataires CAF	Moins de 65 ans	Ensemble des ménages
A Revenus d'activité	65,9	74,7	60,1
B Salaires nets	60,6	67,2	54,1
C Revenu mixte des entrepreneurs individuels	5,3	7,5	6,0
D Revenus de remplacement	31,0	22,5	36,1
E Retraites et pensions	2,1	7,3	23,1
F Revenus liés au chômage	3,0	3,0	2,5
G Prestations familiales et bourses d'études	6,7	3,1	2,5
H Aides au logement	7,0	3,0	2,5
I Revenus liés à l'invalidité et à la dépendance	0,4	0,5	0,4
J RSA et aides sociales	11,8	5,7	5,2
K Revenus du patrimoine	1,5	1,9	2,8
L Revenu total	100,0	100,0	100,0
M Niveau de vie	96,1	93,5	93,4

Champ : ménages allocataires, ménages de 65 ans et moins et ensemble des ménages.

Note : données par unité de consommation (UC). Le total des revenus d'activité, revenus de remplacement et revenus du patrimoine n'est pas égal à 100%, du fait de l'absence des transferts interménages reçus et autres revenus.

Lecture : les revenus d'activité représentent 65,9 % du revenu total des allocataires CAF, 74,7 % du revenu total des personnes de moins de 65 anset 60,1 du revenu total de l'ensemble des ménages guadeloupéens.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

37 La part des revenus sociaux varie fortement entre les ménages pauvres et les plus aisés

Composantes du niveau de vie guadeloupéen par quintiles en 2011 (en %)

	Inférieur à Q1	De Q1 à Q2	De Q2 à Q3	De Q3 à Q4	Supérieur à Q4	Ensemble
Revenu disponible équivalent moyen (en euro)	**4 490**	**8 410**	**11 900**	**16 970**	**32 190**	**14 800**
Revenus d'activité par UC	17,5	23,1	46,8	62,1	79,1	60,1
Revenus du patrimoine par UC	1,2	1,0	2,5	1,4	4,3	2,8
Revenus sociaux par UC	79,0	75,0	49,7	35,5	16,5	36,4
dont : Allocations retraite par UC	*24,6*	*37,9*	*29,2*	*27,6*	*15,5*	*23,5*
Allocations chômage par UC	*5,4*	*5,6*	*5,0*	*2,8*	*0,3*	*2,5*
Autres prestations sociales par UC	*49,0*	*31,5*	*15,5*	*5,1*	*0,6*	*10,4*
Autres revenus par UC	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Transferts monétaires interménages reçus par UC	2,2	0,9	0,9	1,0	0,2	0,7
Transferts monétaires interménages versés par UC	-0,8	-0,8	-0,5	-1,1	-0,8	-0,8
Impôts par UC	-7,0	-4,4	-3,8	-5,2	-7,0	-5,8

Lecture : en Guadeloupe, en 2011, les allocations retraites comptent pour 23,5 % du niveau de vie moyen en Guadeloupe.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

38 Les revenus d'activité sont plus importants dans les couples avec enfant(s)

Composantes du niveau de vie guadeloupéen par catégorie de ménage en 2011 (en %)

	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille complexe	Ensemble
Revenu disponible équivalent moyen (en euro)	**14 000**	**11 760**	**18 700**	**17 370**	**11 210**	**14 800**
Revenus d'activité par UC	47,6	59,4	56,2	81,3	45,6	60,1
Revenus du patrimoine par UC	4,8	1,3	2,4	1,9	1,3	2,8
Revenus sociaux par UC	46,9	37,4	41,1	16,6	52,0	36,4
dont : Allocations retraite par UC	*36,5*	*6,8*	*37,5*	*6,2*	*30,2*	*23,5*
Allocations chômage par UC	*2,4*	*1,9*	*2,0*	*2,7*	*5,3*	*2,5*
Autres prestations sociales par UC	*8,0*	*28,7*	*1,7*	*7,6*	*16,5*	*10,4*
Autres revenus par UC	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Transferts monétaires interménages reçus par UC	0,7	2,0	0,2	0,1	1,0	0,7
Transferts monétaires interménages versés par UC	-1,3	-0,1	-1,2	-0,5	-0,4	-0,8
Impôts par UC	-7,2	-3,1	-7,4	-4,8	-4,9	-5,8

Note : les masses de revenus (chiffres positifs) et de prélèvements (chiffres négatifs) sont exprimées en proportion du niveau de vie hors impôt.

Lecture : en Guadeloupe, en 2011, les revenus d'activité représentent 81,3 % du niveau de vie des couples avec au moins un enfant, bien plus que la moyenne régionale (60,1 %).

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

Une majorité de foyers non imposables en Guadeloupe

Près de 240 700 ménages guadeloupéens ont fait une déclaration de revenus au titre de l'année 2013 pour un revenu fiscal total de référence *(définitions)* de près de 4 milliards d'euro, soit 22 % du montant total des départements d'Outre-mer (19 milliards d'euro). Le revenu fiscal de référence moyen déclaré, de 16 554 euros, augmente régulièrement (2,3 % de plus qu'en 2012).

La part des foyers fiscaux non imposables atteint 73 % en Guadeloupe contre 52 % au niveau national. Alors que leur nombre avait amorcé une baisse depuis 2005, il remonte en 2013 avec une évolution de 9 % par rapport à 2012 *(figure 40)*.

En contrepartie, la proportion de foyers fiscaux imposables (27 %) au titre de l'impôt sur les revenus, en augmentation jusqu'en 2012, a chuté de plus de 15 % en 2013. Cette baisse, constatée également en France hexagonale, est liée aux modifications fiscales amorcées en 2012, malgré l'augmentation du niveau de vie et du pouvoir d'achat. Néanmoins, le nombre de foyers fiscaux imposables a augmenté de 35 % par rapport à 2003. Dans l'hexagone, près de la moitié de la population est imposable, malgré une baisse de 12 % par rapport à 2012. L'écart avec la France hexagonale s'explique en partie par la réduction d'impôt de 30 % spécifique aux départements d'outre-mer *(figure 41)*.

Les foyers imposables sont plus proches des zones urbaines

Le revenu net moyen imposable est très disparate selon les communes de Guadeloupe. Le montant maximum (46 159 euros), observé à Petit-bourg, est une fois et demie plus important que le montant

39 La pauvreté a doublé chez les personnes âgées de 65 ans et plus

Taux de risque de pauvreté local en 2001 et 2011 (en %)

	2001	2011	Écart (en point)
Selon la région			
Guadeloupe	20,8	20,1	-0,7
Guyane cotière	25,8	30,2	4,4
Martinique	17,1	20,6	3,5
Selon la catégorie de ménage en Guadeloupe			
Personne seule	16,9	27,7	10,8
Famille monoparentale	27,1	27,5	0,4
Couple sans enfant	23,2	23,7	0,5
Couple avec au moins un enfant	21,1	14,4	-6,7
Ménage complexe	4,0	11,3	7,3
Selon l'âge de la personne de référence en Guadeloupe			
Moins de 35 ans	19,1	16,5	-2,6
35 à 64 ans	24,0	21,6	-2,4
65 anset plus	8,6	17,2	8,6

Note : on utilise les seuils de pauvreté locaux pour réaliser les calculs.

Lecture : le taux de pauvreté augmente davantage chez les personnes seules, passant de 16,9 % en 2001 à 27,7 % en 2011 (soit une hausse de 10,8 points) et chez les personnes de 65 anset plus, passant de 8,6 % à 17,2 %, soit + 8,6 points.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

40 Les foyers fiscaux imposables ont augmenté de 35 % en dix ans

Évolution des foyers fiscaux de Guadeloupe et France métropolitaine (en indice, base 100 en 2003)

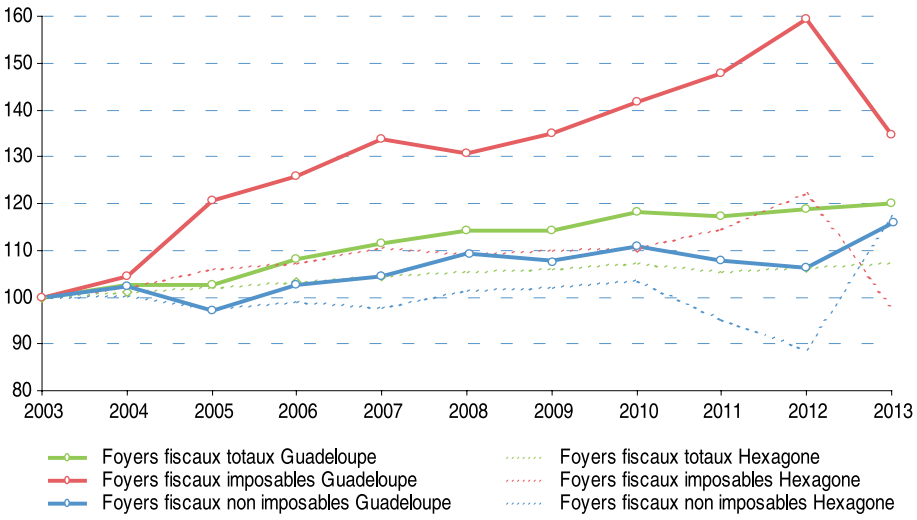

Sources : DGI ; Insee.

minimum (29 995 euros) relevé à La Désirade en 2013. Neuf communes déclarent un revenu supérieur au revenu net moyen imposable de la région (38 629 euros) et huit autres un revenu compris entre 35 000 euros et la moyenne. Toutes les autres déclarent au moins 30 000 euros de revenus, sauf La Désirade.

La proportion de foyers fiscaux imposables est plus importante à Baie-Mahault, poumon économique de la Guadeloupe, et à Saint-Claude, commune proche de Basse-Terre, centre administratif de la région. Les communes les plus fiscalisées sont celles plus proches des centres d'activité et le long de l'intercommunalité de la Riviera du Levant *(figures 42 & 43)*.

41 Augmentation de la part des foyers fiscaux non imposables

Évolution des foyers fiscaux en Guadeloupe et France hexagonale

	Guadeloupe				Hexagone	
	2 011	2 012	2 013	Évolution 2013/2012 (%)	2 013	Évolution 2013/2012 (%)
Foyers fiscaux imposés						
Nombre de foyers imposables	70 319	75 751	64 022	-15,5	17 146 193	-19,7
Part de foyers imposables	30	32	27		48	
Montant du revenu net imposable (en €)	2 536 716 035	2 729 453 443	2 473 092 001	-9,4	687 368 014 935	-11,5
Part revenu imposée (%)	68	71	62		74	
Montant du revenu fiscal de référence moyen imposable (en €)	36 074	36 032	38 629	7,2	40 089	10,3
Impôt des foyers fiscaux imposables (en €)	144 767 098	159 986 037	172 912 644	8,1	65 295 669 587	3,9
Impôt moyen des foyers fiscaux imposables (en €)	2 059	2 112	2 701	27,9	3 808	29,4
Foyers fiscaux non imposés						
Nombre de foyers non imposable	164 556	162 376	176 640	8,8	18 638 470	32,0
Part de foyers non imposables	70	68	73		52	
Montant du revenu net imposable (en €)	1 193 862 471	1 121 907 523	1 510 707 934	34,7	242 360 409 160	74,5
Part revenu non imposée (%)	32	29	38		26	
Montant du revenu fiscal de référence moyen net	7 255	6 909	8 552	23,8	13 003	32,2
Impôt des foyers fiscaux non imposables (en €)	-17 502 239	-14 301 664	-21 487 006	50,2		102,7
Montant de l'impôt net moyen (en €)	-106	-88	-122	38,6	-205	54,1
Ensemble des foyers fiscaux						
Nombre total de foyers fiscaux	234 875	238 127	240 662	1,1	35 784 663	0,8
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux (en €)	3 730 578 506	3 851 360 966	3 983 799 935	3,4	929 728 424 095	1,5
Montant du revenu fiscal de référence moyen (en €)	15 883	16 174	16 554	2,3	25 981	0,7
Impôt (en €)	127 264 859	145 684 373	151 425 638	3,9	60 965 854 645	0,8
Impôt moyen (en €)	542	612	629	2,8	1 718	0,0

Source : Insee, revenus fiscaux localisés des ménages (IRPP).

42 Les foyers fiscaux imposables sont proches des zones urbaines

Répartition des foyers fiscaux et part des foyers fiscaux imposables en Guadeloupe en 2013

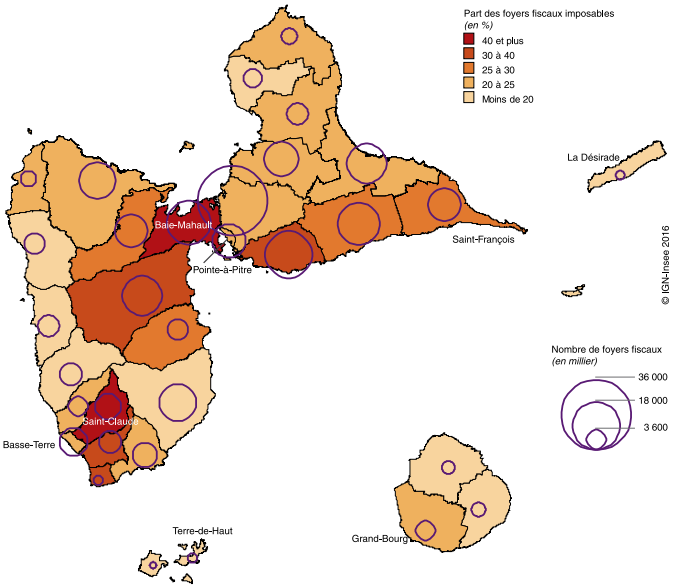

Note : les communes sont classées par ordre décroissant selon le revenu net moyen imposable en euro.

Lecture : à Petit-Bourg, les foyers imposés représentent 36 % de l'ensemble des foyers fiscaux de la commune.

Source : DGFIP, Insee, recensement de la population 2013.

43 Le revenu net moyen imposable est très disparate selon les communes

Revenus fiscaux par commune en Guadeloupe en 2013

	Revenu net moyen imposable (en €)	Nombre de foyers imposés	Nombre de foyers fiscaux	% de foyers imposés
Petit-Bourg	46 159	4 674	13 156	36
Le Gosier	45 453	6 083	17 859	34
Saint-Claude	44 382	2 516	6 166	41
Baie-Mahault	43 925	6 329	15 757	40
Deshaies	43 607	585	2 554	23
Saint-François	41 259	2 598	9 299	28
Vieux-Fort	41 218	371	1 123	33
Goyave	40 739	1 075	4 236	25
Trois-Rivières	39 330	1 359	5 563	24
Lamentin	38 540	2 657	9 251	29
Sainte-Anne	38 274	3 857	14 253	27
Gourbeyre	37 388	1 476	4 885	30
Le Moule	37 340	3 159	13 110	24
Grand-Bourg	36 788	719	3 535	20
Terre-de-Haut	36 236	175	1 035	17
Sainte-Rose	36 229	2 596	11 313	23
Petit-Canal	35 111	921	4 525	20
Terre-de-Bas	34 781	85	578	15
Pointe-à-Pitre	34 611	2 471	10 079	25
Morne-à-l'Eau	34 164	2 354	10 124	23
Port-Louis	33 667	627	3 327	19
Bouillante	33 622	851	4 408	19
Les Abymes	33 585	8 679	35 078	25
Baillif	33 518	869	3 543	25
Capesterre-Belle-Eau	33 361	2 262	12 056	19
Capesterre-de-Marie-Galante	33 018	358	2 106	17
Anse-Bertrand	32 926	573	2 681	21
Vieux-Habitants	32 337	914	4 893	19
Basse-Terre	31 611	1 706	7 265	23
Pointe-Noire	31 428	716	4 247	17
Saint-Louis	30 081	256	1 697	15
La Désirade	29 995	151	960	16
Total Région	38 629	64 022	240 662	27

Zoom : Les ménages face au chômage

Au cours de l'année 2014, 123 700 actifs en emploi et 38 300 chômeurs en moyenne sont recensés pour une population active *(Définitions)* de 162 000 personnes âgées de 15 ans ou plus. Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) *(Définitions)* est de 23,7 %. Ce taux est supérieur à celui de Guyane (22,3 %) et de Martinique (19,4 %) et bien plus que celui observé en France hexagonale (9,9 %) *(Méthodologie)*.

Le taux de chômage des moins de 25 ansest, lui aussi, plus élevé en Guadeloupe (56,3 %), qu'en Martinique (50,6 %) et qu'en Guyane (40 %). La situation des femmes (21,8 % au chômage) est plus précaire que celle des hommes avec un écart de 3,5 points (11,7 points en Guyane et 0,9 point en Martinique.

Parmi la population de référence CAF *(champ)*, la population active concerne un peu moins de personnes âgées de 15 à 64 ans(160 300), soit 63,3 % d'actifs (mieux de 3,7 points qu'en Guyane et moins de 2,1 points qu'en Martinique. Néanmoins, en Guadeloupe, moins d'un actif sur deux travaille. Les taux d'activité (79,9 %) et d'emploi (59,7 %) sont plus élevés dans la tranche d'âge 25-49 ans. Les jeunes de 15-24 anssont plus nombreux au chômage (56,3 %). La situation des femmes est plus précaire que celle des hommes avec un écart de 3,5 points, (11,7 points en Guyane, 0,9 point en Martinique).

La répartition des Guadeloupéens selon la catégorie socioprofessionnelle est quasi stable par rapport à 2008 mais diffère quelque peu de celle des Français de l'hexagone. La part d'employés et d'ouvriers (37 %) est identique durant la période, alors que celle des « professions intermédiaires » et des « cadres, professions intellectuelles supérieures » a augmenté de 2 points, à l'inverse des autres personnes sans activité professionnelle qui a diminué de 2 points. Dans l'hexagone, la part des employés et des ouvriers est identique à la Guadeloupe, mais celle des « professions intermédiaires » et des « cadres, professions intellectuelles supérieures » y est plus importante (30 %, soit 10 points de plus qu'en Guadeloupe).

Le diplôme reste la protection la plus efficace contre le chômage. Les Guadeloupéens diplômés du supérieur sont nettement moins touchés par le chômage que les bacheliers, les titulaires d'un BEP ou d'un CAP et surtout que ceux qui n'ont aucun diplôme. La moitié des actifs âgés de 15 à 64 ans sont ou bâcheliers (22 %) ou diplômés du supérieur (30 %). Un quart des actifs n'a aucun diplôme ou seulement le Brevet National des Collèges (ou équivalent).

Le taux de chômage diffère selon les communes de Guadeloupe. Cinq communes, (Saint-Claude, Baie-Mahault, Le Gosier, Petit-Bourg et Terre-de-Haut) se démarquent des autres avec un taux de chômage en dessous de la moyenne régionale.

La moitié des communes affiche des écarts à la moyenne allant jusqu'à + 11 points *(figure 44)*. Un quart des chômeurs réside dans la CA de Cap Excellence, deux quarts dans la CA Grand Sud-Caraïbes et dans la CA Nord-Basse-Terre. Rapporté à la population, le taux de chômage est moins important dans la CA du Nord Grande-Terre que dans les autres intercommunalités.

44 Le taux de chômage est supérieur à la moyenne régionale dans la majorité des communes

Population active et chômeurs par commune en 2013

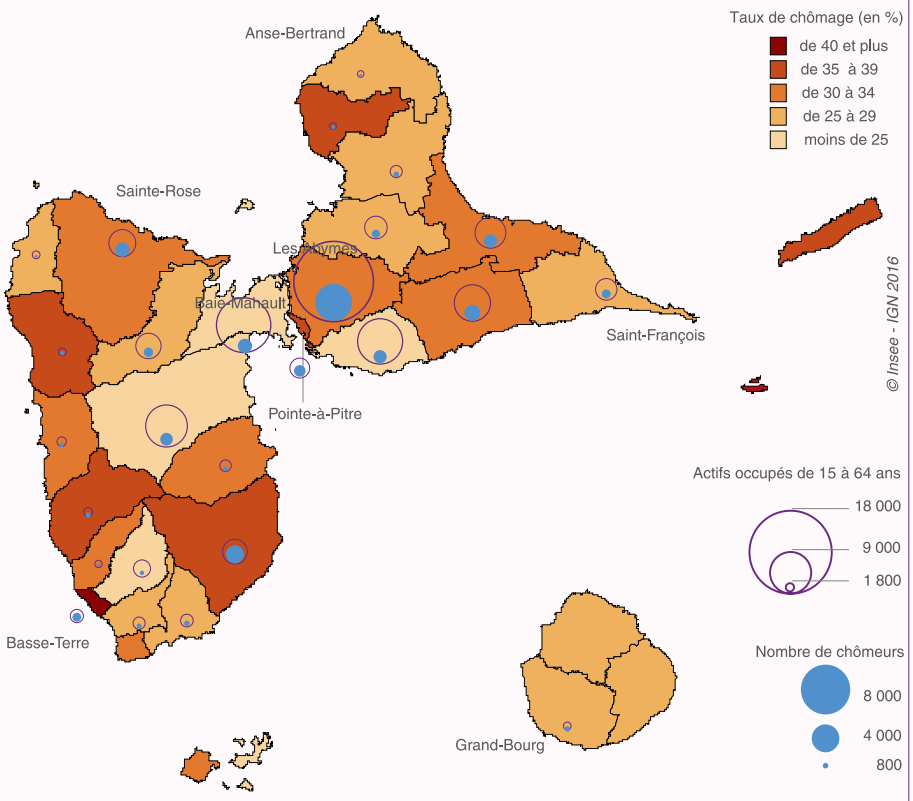

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation principale).

Le RSA est le premier revenu minimum garanti

Parmi les minima sociaux visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité, le Revenu de Solidarité Active (RSA), qui vise à lutter contre les exclusions et qui remplace le RMI, est le minimum le plus important versé aux personnes en emploi ayant de faibles revenus. Les CAF prennent en charge, pour le compte de l'État ou des départements, le versement de minima sociaux (RSA, AAH). Elles viennent ainsi en aide aux personnes précaires, isolées ou handicapées et facilitent leur insertion.

Près d'un habitant sur quatre couvert par le RSA

En Guadeloupe, 47 % des foyers allocataires ont perçu le RSA en 2014. Parmi eux, 82 % bénéficient du RSA socle seul du fait de l'absence totale de revenu d'activité ; 12 % perçoivent le RSA activité en complément de leurs revenus d'activité et 6 % le RSA socle et activité. Au total, près de 98 000 personnes sont couvertes par cette prestation, soit 24 % de la population (22 % en Martinique et de 7,2 % dans l'hexagone).

On distingue également les foyers bénéficiaires d'une majoration pour isolement en raison de leur situation de parent isolé (12 % des foyers) et ceux qui perçoivent un RSA non majoré (88 %).

Depuis l'entrée en vigueur du RSA dans les DOM en 2011, le nombre de foyers allocataires ne cesse de progresser. Il augmente de 4,5 % durant la dernière année et de 20 % entre 2011 et 2014. Cette progression résulte d'évolutions contrastées entre le RSA activité seul et le RSA socle seul. Le nombre d'allocataires du RSA activité enregistre une évolution annuelle moyenne de 21 % entre 2011 et 2014, tandis que celui du RSA socle augmente de 4 % en moyenne annuelle *(figure 45)*.

Une large majorité d'adultes seuls ou avec ou sans enfant perçoivent le RSA. La moitié des bénéficiaires sont des personnes isolées (dont deux tiers d'hommes). Quatre foyers sur dix sont des familles monoparentales, dont le responsable de famille est plus souvent une femme (97 %). Un foyer sur dix est un couple, dont les trois quarts ont un ou plusieurs enfants à charge *(figure 46)*. En définitive, près de deux tiers des bénéficiaires du RSA socle sont des femmes.

Les bénéficiaires du RSA sont plus âgés en Guadeloupe que dans l'hexagone. En effet, 41 % sont âgés de 40 à 54 anset 14 % sont âgés de 55 anset plus (respectivement 34 % et 11 % en hexagone). Les bénéficiaires de moins de 40 ans (45 %) sont moins nombreux de 10 points qu'en hexagone. Depuis septembre 2010, les jeunes âgés de 18 ansà moins de 25 anspeuvent bénéficier du RSA jeunes. En Guadeloupe, la prestation est versée à une vingtaine de jeunes *(figure 49)*.

En moyenne, un allocataire perçoit 445 euros par mois en Guadeloupe, (27 euros de plus qu'en 2013, suite à une revalorisation de 2 % du barème du RSA), 37 euros de plus qu'en métropole.

8 % de bénéficiaires de l'AAH

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est destinée à assurer à tous les handicapés un revenu minimum. En 2014, elle a été versée à 8 026 allocataires âgés de plus de 20 anset déclarés handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, c'est-à-dire soit handicapés à plus de 80 %, soit jugés dans l'impossibilité de se procurer un emploi compte tenu de leur handicap (article 35-2). Au 1er septembre, 10 750 personnes sont couvertes et le montant mensuel maximal de l'AAH, revalorisée de 1,75 %, atteint 790,18 euros.

Les effectifs de cette prestation augmentent de 4 % en Guadeloupe entre 2013 et 2014, soit une augmentation de deux points plus élevée qu'en France hexagonale, alors qu'elle diminue de 5,5 % en Martinique. Cette hausse en Guadeloupe est liée principalement à l'évolution de 6,3 % des effectifs ayant un taux de reconnaissance du handicap au moins égal à 80 %. Elle est aussi plus marquée parmi les 55-64 ans(+ 7,8 %) et concerne majoritairement les personnes isolées (+ 16 % d'hommes et + 6 % de femmes) *(figure 47)*.

Un cinquième des bénéficiaires du RSO en Guadeloupe

Le Revenu de Solidarité (RSO) est un revenu de remplacement en attendant la retraite et destiné aux allocataires âgés de 55 à 65 ans. En 2014, 2 022 allocataires, n'exerçant plus ni activité professionnelle, ni stage rémunéré, perçoivent le revenu de solidarité (RSO). Ils représentent 20,5 % de l'ensemble des allocataires concernés par ce dispositif dans les DOM (58 % à La Réunion, 10,2 % en Martinique et 10,7 % en Guyane). Son montant mensuel, de 507 euros maximum, n'est pas modulé en fonction de la composition familiale.

Alors que le nombre de bénéficiaires du RSA et de l'AAH augmentent depuis 2011, les bénéficiaires du RSO diminuent en raison du changement réglementaire qui porte l'âge d'éligibilité à 55 ans à partir de 2011, au lieu de 50 ans. La baisse est plus marquée en Guadeloupe (9 %) qu'en Martinique (5 %) ou qu'en Guyane (7 %) entre 2011 et 2014 *(figure 48)*.

Les bénéficiaires sont majoritairement des hommes et des femmes isolés (respectivement 48 % et 45 %). Peu de bénéficiaires ont encore des enfants à charge (3,4 %). ■

45 Les bénéficiaires du RSA ont presque doublé

Évolution des allocataires du RSA en Guadeloupe et dans l'hexagone de 2011 à 2014 (en indice, base 100 en 2011)

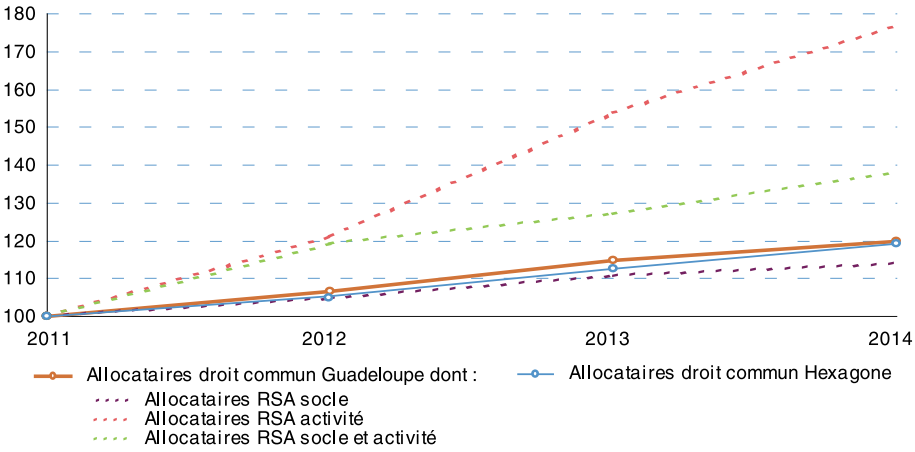

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

Les prestations liées à la lutte contre la précarité et le handicap (minima sociaux)

Les **minima sociaux** visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations. Il existe le Revenu de Solidarité Active (RSA) qui vise à lutter contre les exclusions et qui remplace le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) depuis 2011, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le revenu de solidarité (RSO), spécifique aux départements d'outre-mer.

46 Près de la moitié des bénéficiaires du RSA sont des personnes isolées

Foyers bénéficiaires du RSA par type de famille en 2014 (en %)

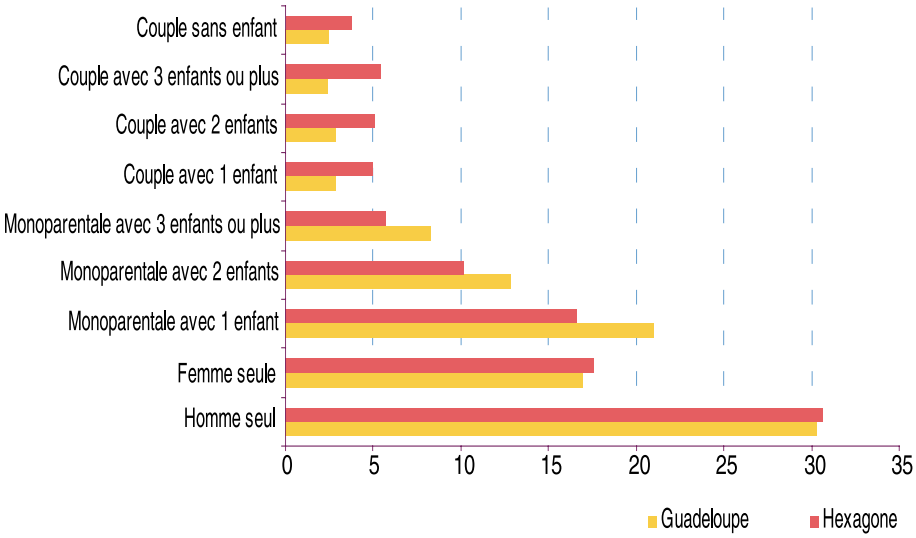

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

47 Une majorité d'allocataires AAH âgés de 50 anset plus

Allocation aux Adultes Handicapés selon l'âge du bénéficiaire en 2014 (en %)

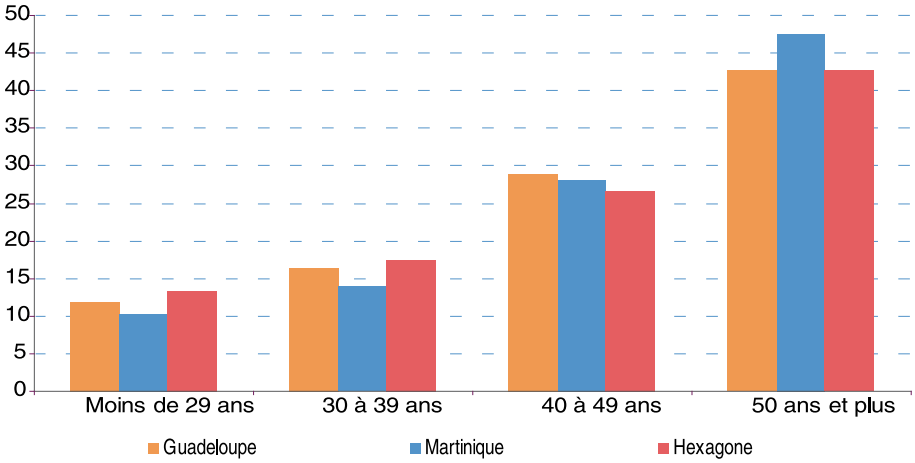

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

48 Baisse générale des bénéficiaires du RSO depuis 2011

Évolution des bénéficiaires du RSO depuis 2006 (en indice, base 100 en 2006)

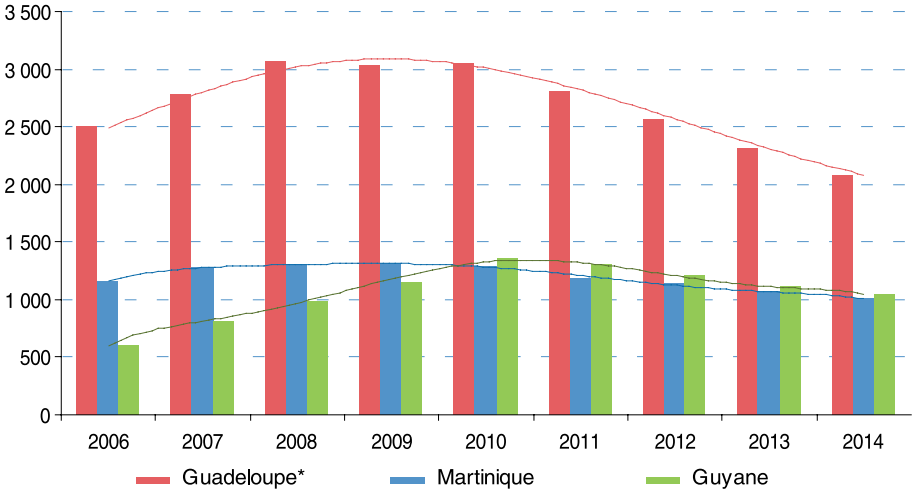

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

Revenu de Solidarité Active

Le Revenu de Solidarité Active de droit commun (RSA), mis en place le 1er juin 2009 en métropole et le 1er janvier 2011 dans les DOM, s'inscrit dans une politique d'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Il garantit un supplément de revenu aux personnes sans ressources ou à faibles revenus d'activité.

C'est une prestation dégressive cofinancée par le département et l'État. La part financée par le département est appelée RSA socle et fait partie des minima sociaux. Le RSA activité, part financée par l'État, n'est pas considéré comme un minima social. Cette prestation se substitue au RMI, à l'API, aux dispositifs d'intéressement liés à ces deux prestations, aux dispositifs liés aux contrats (CI-RMA et CAV) et aux expérimentations RSA (sauf conditions particulières).

On distingue donc, les allocataires du RSA socle seul qui n'ont pas de revenus d'activité, les allocataires du RSA activité seul qui ont des revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur à leur montant forfaitaire et les allocataires du RSA socle et activité qui ont des revenus d'activité mais dont l'ensemble des ressources est inférieur à leur montant forfaitaire. Le RSA socle non majoré s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI).

Le Revenu de Solidarité (RSO)

Le Revenu de Solidarité a été mis en place en décembre 2001 dans les quatre départements d'Outre-Mer et à Saint-Pierre et Miquelon. À cette date, ne sont éligibles que les bénéficiaires du RMI depuis plus deux ansrésidant dans les DOM, âgés de 50 à 65 anset qui ne doivent plus exercer d'activité professionnelle ou de stage rémunéré durant la perception de cette allocation.

L'ouverture de droit à ce revenu met fin au droit au RMI.

Avec la mise en place du RSA en janvier 2011, l'ouverture du droit au RSO n'est possible qu'à partir de 55 ans, ce qui explique la diminution du nombre de bénéficiaires. Cette prestation n'est pas versée à Mayotte.

Conditions de logement des ménages

Amélioration des conditions de logement

En 2013, 169 700 résidences principales sont dénombrées en Guadeloupe, 10 980 de plus qu'en 2008 et 37 7500 de plus qu'en 1999. Trois quarts sont de maisons individuelles et un quart des appartements. Le type de logement continue d'évoluer au profit des constructions en dur. Six ménages sur dix sont propriétaires de leur logement. Le confort des logements continue également de s'améliorer. Très peu de résidences principales sont sans point d'eau à l'intérieur ou non équipés en électricité ; le taux d'équipement des autres éléments de confort augmentent de même. En 2013, 2,3 personnes en moyenne vivent dans un logement, bien moins qu'en 1999 ; un ménage sur dix vit en surpeuplement et six sur dix en sous-peuplement. Le parc locatif social de Guadeloupe regroupe 32 216 logements, principalement des appartements, dont les trois quarts ont été construits après 1990 et plus de la moitié est située dans la CA de Cap Excellence. Près de six logements sociaux sur dix ont été financés par le prêt LLS, principale source de financement en Guadeloupe. La Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe verse des aides au logement à 41 540 foyers, soit 92 400 personnes couvertes par une des deux aides versées par la CAF, pour un montant moyen de 346 € pour l'ALF et 210 € pour l'ALS.

Maud Tantin-Machecler

En 2013, on dénombre 216 900 logements en Guadeloupe, soit 9,3 % de plus qu'en 2008 et 32 % de plus qu'en 1999. La répartition des différentes catégories de logement s'est légèrement modifiée depuis 1999 : un peu moins de résidences principales (– 2,3 points), davantage de logements secondaires (+ 1,2 point) et vacants (+ 1,4 point). Ces deux derniers types de logement ont augmenté, respectivement de 65 % et 47 % durant la période *(figure 49)*.

Toujours plus de résidences principales

Le parc de logements comprend 169 700 résidences principales, 10 980 de plus qu'en 2008 et 37 500 de plus qu'en 1999. Elles augmentent au rythme de 1,8 % par an en moyenne depuis 1999. Trois quarts sont des maisons individuelles et un quart des appartements. Le nombre de maisons a augmenté de 28 % entre 1999 et 2013 et le nombre d'appartements de 41 %. En revanche, les autres types de logement tendent à disparaître : leur proportion n'est plus que de 0,7 en 2013, alors qu'elle était de 1,1 % en 2008 et de 2,6 % en 1999.

Le type de construction évolue en Guadeloupe. La grande majorité des résidences principales est construite en dur. En effet, un peu plus de neuf logements sur dix sont des maisons individuelles ou des immeubles en dur, 5 % sont des maisons individuelles ou des immeubles en bois. Les cases traditionnelles ne représentent plus que 2,1 % (3,3 % en 2008) et 1 700 cases de moins. La part des habitations de fortune continue à baisser, passant de 1 % en 2008 à 0,7 % en 2013, soit 470 de moins.

Plus de propriétaires en Guadeloupe qu'en France

En 2013, 60 % des résidences principales étaient occupés par des ménages propriétaires, deux points de plus qu'en France hexagonale et six points de plus qu'en Martinique. Un tiers des ménages vit en location, dont 45 % en HLM. Les personnes logées gratuitement, telles que les personnes logées par leurs parents, des amis ou leur employeur, représentent 7 % des occupants *(figure 50)*.

Les conditions d'occupation et le confort s'améliorent

Parallèlement à la baisse du nombre de familles nombreuses, le nombre moyen de personnes par résidence principale diminue en Guadeloupe pour s'aligner sur ce-

49 Forte évolution des logements vacants et secondaires en Guadeloupe

Évolution du nombre de logements (en indice, base 100 en 1968)

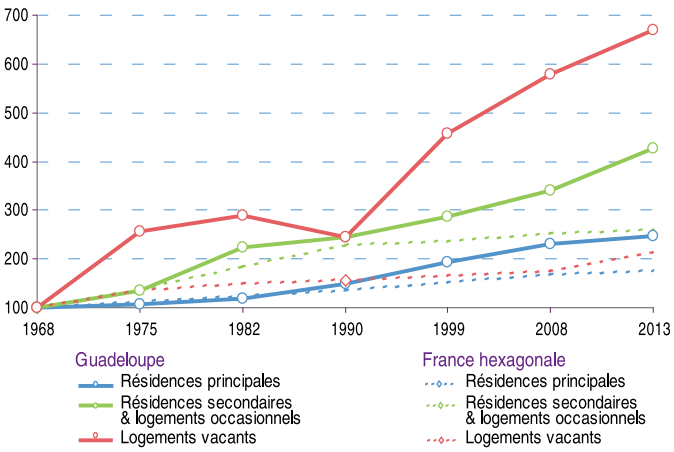

Note : les recensements ont eu lieu respectivement en 1967 et 1974 dans les DOM, au lieu de 1968 et 1975 dans l'hexagone.

Source : Insee, RP (base de données communales BDCOM 2014).

50 7 % de résidences principales de plus qu'en 2008

Résidences principales selon le type de logement, le statut d'occupation et l'aspect du bâti en 2013 (en nombre et %)

	Guadeloupe			Hexagone
	Effectif	En %	Évolution 2013/2008	En %
Selon le type de logement	169 714	100	6,9	100,0
Maisons	127 131	74,9	6,0	56,5
Appartements	41 318	24,3	11,7	42,6
Autres	1 264	0,7	-28,4	0,9
Selon le statut d'occupation				
Propriétaires	101 273	59,6	6,1	57,8
Locataires non HLM	31 404	18,5	1,4	22,8
Locataires HLM	25 359	14,9	17,7	14,6
Autres cas	11 678	6,9	8,2	4,9
Selon l'aspect du bâti				
Maison ou immeuble en dur	156 268	92,1	9,0	//
Maison ou immeuble en bois	8 643	5,1	2,3	//
Case traditionnelle	3 645	2,1	-32,0	//
Habitation de fortune	1 202	0,7	-29,2	//

Source : Insee, RP 2008 et 2013 (exploitations principale et complémentaire).

lui de l'hexagone. En 1999, 2,9 personnes en moyenne vivent dans un logement, 2,4 dans l'hexagone. Ce nombre passe à 2,3 en Guadeloupe en 2013, soit une diminution de 0,6 personne alors qu'il ne baisse que de 0,2 personne en France. En définitive, le nombre de personnes par pièce diminue également durant cette période et passe de 0,76 en 1999 à 0,62 en 2013. Ces chiffres sont les mêmes en Martinique, alors qu'en métropole, ce nombre est de 0,56 en 2013, légèrement moins qu'en 1999.

Six résidences principales sur dix disposent d'au moins quatre pièces, légèrement plus qu'en 1999 (+ 2 points) et seuls 11 % possèdent une ou deux pièces. En conséquence, le nombre moyen de pièces du logement est stable depuis 1999 (3,8 pièces), un peu plus qu'en Martinique (3,7 pièces), mais un peu moins qu'en France (4 pièces). Les deux tiers des logements ont une superficie comprise entre 40 et 99 m² et 23 % au-delà.

Le parc de logements de Guadeloupe est plus récent que celui de l'hexagone. En effet, en 2013, 48 % des résidences principales de Guadeloupe ont été construites après 1990 et moins de 3 % avant 1946. Dans l'hexagone, 24 % des résidences principales ont été construites après 1990 et 25 % avant 1946 *(figure 51)*.

Le confort des logements continue de s'améliorer en Guadeloupe. En 2013, il reste très peu de résidences principales sans point d'eau à l'intérieur du logement : de 1 700 en 2008, elles passent à 1 180 en 2013, soit une diminution de 30 %. Le nombre de résidences non équipées en électricité diminue également entre 2008 et 2013, mais dans une moindre mesure (– 18 %). Un petit nombre de logements combinent ces deux défauts : 600 n'ont ni eau, ni électricité contre 900 en 2008. Ces éléments d'inconfort concernent surtout les habitations de fortune et les cases traditionnelles de petites surfaces (moins de 40 m²) et dont la majorité a été construite avant 1999.

En 2013, la majorité des résidences principales est équipée d'au moins une baignoire ou une douche et de WC à l'intérieur, de l'électricité et d'une cuisine intérieure avec évier. Deux résidences principales sur trois sont équipées en eau chaude, soit neuf points de mieux qu'en 2008. Elles sont également plus nombreuses à disposer de la climatisation : quatre résidences sur dix alors qu'en 2008 trois sur dix seulement en étaient équipées. La proportion de logements équipés en chauffe-eau solaire augmente de sept points par rapport à 2008 et a triplé depuis 1999.

Le mode d'évacuation des eaux usées le plus développé en Guadeloupe est de type « fosse septique » : 46 % des résidences principales y sont raccordées.

Ce type d'évacuation évolue de près de 3 points par rapport à 2008, alors que le « tout-à-l'égout », privilégié par moins de quatre logements sur dix, évolue de 1,5 point. Le mode de raccordement à un puisard diminue continûment (de 15 % en 2008, il passe à 12,6 % en 2013) ainsi que ceux qui évacuent les eaux usées à même le sol (de 4,5 , ils passent à 2,7 %) *(figure 52)*.

Beaucoup de ménages en sous-peuplement

Selon la norme définie par l'Insee *(définitions)*, en 2013, en Guadeloupe, six ménages sur dix (62 %) vivent en sous-peuplement, dans des logements où le nombre de pièces est supérieur à leur besoin. Parmi eux, 21 % vivent en sous-peuplement prononcé avec deux pièces de plus que la norme et 12 % en sous-peuplement très accentué, soit avec au moins trois pièces de plus.

51 Un parc de logements récent

Résidences principales selon le nombre de pièces, la superficie et l'âge du logement en 2013 (en nombre et %)

	Guadeloupe			Hexagone
	Effectif	En %	Évolution 2013/2008	En %
Selon le nombre de pièces	169 714	100	6,9	4,5
1 pièce	3 823	2,3	-5,2	5,7
2 pièces	15 597	9,2	1,9	12,6
3 pièces	49 739	29,3	6,6	21
4 pièces	60 742	35,8	8,4	25,2
5 pièces	27 115	16,0	8,3	19,4
6 pièces ou plus	12 697	7,5	9,0	16,1
Selon la superficie				
Moins de 40 m²	17 101	10,1	-20,03	10,5
De 40 à moins de 100 m²	113 080	66,6	14,42	59,5
100 m² ou plus	39 532	23,3	2,62	30,0
Selon la période d'achèvement				
Avant 1919	873	0,5	//	15,6
1919 à 1945	3 658	2,2	//	9,7
1946 à 1970	26 822	15,8	//	22,1
1971 à 1990	57 079	33,6	//	28,6
1991 à 2005	59 592	35,1	//	15,1
2006 à 2010	15 355	9,0	//	6,4
De 2011 à 2015 (partiel)	6 335	3,7	//	2,4

Source : Insee, Recensement de la population 2013 (exploitation principale).

52 Nette augmentation de tous les équipements de confort

Taux d'équipements des résidences principales de Guadeloupe en 2008 et 2013

	2013		2008		Évolution 2013/2008
	Nombre	En %	Nombre	En %	
Confort de base	169714	//	158738	//	6,9
Électricité dans le logement	166860	98,3	155268	97,8	7,5
Sans électricité	2854	1,7	3471	2,2	-17,8
Présence cuisine intérieure avec évier	166092	97,9	153251	96,5	8,4
Pièce climatisée	72734	42,9	49327	31,1	47,5
Chauffe-eau solaire	31868	18,8	19018	12,0	67,6
Point eau potable					
Eau froide seulement	55239	32,5	64856	40,9	-14,8
Aucun point d'eau à l'intérieur du logement	1181	0,7	1701	1,1	-30,6
Eau froide et chaude dans le logement	113294	66,8	92181	58,1	22,9
Installations sanitaires					
Baignoire ou douche et WC à l'intérieur	166439	98,1	153474	96,7	8,4
Avec baign. ou douche, sans WC	344	0,2	460	0,3	-25,2
Sans baign. ni douche, avec WC	1058	0,6	1745	1,1	-39,4
Sans baign. ni douche, sans WC	1873	1,1	3059	1,9	-38,8
Évacuation des eaux usées					
Tout à l'égout	65686	38,7	59105	37,2	11,1
Raccordement à une fosse septique	77960	45,9	68608	43,2	13,6
Raccordement à un puisard	21461	12,6	23918	15,1	-10,3
Evacuation des eaux usées à même le sol	4606	2,7	7107	4,5	-35,2

Sources : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations principales).

À l'inverse, 11 % des ménages vivent en surpeuplement, dans des logements trop petits. Parmi ces ménages, 9 % vivent en surpeuplement modéré (manque une pièce d'habitation) et 2 % en surpeuplement accentué (manque deux pièces d'habitation). Le taux de surpeuplement est moins important qu'en Martinique (– 1,1 point) mais plus qu'en France hexagonale (+ 1,6 point). Les autres ménages (27 %) vivent dans des logements dont le nombre de pièces et la surface sont en adéquation avec leurs besoins.

Les familles monoparentales sont les plus touchées par le surpeuplement : trois sur dix sont dans cette situation. Les ménages de plusieurs personnes sans famille et les couples avec enfant(s) le sont également, mais dans une moindre mesure *(figure 53)*.

53 La majorité des logements guadeloupéens est en sous-occupation

Niveau d'occupation des résidences principales en 1999, 2008 et 2013 (en %)

	Guadeloupe			Hexagone
	Effectif	En %	Évolution 2013/2008	En %
Résidences principales selon	52,7	58,7	62,3	**69,3**
- le nombre de pièces par résidence principale	3,8	3,8	3,8	4,0
- le nombre de personnes par résidence principale	2,9	2,5	2,4	2,2
- le nombre de personnes par pièce	0,8	0,7	0,6	0,6
Résidences principales en situation de sous-occupation	52,7	58,7	62,3	**69,3**
Sous-occupation modérée	26,5	28,8	29,3	24,7
Sous-occupation prononcée	16,7	19,1	21,0	21,5
Sous-occupation très accentuée	9,5	10,8	12,0	23,1
Résidences principales en situation de suroccupation	20,1	13,7	11,3	**9,7**
Suroccupation modérée	13,9	10,9	9,3	8,7
Suroccupation accentuée	6,1	2,8	2,0	0,9
Résidences principales occupées par 2 personnes ou plus				
Part des résidences principales en situation de suroccupation	23,4	16,6	14,1	4,1
Part de la population en situtation de suroccupation	30,9	22,3	19,1	9,0

Sources : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitations principale et complémentaire).

Un parc locatif social relativement jeune

Au 1er janvier 2014, le Parc Locatif Social (PLS) (définitions) de Guadeloupe regroupe 32 216 logements, soit une progression de 1,8 % par rapport au 1er janvier 2013. Cette évolution est supérieure à celle de l'hexagone, mais inférieure à celles de l'ensemble des autres DOM (+ 4,4 %), dont Martinique (+ 3,2 %).

Le parc locatif social de Guadeloupe est relativement jeune : 21 974 logements sociaux ont été construits après 1990. Ce nombre n'a cessé de progresser depuis 1990 avec un pic de 48 % d'augmentation entre 2000 et 2009. L'âge moyen du parc locatif social au 1er janvier 2014 est de 19 ans. Un peu plus d'un tiers des logements a entre 10 et 19 ans, 7 396 logements ont moins de 10 ans *(figure 54)*.

Le parc de logements sociaux est constitué principalement d'appartements (77 %), alors que ceux-ci ne représentent qu'un quart des résidences principales. Les logements sociaux sont de taille moyenne : près de la moitié comportent trois pièces et 35 % disposent de quatre ou cinq pièces.

54 Une majorité de prêts LLS et de logements récents

Financement et âge du parc locatif social au 1er janvier 2014 (en %)

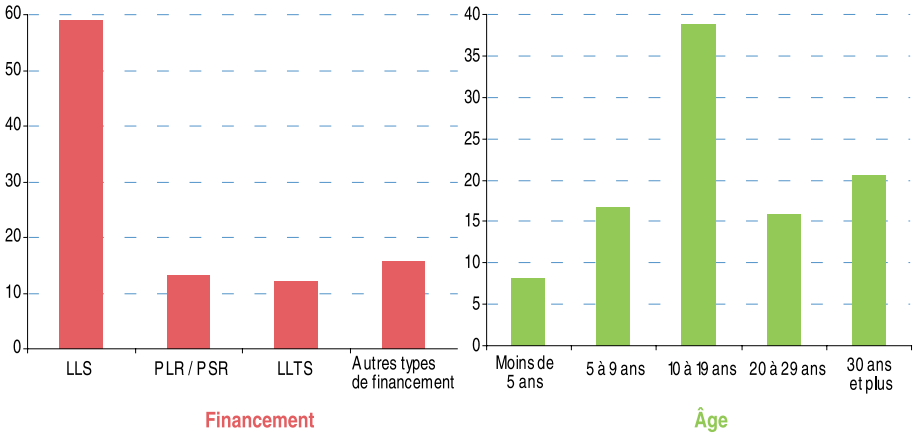

Source : Deal, Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 1er janvier 2014.

Plus forte densité de logements sociaux à Cap Excellence

Près d'une résidence principale de Guadeloupe sur cinq est un logement locatif social (19 %), avec une densité de 79,7 pour 1 000 habitants. Ils sont répartis sur tout le territoire à l'exception des communes des Saintes.

La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence concentre, à elle seule, un peu plus de la moitié des logements sociaux, alors qu'elle n'accueille que 26 % de la population guadeloupéenne, ce qui se traduit par la plus forte densité de logements sociaux (définitions) à 160 pour 1 000 habitants. A contrario, l'intercommunalité de la Riviera du Levant se démarque avec la plus faible densité (30 ‰), suivie par la Communauté de communes de Marie-Galante (34 ‰). Dans les autres intercommunalités, la densité est trois fois moindre que celle de Cap Excellence *(figures 55)*.

Les sociétés d'économie mixte, principaux bailleurs sociaux

La construction et la gestion des logements sociaux de Guadeloupe sont assurées principalement par des sociétés d'économie mixte (SEM). La Société Immobilière de Guadeloupe (SIG) est l'opérateur le plus important, il est propriétaire de 44 % du PLS, soit plus de 14 000 logements, dont la moitié se situe dans la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence. La Société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR) et la SIKOA SAHLM sont propriétaires respectivement de 23 % et 22 % du PLS. Les trois principaux bailleurs gèrent 89 % du PLS, soit une évolution de 16,4 % de logements supplémentaires par rapport à 2011.

Le prêt locatif social (LLS), principal source de financement des logements sociaux

L'aide de l'État en faveur du logement social s'inscrit dans une ligne budgétaire unique (LBU)[1] depuis 1978, spécifique aux DOM et destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en accession à la propriété), les logements évolutifs sociaux (LES), les logements sociaux (LLS) et les améliorations de l'habitat.

Près de six logements sociaux sur dix ont été financés par la subvention associée au prêt LLS (soit plus de 19 000 logements). C'est la principale source de financement en Guadeloupe. Le prêt PLR/PSR (Programme à Loyer Réduit / Programme Social de Relogement) a permis de financer 4 300 logements et le prêt LLTS (Logement Locatif Très Social) près de 3 850 logements destinés aux personnes les plus défavorisées *(figure 55)*.

La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence se distingue des autres intercommunalités : elle concentre à elle-seule 42 % des prêts LLS et 83 % des prêts LLTS. La Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre est le deuxième bénéficiaire des prêts LLS (20 %) ; l'ensemble des autres intercommunalités bénéficient de 38 % de prêts LLS.

Près de la moitié des logements ayant bénéficié du PTZ+ dans les DOM sont situés à La Réunion, 23 % en Guadeloupe, 19 % en Martinique et 10 % en Guyane. Le montant global prêté s'élève à 39,7 millions d'euros en 2014 pour un montant moyen de 43,9 millions d'euros contre 43,3 millions d'euros en 2013, soit une hausse annuelle de 1,3 %. La majorité des PTZ+ (95 %) ont été émis pour l'acquisition ou la construction de logements individuels et 4,6 % pour la construction de logements collectifs.

La moitié des emprunteurs sont âgés de moins de 35 ansdans les DOM contre 69,5 % en France hexagonale alors que les moins de 35 ansreprésentent la moitié de la population domienne contre 43 % dans l'hexagone. Les bénéficiaires des PTZ sont plus souvent regroupés en familles de trois personnes et plus dans les DOM qu'en France hexagonale (57,4 % contre 51,6 %). Ils sont également plus nombreux employés (45,2 % contre 35,7 % dans l'hexagone) et moins souvent ouvriers (7,2 % contre 22,8 % dans l'hexagone). Les célibataires sont également plus nombreux à profiter du PTZ+ (38,3 % contre 28,3 % en France métropolitaine). Les couples mariés et vivant maritalement restent majoritaires avec 53,2 % *(figure 56)*.

Au 1er janvier 2014, 700 logements neufs ont été mis en service, un peu moins qu'au 1er janvier 2013 (981 logements). Plus de la moitié sont des logements individuels. Les logements collectifs, eux, marquent une baisse de 3,2 % entre 2013 et 2014. Parmi ces nouvelles mises en service, huit sur dix sont gérées par des SEM et plus de six sur dix sont de type trois-pièces. Ces 700 logements sont financés à 7,4 % par des prêts LLS.

55 La plus forte densité de logements sociaux à Cap Excellence

Répartition du parc locatif social par EPCI au 1er janvier 2014

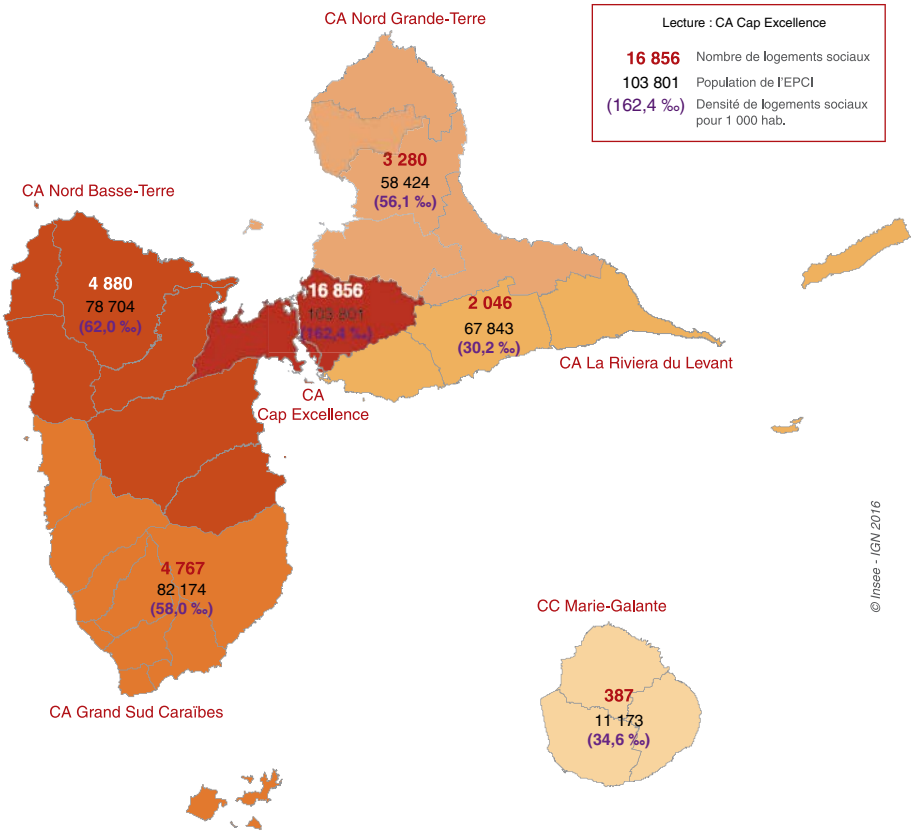

Sources : Deal, Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 1er janvier 2014 ; Insee, RP 2013.

Les aides au logement en constante progression

Les aides au logement versées par les CAF, sous condition de ressources, offrent un soutien pour payer son loyer ou rembourser un prêt pour sa résidence principale. Elles visent à limiter le taux d'effort, c'est-à-dire la part des ressources consacrées aux dépenses de logement par les ménages locataires bénéficiaires ou à permettre à ces ménages d'accéder à des logements de meilleure qualité, à taux d'effort donné.

Il existe deux types d'aide dans les DOM, l'Allocation Logement Familiale (ALF) et l'Allocation Logement Sociale (ALS) et une troisième en métropole, l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Comme pour les années précédentes, l'évolution de l'ALS est la plus dynamique. Entre 2007 et 2014, elle a progressé à un rythme annuel moyen de 5 % (1,4 % dans l'hexagone). Par contre, si l'ALF a connu une moindre croissance en Guadeloupe (+ 1,4 %), elle a baissé de 0,7 % dans l'hexagone *(figure 57)*.

En décembre 2014, 41 540 foyers guadeloupéens bénéficient d'une prestation de logement, soit quatre allocataires sur dix. En comptant les conjoints et les personnes à charge, 92 400 personnes sont couvertes par une des deux aides versées par la CAF. Les aides sont versées majoritairement pour des logements en location *(figure 58)*.

En moyenne par mois, chaque bénéficiaire de l'aide au logement familial aura perçu 346 euros et 210 euros pour ceux bénéficiant de l'aide au logement social. Des montants un peu plus élevés que l'année précédente, de respectivement 6 euros et 5 euros. ■

1 - LBU : appellation qui englobe dans les DOM la totalité des aides de l'État au logement.

56 La Guadeloupe est le deuxième bénéficiaire du PTZ+ dans les DOM

Émission de PTZ+ dans les DOM en 2013 et 2014 (en %)

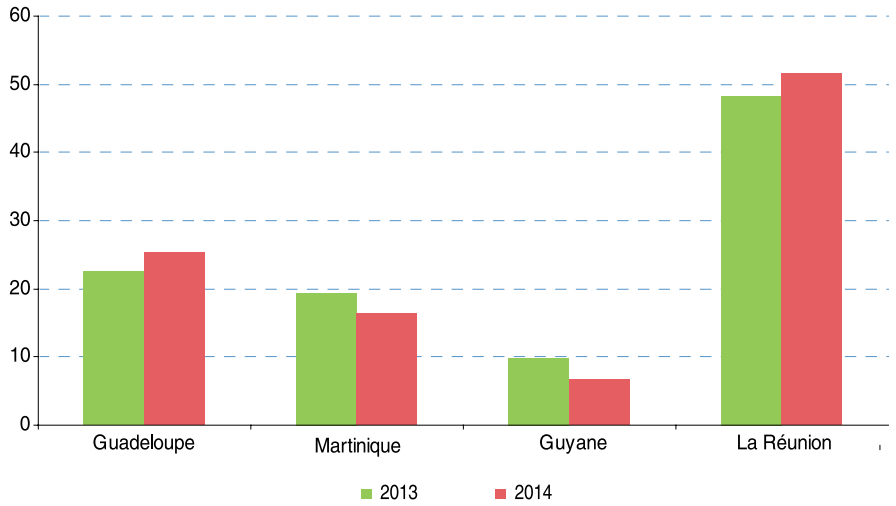

Source : Société de Gestion de Financement et de la Garantie de l'Accession Sociale à la Propriété (SGFGAS).

57 L'évolution de l'ALS est la plus dynamique en Guadeloupe

Évolution des aides au logement (en indice, base 100 en 2007)

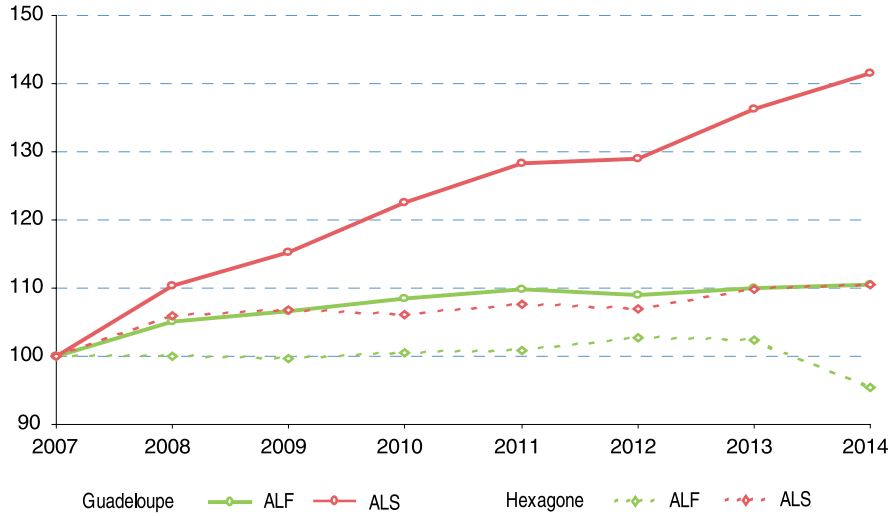

Source : CNAF, fichier FILEAS – BENETRIM.

58 Progression du nombre de personnes couvertes par les aides au logement

Bénéficiaires des aides au logement en Guadeloupe en 2013 et 2014 (en nombre et %)

	2013	2014	Évolution 2014/2013
Nombre total d'allocataires CAF	**103 878**	**104 539**	**0,6**
Part des bénéficiaires d'aides au logement (en %)	41	40	-1,4
Nombre de bénéficiaires payés	42 111	41 541	-1,4
dont Allocation de logement familiale (ALF)	24 182	24 295	0,5
Allocation de logement sociale (ALS)	17 929	17 246	-3,8
Nombre de personnes couvertes	90 405	92 397	2,2
dont Allocation de logement familiale (ALF)	73 794	73 742	-0,1
Allocation de logement sociale (ALS)	16 611	18 655	12,3
Allocation de logement familiale (ALF) versée	24 182	24 295	0,5
Location*	23 086	23 315	1,0
Accession	1 096	980	-10,6
Allocation de logement à caractère social (ALS) versée	16 611	17 246	3,8
Location*	15 599	16 277	4,3
Accession	1 012	969	-4,2

Source : CNAF, fichier FILEAS – BENETRIM.

Dans les DOM, deux aides coexistent :

– l'Allocation Logement Familiale (ALF), financée par le Fonds National des Prestations Familiales (FNPF) de la Sécurité Sociale,

– l'Allocation Logement Sociale (ALS) qui relève du Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), tout comme l'Aide Personnalisée au Logement qui existe en plus en hexagone.

Les aides au logement ne sont pas cumulables. Elles sont versées à l'allocataire ayant des ressources modestes qui paie un loyer ou qui rembourse un prêt pour sa résidence principale.

L'ALF est versée aux familles avec enfant(s) ou ayant à charge un ascendant ou un proche parent infirme et aux jeunes couples mariés sans enfant à charge. L'ALS aide à loger les autres catégories de personnes, autres que les familles, qui ne peuvent bénéficier de l'ALF.

Définitions

Les **allocataires des Caisses d'Allocations Familiales** sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation monétaire et/ou familiale. La notion d'allocataire est une notion de foyer. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les **ayants-droit**. L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droit représente les **personnes couvertes**.

La **densité de logements sociaux** est le rapport du nombre de logements sociaux à la population de l'EPCI.

Les **indices de peuplement** caractérisent le degré d'occupation du logement en combinant le nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage et la surface disponible par personne afin de préserver l'intimité des occupants d'un logement. La norme Insee prévoit :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 anset plus ;
- une pièce pour deux célibataires de 19 anset de même sexe ;
- une pièce pour deux enfants de moins de sept ans.

La superficie nécessaire au ménage est de :

- 25 m² pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce ;
- 18 m² par personne pour les autres ménages.

L'intercommunalité

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les informations présentées ici concernent les EPCI à fiscalité propre de Guadeloupe :

- Communauté d'Agglomération de Cap Excellence (CACE) ;
- CA du Nord Grande-Terre (CANGT) ;
- CA La Riviera du Levant (CARL) ;
- CA du Nord Basse-Terre (CANBT) ;
- CA Grand Sud Caraïbes (CAGSC) ;
- Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) ;

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ansou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

On entend par « **parc social** », les logements locatifs gérés par les bailleurs ou établissements suivants :

- OPAC et offices HLM
- Sociétés anonymes HLM
- Coopératives
- Crédits immobiliers HLM
- Sociétés d'économie mixte.

Le **parc privé** étant représenté par tous les autres types de logements.

La **part des allocataires Caf dont les prestations représentent plus de 75% du revenu** est le rapport entre le nombre d'allocataires Caf dont les prestations famille, logement, et minimas sociaux sont supérieures à 75% des revenus et le nombre d'allocataires Caf du champ de référence pour les études sur les revenus.

La **population active dite « au sens du BIT »** regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

La **part de la population couverte par l'allocation adulte handicapé (AAH)** rapporte le nombre de personnes couvertes par un allocataire percevant l'AAH (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à cette même population « potentiellement éligible « issue du recensement.

Les **quintiles de revenus** partagent la distribution ordonnée des revenus en cinq parties égales. Chaque tranche de ménages compte ainsi pour 20 % de la population. Les ménages appartenant à la première tranche, appelés « ménages du premier quintile », regroupent les ménages les moins aisés, ceux de la deuxième tranche sont appelés « ménages du deuxième quintile », et ainsi de suite pour arriver aux ménages de la cinquième tranche appelés « ménages du cinquième quintile ». Les ménages du cinquième quintile, appelés aussi « ménages les plus aisés », sont couramment comparés aux ménages les moins aisés dans les études sur les inégalités.

Le **revenu disponible d'un ménage** est constitué de la somme des revenus du travail (salaire, revenu des indépendants), revenus de remplacement (pension de retraite, allocation de chômage) et revenus imposables du patrimoine des membres du ménage qui en perçoivent, des transferts privés (ajout des pensions alimentaires déclarées par le parent qui les reçoit, généralement le parent gardien des enfants et déduction de celles versées par le parent débiteur, généralement le parent non gardien) et de certaines prestations sociales (essentiellement des prestations logement et famille), de laquelle on déduit les impôts (impôts sur le revenu et taxe d'habitation).

Le **revenu fiscal** est la somme des revenus déclarés au titre de l'IRPP avant tout abattement. Il est ventilé en quatre grandes catégories : revenus salariaux ; pensions, retraites et rentes ; bénéfices des professions non salariées ; autres cas (essentiellement revenus du patrimoine). Par définition, il exclut les revenus non imposables : revenus financiers exonérés (livret A, Codevi, Plan d'épargne logement...), prestations sociales défiscalisées (RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement). Ce revenu fiscal avant redistribution par l'impôt, ne peut être assimilé à la notion de revenu disponible brut.

Le **taux de chômage** au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). On attribue, à chaque individu du ménage, le seuil de pauvreté du ménage. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Structures familiales

Des structures familiales différentes entre les deux îles

En 2013, 17 410 ménages sont recensés dans les Îles du Nord, soit 7 % de plus à Saint-Barthélemy et 4 % de plus à Saint-Martin par rapport à 2008. Parmi les 3 785 situés à Saint-Barthélemy, 65 % sont des ménages de familles avec ou sans enfant, 24 % des ménages d'une personne et 11 % des ménages de personnes sans lien de famille. Parmi les 13 625 ménages de Saint-Martin, les ménages de familles avec ou sans enfant sont majoritaires (67 %), suivis des ménages d'une personne (29 %). Les ménages de personnes sans lien de famille sont peu nombreux (4 %). Au sein de ces ménages, 2 520 familles sont dénombrées à Saint-Barthélemy et 9 550 à Saint-Martin. Alors que le nombre de familles saint-barthinoises augmente de 7,3 %, celui des familles saint-martinoises diminue de 1,2 % par rapport à 2008.

Maud Tantin-Machecler

Prédominances des familles monoparentales à Saint-Martin et des couples à Saint-Barthélemy

Comme en Guadeloupe, la monoparentalité est un mode de vie qui est fort développé à Saint-Martin. En 2013, les familles monoparentales représentent 40 % de l'ensemble des familles, soit 6 points de plus qu'en 2008. Elles ont augmenté de 16 % durant la période, alors que les couples avec enfant(s) ont diminué de 15 %. Malgré une forte présence dans la région, le nombre de familles avec enfant(s) a diminué de 1,5 % entre 2008 et 2013. Par contre, la proportion de couples sans enfant s'est maintenue durant la période *(figure 59)*.

À Saint-Barthélemy, le modèle familial est plus proche de celui observé en métropole : dans neuf cas sur dix, la famille est composée d'un couple, dont 47 % avec enfant(s) et 43 % sans enfant. Des proportions quasi identiques à 2008 *(figure 60)*.

Davantage de personnes isolées

La proportion de personnes vivant seules a augmenté dans les deux îles, mais deux fois plus à Saint-Martin qu'à Saint-Barthélemy. 3 900 Saint-Martinois et 900 Saint-Barthinois sont dans cette situation, soit, respectivement 11 % et 10 % de la population. Entre 2013 et 2008, c'est 20 % de personnes isolées de plus à Saint-Martin et 10 % de plus à Saint-Barthélemy.

La moitié des Saint-Martinois et un quart des Saint-Barthinois sans activité professionnelle

En 2013, près de la moitié des Saint-Martinois est sans activité professionnelle. La majorité de ceux qui sont en activité sont surtout employés (19 %) ou ouvriers (10 %). La catégorie professionnelle « Cadres, professions intellectuelles supérieures » est très peu représentée sur l'Île (à peine 3 %).

À Saint-Barthélemy, la situation est tout autre : seul un Saint-Barthinois sur quatre est sans activité professionnelle. La grande

59 Prédominance des familles monoparentales à Saint-Martin

Répartition des familles de Saint-Martin (en nombre et %)

	2013	%	2008	%	Évolution 2013/2008 (%)
Ensemble des familles	**9 549**	**100,0**	**9 666**	**100,0**	**- 1,2**
Couples avec enfant(s)	3 690	38,6	4 316	44,7	- 14,5
Familles monoparentales	3 809	39,9	3 293	34,1	15,7
hommes seuls avec enfant(s)	*388*	*4,1*	*347*	*3,6*	*11,8*
femmes seules avec enfant(s)	*3 421*	*35,8*	*2 946*	*30,5*	*16,1*
Couples sans enfant	2 051	21,5	2 057	21,3	-0,3
Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans	9 549	100,0	9 666	100,0	- 1,2
Aucun enfant	2 655	27,8	2 460	25,5	7,9
1 enfant	3 157	33,1	3 156	32,7	0,0
2 enfants	2 320	24,3	2 413	25,0	- 3,8
3 enfants ou plus	1 417	14,8	1 637	16,9	- 13,4
Personnes isolées	3 899	100,0	3 246	100,0	20,1
Hommes	2106	54,0	1 865	57,5	12,9
Femmes	1794	46,0	1 381	42,5	29,9

Source : Insee, RP 2013 et 2008 (exploitation complémentaire).

60 Prédominance des couples avec enfant(s) à Saint-Barthélemy

Répartition des familles de Saint-Barthélemy (en nombre et %)

	2013	%	2008	%	Evolution 2013/2008 (%)
Ensemble des familles	**2 522**	**100,0**	**2 350**	**100,0**	**7,3**
Couples avec enfant(s)	1 175	46,6	1 080	46,0	8,8
Familles monoparentales	252	10,0	243	10,3	3,7
hommes seuls avec enfant(s)	*57*	*2,3*	*58*	*2,5*	*-1,9*
femmes seules avec enfant(s)	*195*	*7,7*	*185*	*7,9*	*5,5*
Couples sans enfant	1 095	43,4	1 027	43,7	6,6
Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans	2 522	100,0	2 350	100,0	7,3
Aucun enfant	1 204	47,8	1 126	47,9	7,0
1 enfant	728	28,9	654	27,8	11,3
2 enfants	529	21,0	464	19,7	13,9
3 enfants ou plus	61	2,4	106	4,5	- 42,5
Personnes isolées	911	100,0	830	100,0	9,7
Hommes	541	59,4	501	60,4	7,9
Femmes	370	40,6	329	39,6	12,5

Source : Insee, RP 2013 et 2008 (exploitation complémentaire).

majorité de ceux qui sont en activité sont principalement employés (20 %), ou ouvriers (16 %), ou artisans, commerçants, chefs entreprise (15 %).

Sur les deux îles, les femmes sont plus nombreuses en tant qu'employées, alors que les hommes sont plutôt ouvriers. Elles sont également plus nombreuses que les hommes à être sans activité professionnelle à Saint-Barthélemy (respectivement 33 % et 21 %), alors qu'à Saint-Martin, elles sont aussi nombreuses *(figure 61)*.

Un Saint-Martinois sur deux et 37 % des Saint-Barthinois peu ou pas diplômés

En 2013, parmi les individus âgés de 15 ans ou plus (74 % de la population totale saint-martinoise), la moitié n'a aucun diplôme ou est titulaire du seul diplôme délivré à la fin du collège (BEPC BC DNB), 21 % sont titulaires d'un CAP, BEP et 30 % ont au moins le baccalauréat (dont 13 % de diplômés du supérieur).

Le niveau de formation des Saint-Barthinois est plus élevé. Seuls 37 % n'ont aucun diplôme ou sont titulaires du diplôme délivré en fin du collège, 43 % ont un diplôme de niveau égal ou supérieur au baccalauréat (dont 23 % de diplômés du supérieur).

Les femmes ont un niveau de formation plus élevé que les hommes à Saint-Barthélemy. Elles sont 49 % à posséder au moins le bac, (dont 27 % de diplômées du supérieur). Chez les hommes, 37 % possèdent au moins le bac et seulement 20 % un diplôme du supérieur. À Saint-Martin, elles ne devancent les hommes que d'un point et sont même plus nombreuses à être peu ou pas diplômées (– 3 points) *(figure 62)*. ■

61 Près de la moitié des Saint-Martinois est sans activité professionnelle

Répartition de la population des Îles du Nord selon la PCS de la personne de référence en 2013 (en %)

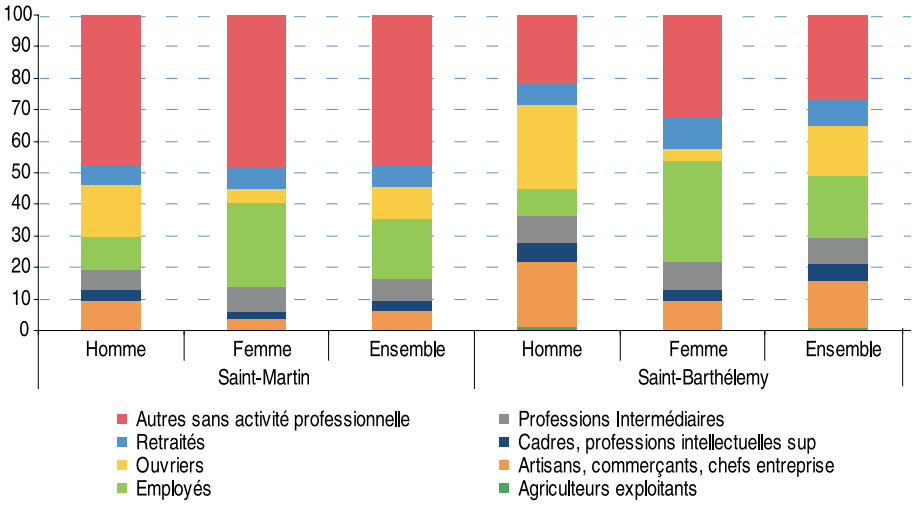

Champ : personnes de 15 ans et plus.

Note : PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles).

Source : Insee, RP 2013 (exploitation complémentaire).

62 La moitié des Saint-Martinois est peu ou pas diplômée

Répartition de la population selon le diplôme le plus élevé et le sexe (en %)

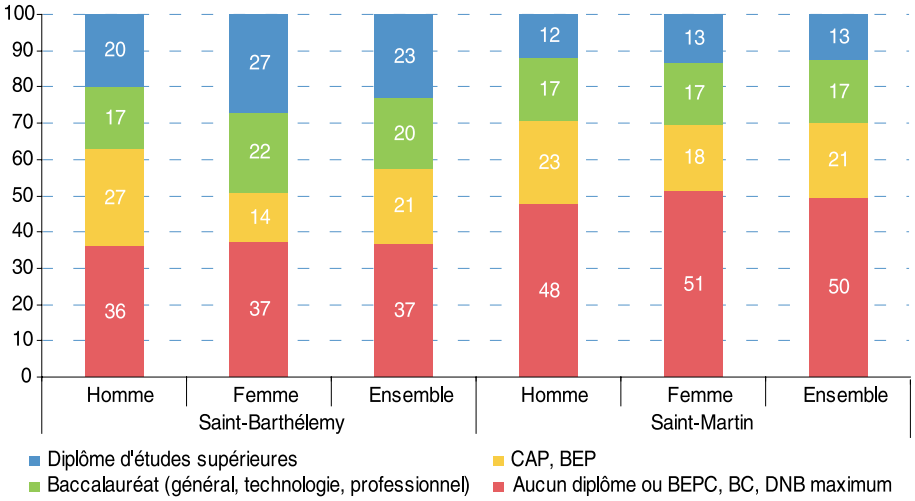

Champ : personnes de 15 ans et plus.

Source : Insee, RP 2013 (exploitation complémentaire).

Zoom - Grandes tendances démographiques

Au 1er janvier 2013, 9 280 personnes vivent dans la collectivité d'Outre-mer de Saint-Barthélemy, soit 606 de plus qu'en 2008. La population a crû de 7 % en cinq ans, au rythme annuel de 1,4 % *(figure 63)*.

35 600 personnes vivent dans la collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin, soit 1 070 de moins qu'en 2008. Contrairement à Saint-Barthélemy, la population a chuté de 2,9 %, au rythme annuel de – 0,6 %. Cette baisse marque une inversion de la tendance du début des années 2000 marquée par un fort dynamisme. L'évolution du solde migratoire est inversée : le nombre de sorties du territoire est, de fait, bien plus important que le nombre d'entrées *(figure 64)*.

Ces deux populations ne cessent de croître depuis 1967. Entre 1982 et 2013, la population saint-barthinoise a triplé, celle de Saint-Martin est quatre fois et demie plus importante *(figure 65)*.

Un solde naturel positif à Saint-Barthélemy, négatif à Saint-Martin

La croissance de la population saint-barthinoise s'explique par des soldes naturel et migratoire tous deux positifs, bien qu'en baisse. Depuis la période 1975-1982, la croissance démographique est essentiellement portée par le solde migratoire nettement plus élevé que le solde naturel. Néanmoins, à partir de 1990-1999, il diminue et tend à se rapprocher du solde naturel, passant de 5,73 ‰ durant cette période à 0,77 ‰ entre 2008 et 2013. Le solde naturel, toujours positif, mais peu élevé, est passé de 0,69 ‰ durant la première période à 0,59 ‰ durant la seconde *(figure 66)*.

La situation est tout autre à Saint-Martin. Entre 2008 et 2013, le taux annuel moyen de variation de la population est, pour la première fois, négatif. La décroissance démographique est essentiellement liée au solde migratoire négatif (- 2,46 ‰) pour la deuxième fois, alors qu'il était de 14,79 ‰ entre 1982-1990. Le solde naturel, également en baisse, contribue également à la situation, puisqu'il passe de 2,26 ‰ entre 1982-1990 à 1,87 entre 2008 et 2013 *(figure 67)*.

63 En 2013, 660 Saint-Barthinois de plus qu'en 2008

Pyramide des âges quinquennales de Saint-Barthélemy en 2013 et 1999 (en %)

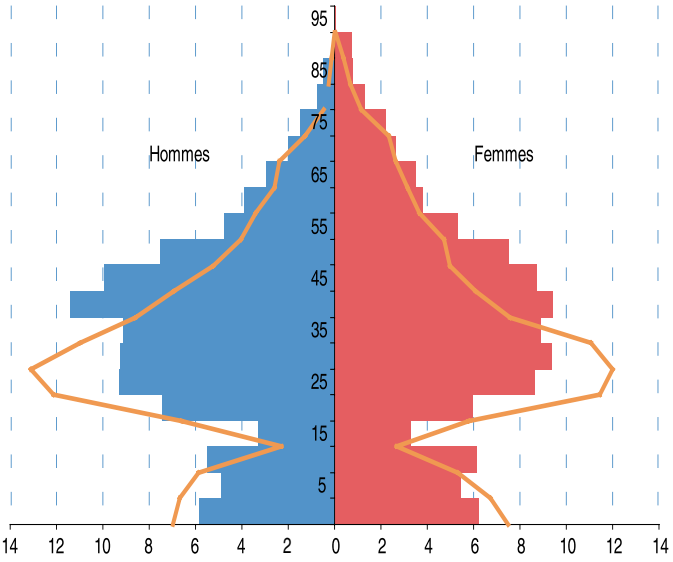

Note : la courbe jaune représente la pyramide quinquennale de 1999.
Source : Insee, RP 1999 et 2013 (exploitation principale).

64 En 2013, 1 080 Saint-Martinois de moins qu'en 2008

Pyramide des âges quinquennales de Saint-Martin en 2013 et 1999 (en %)

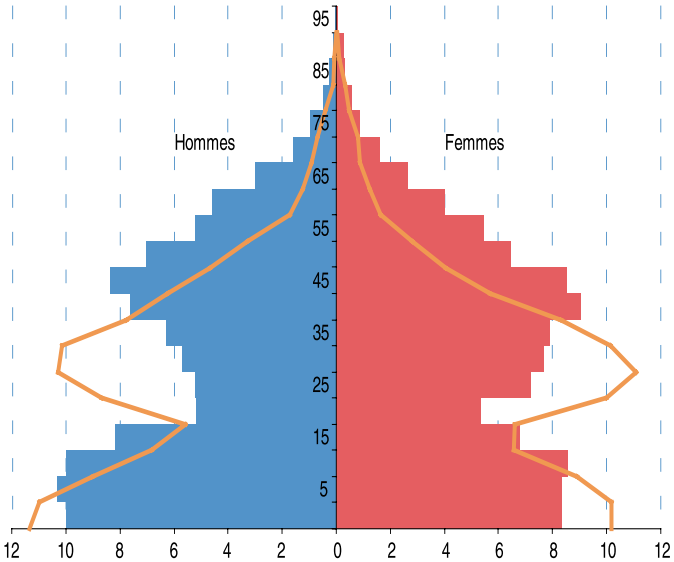

Note : la courbe jaune représente la pyramide quinquennale de 1999.
Source : Insee, RP 1999 et 2013 (exploitation principale).

65 Sept fois plus d'habitants à Saint-Martin et quatre fois plus à Saint-Barthélemy depuis 1967

Évolution intercensitaire des populations saint-barthinoise et saint-martinoise depuis 1967 (en %)

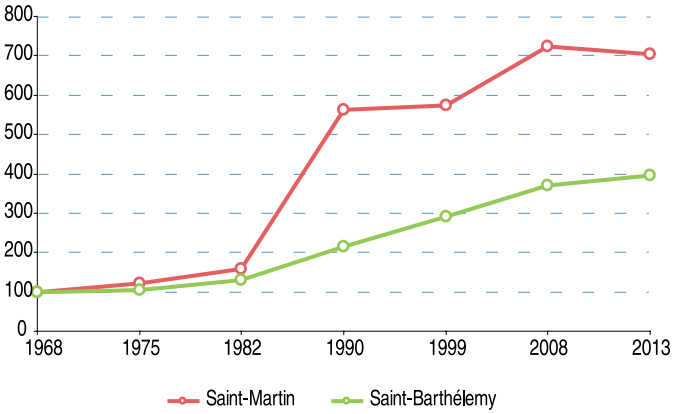

Source : Insee, Banque de Données Communales 2015 (BDCOM 2015).

Baisse des naissances à Saint-Martin

La baisse du nombre de naissances entre 2008 et 2013 résulte pour partie d'une baisse du nombre de femmes en âge de procréer dans la population saint-martinoise. Le recul des naissances provient également de la baisse de la fécondité qui passe de 79,3 naissances pour 1 000 femmes en âge de procréer en 2008 à 75,4 ‰ en 2013. Le taux de natalité *(définitions)* n'a cessé de diminuer, passant de 38,5 ‰ entre 1962 et 1968 à 22,2 ‰ entre 2008 et 2013.

À l'inverse, à Saint-Barthélemy, le nombre de naissances a augmenté durant cette dernière période, tout comme le nombre de femmes en âge de procréer ramenant ainsi le taux de fécondité à 50 ‰ en 2013, soit 3 points de plus qu'en 2008.

Un taux de mortalité plus important à Saint-Barthélemy

À Saint-Barthélemy, le taux de mortalité *(définitions)* a légèrement augmenté entre 2008 et 2013 par rapport à la période intercensitaire précédente (respectivement 4,7 ‰ et 4,3 ‰), mais reste inférieur aux décennies précédentes. Ce sont surtout les personnes de 60 ans ou plus qui décèdent (sept sur dix décès). Seuls 6,5 % des décès concernent les moins de 30 ans.

À Saint-Martin, le taux de mortalité (3,5 ‰ entre 2008 et 2013) est plus élevé que durant les deux périodes intercensitaires précédentes, bien que plus bas qu'avant 1990. On y meurt plus jeune que dans l'île sœur. En effet, les décès précoces, de personnes de moins de 60 ans, représentent près de la moitié des décès (48 %), alors que ce taux est de 20 % en Guadeloupe et 29 % à Saint-Barthélemy. Parmi les décès précoces, 11 % des décédés ont moins de 30 ans.

Une population encore jeune à Saint-Martin, vieillissante à Saint-Barthélemy

Saint-Martin se démarque de Guadeloupe et de Saint-Barthélemy par la jeunesse de sa population. En 2013, près de la moitié de la population saint-martinoise a moins de 30 ans, dont une majorité de moins de 15 ans (60 %), malgré une baisse de 10 points par rapport à 2008. Ils sont plus nombreux qu'en Guadeloupe (+ 6 points) et qu'à Saint-Barthélemy (+ 10 points). On dénombre 5,5 jeunes de moins de 20 ans pour un senior de 65 ans ou plus, alors qu'en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy et en France hexagonale, cet indice de jeunesse *(définitions)* est de 1,8.

Les personnes âgées de 30 à 59 ans représentent 43 % de la population et constituent la tranche d'âge la plus importante, malgré une baisse de près de 3 % ces cinq dernières années. Bien que le nombre de seniors de 60 ans ou plus soit bien plus élevé qu'en 2008, seul un habitant sur dix est classé dans cette tranche d'âge, moins qu'en Guadeloupe où il s'agit de près d'un habitant sur cinq.

La population saint-barthinoise est plus âgée. Ce sont les personnes de 30 à 59 ans qui prédominent, puisqu'elles représentent la moitié de la population. Viennent ensuite les jeunes de moins de 30 ans qui ne sont que 37 % et les personnes de 60 ans ou plus (12 %). L'âge moyen de la population augmente également. L'île se distingue par la moyenne d'âge de sa population de 36,3 ans (35,4 ans en 1999), plus élevée qu'à Saint-Martin (32,2 ans) *(figure 68)*.

66 Le taux annuel moyen de variation de la population saint-barthinoise est toujours positif

Évolution et décomposition du taux d'accroissement annuel de la population saint-Barthinoise (en %)

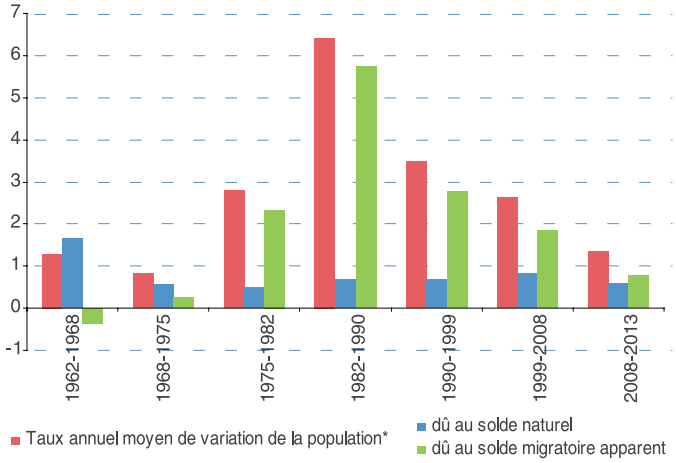

Source : Insee, BDCOM 2015.

67 Le taux annuel moyen de variation de la population saint-martinoise devient négatif entre 2008 et 2013

Évolution et décomposition du taux d'accroissement annuel de la population saint-martinoise (en %)

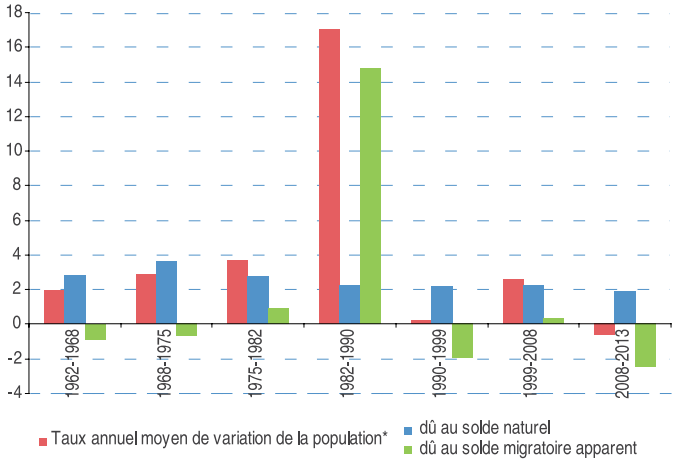

Source : Insee, BDCOM 2015.

Les hommes sont bien plus nombreux que les femmes à Saint-Barthélemy (respectivement 54 % et 46 %), alors que la situation est inverse à Saint-Martin, proche d'ailleurs de celle de la France hexagonale, où les femmes sont majoritaires avec un taux de 53 %. On dénombre 86 femmes pour 100 hommes à Saint-Barthélemy et 112 femmes pour 100 hommes à Saint-Martin.Un tiers de la population saint-martinoise est de nationalité étrangère, alors qu'elle n'est que de 15 % à Saint-Barthélemy. ■

68 L'évolution de la population est négative à Saint-Barthélemy, positive à Saint-Martin

Répartition de la population de Saint-Barthélemy et Saint-Martin par tranche d'âge (en nombre et %)

	Saint-Barthélemy			Saint-Martin		
	2013		Évolution 2013/2008	2013		Évolution 2013/2008
	Effectif	Part (%)		Effectif	Part (%)	
0 à 14 ans	1 573	17,0	1,7	9 837	27,6	10,2
15 à 29 ans	1 767	19,0	10,4	6 749	19,0	11,2
30 à 44 ans	2 670	28,8	-0,9	7 908	22,2	18,8
45 à 59 ans	2 034	21,9	15,8	7 304	20,5	-14,7
60 à 74 ans	871	9,4	11,3	3 091	8,7	-30,3
75 ans ou plus	364	3,9	24,1	705	2,0	-23,7
Ensemble	9 279	100,0	7,0	35 594	100,0	3,0
Moins de 30 ans	*3 341*	*36,0*	*6,1*	*16 586*	*46,6*	*10,6*
60 ans ou plus	*1 235*	*13,3*	*14,8*	*3 796*	*10,7*	*-29,1*

Source : Insee, RP 2008 et 2013 (exploitation principale).

Enfance et jeunesse

La natalité en baisse dans les deux îles, mais encore forte à Saint-Martin

En 2013, le taux de natalité est à son taux le plus bas à Saint-Martin En 2013, passant de 46,1 naissances pour 1 000 habitants en 1968 à 22,2 ‰ en 2013. Il diminue également à Saint-Barthélemy passant de 16,5 ‰ à 10,7 ‰ durant la même période. Les Saint-Barthinoises sont plus âgées que les Saint-Martinoises à l'accouchement. Les enfants de moins de 25 ans représentent un quart de la population saint-barthinoise et près de quatre habitants sur dix à Saint-Martin. Huit sur dix vivent dans une famille nucléaire à Saint-Barthélemy et les deux tiers dans une famille monoparentale à Saint-Martin. Quand six sur dix d'entre eux vivent avec leurs deux parents actifs occupés dans la première collectivité, ils sont autant à vivre avec une seul parent inactif dans l'autre collectivité. Alors que le nombre d'enfants de moins de six ans augmente de 7 % à Saint-Barthélemy, il diminue de 13 % à Saint-Martin entre 2008 et 2013. Deux tiers des enfants de moins de 25 ans sont scolarisés dans la première région, près de huit sur dix dans la seconde. Le niveau de formation est plus élevé à Saint-Barthélemy qu'à Saint-Martin.

Maud Tantin-Machecler

Une natalité en baisse dans les deux îles

Le nombre de naissances continue à diminuer à Saint-Martin depuis les années 1975-1982. Entre 2008 et 2013, il a baissé de 12 %, comme en Guadeloupe, ramenant ainsi le taux de natalité à son taux le plus bas, soit 22,2 naissances pour 1 000 habitants, alors qu'il était à 25,3 ‰ entre 1999 et 2008 et à 46,1 ‰ entre 1968-1975. À Saint-Barthélemy, malgré un maintien du nombre de naissances, le taux de natalité, lui aussi, diminue depuis les années 1968-1975, passant de 16,5 ‰ naissances durant cette période à 10,7 ‰ entre 2008 et 2013 *(figure 69)*.

En 2013, l'âge moyen des mères saint-barthinoises à l'accouchement (30,3 ans) est plus élevé que celui des mères saint-martinoises (29,3 ans) et que celui des mères guadeloupéennes (29,5 ans). Elles sont même un peu plus âgées que les mères de l'hexagone (30,2 ans). Près de la moitié des naissances à Saint-Martin sont de mères âgées de 20 à 29 ans, alors que, à Saint-Barthélemy, plus de la moitié sont de mères âgées de 30 à 39 ans. Les naissances de mères âgées d'au moins 40 ans sont plus nombreuses dans la première collectivité, respectivement 8 % et 5 %.

Les naissances hors mariage connaissent une augmentation entre 2008 et 2013, surtout à Saint-Barthélemy où 63 % des enfants y sont reconnus par père et mère, dont 29 % nés de parents mariés (41 % en 2008). Seuls 19 % de naissances dans les mêmes conditions à Saint-Martin dont 18 % de parents mariés (20 % en 2008). Deux tiers des naissances, d'ailleurs, sont non reconnues par le père.

Pour la moitié des naissances à Saint-Martin, les mères sont inactives, un quart exerce la profession d'employée et 14 % une profession intermédiaire. À Saint-Barthélemy, seules 20 % sont inactives et 40 % sont employées *(figure 70)*.

La majorité des enfants vit dans un foyer nucléaire à Saint-Barthélemy et dans un foyer monoparental à Saint-Martin

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 21 % de la population saint-barthinoise. Près de neuf d'entre eux sur dix vivent dans une famille nucléaire. Parmi eux, les deux parents sont actifs pour sept d'entre eux sur dix et seuls 2 % vivent avec les deux parents inactifs. Les autres enfants (13 %) vivent dans une famille monoparentale, majoritairement avec un parent actif (91 %).

Ces jeunes sont plus nombreux à Saint-Martin où ils représentent 36 % de la population. Ils sont moins nombreux à vivre en famille nucléaire (53 %) et plus nombreux en famille monoparentale (47 %) qu'à

69 Un taux de natalité très élevé à Saint-Martin

Évolution du taux de natalité entre 1962 et 2013 (nombre de naissances pour 1 000 habitants)

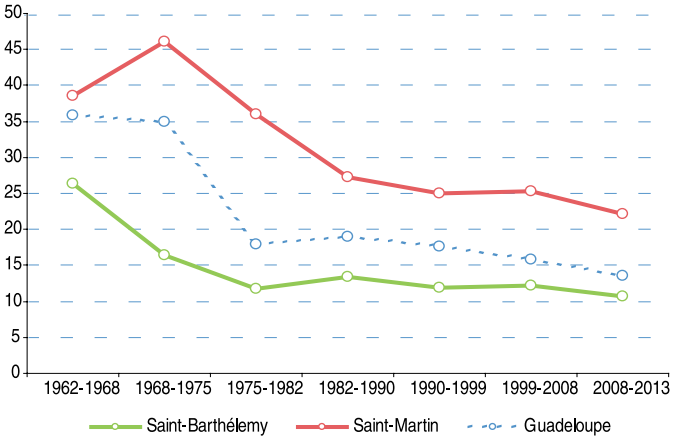

Source : Insee, BDCOM 2015.

70 Des mères plus jeunes et plus souvent inactives à Saint-Martin

Répartition des naissances selon l'âge et la CSP de la personne de référence en 2013 (en %)

	Saint-Barthélemy	Saint-Martin
Selon l'âge de la mère		
Moins de 20 ans	2,5	5,4
20 à 29 ans	37,8	47,2
30 à 39 ans	54,6	39,4
40 à 49 ans	5,0	7,9
Selon la CSP de la mère		
Employés	42,0	26,1
Inactif ou non déclaré	20,2	51,0
Professions intermédiaires	18,5	14,1
Ouvriers	5,9	4,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	6,7	2,0
Chefs d'entreprise	5,9	2,0
Agriculteurs (salariés de leur exploitation)	0,8	0,1

Source : Insee, BDCOM 2015.

Saint-Barthélemy (48 % en Guadeloupe). Plus d'un tiers des enfants vivent dans une famille où aucun parent n'est actif occupé (dont 28 % en familles monoparentale et 9 % en famille nucléaire) *(figure 71)*.

Plus d'enfants de moins de 6 ans à Saint-Barthélemy, moins à Saint-Martin

En 2013, 730 enfants saint-barthinois sont âgés de six ans ou moins, soit 7 % de plus qu'en 2008. Ils représentent 37 % des enfants âgés de moins de 25 ans. Neuf sur dix vivent avec leurs deux parents, en 2013 comme en 2008, et la même proportion vit dans une famille où au moins un des deux parents est actif, dont sept dans une famille où les deux parents travaillent.

À Saint-Martin, les enfants de cette tranche d'âge ont nettement diminué durant ces cinq dernières années et ne sont plus que 4 380 en 2013, soit 13 % de moins qu'en 2008. Ils représentent un tiers des enfants âgés de moins de 25 ans, alors qu'ils étaient quatre sur dix en 2008. Cette baisse est directement liée au recul de la fécondité. Seuls 52 % vivent dans une famille nucléaire, alors qu'ils étaient 64 % en 2008. Quatre sur dix vivent dans un foyer où au moins un des deux parents est actif.

Parmi les enfants de moins de 25 ans, la proportion d'enfants de moins de trois ans est plus importante à Saint-Barthélemy (23 %) qu'à Saint-Martin (19 %). Leurs répartitions dans les familles sont identiques à celles des enfants de moins de six ans dans les deux îles.

Trois quarts des enfants de moins de 6 ans sont scolarisés

En 2013, 65 % des jeunes de moins de 25 ans sont scolarisés à Saint-Barthélemy, 78 % à Saint-Martin. Entre 2008 et 2013, leur proportion a diminué à Saint-Barthélemy de 3 points, tandis qu'elle a augmenté à Saint-Martin de 5 points. Parmi ces enfants, 650 à Saint-Barthélemy et 3 870 à Saint-Martin ont moins de six ans, soit un enfant sur cinq dans les deux îles. Trois quarts d'entre eux sont scolarisés à Saint-Martin, un peu moins à Saint-Barthélemy (– 3 points) *(figure 72)*.

Le niveau de formation plus élevé à Saint-Barthélemy

En 2013, deux tiers de la population de 15 ans ou plus non scolarisée possèdent au moins un diplôme de niveau V (CAP, BEP) à Saint-Barthélemy, bien plus qu'à Saint-Martin (53 %, soit 12 points de moins), malgré une augmentation de trois points entre 2008 et 2013. De fait, 47 % des Saint-Martinois sont peu ou pas diplômés et 35 % à Saint-Barthélemy. À Saint-Barthélemy, 44 % possèdent au moins le baccalauréat, 32 % à Saint-Martin. Les hommes sont plus diplômés que les femmes, 54 % dans la première collectivité et 46 % dans la seconde.

Les Saint-Barthinois sont, donc, les plus diplômés : 21 % d'entre eux possèdent le BAC et 23 % un diplôme du supérieur, respectivement 18 % et 14 % à Saint-Martin.

Entre 2008 et 2013, le taux de diplômés du Bac ou plus a augmenté de 15 % dans la première collectivité et de 5 % dans la seconde. Parmi eux, les femmes sont plus diplômées que les hommes à Saint-Barthélemy (respectivement 50 % et 39 %), alors qu'ils sont à taux équivalents à Saint-Martin (32 %). En revanche, dans les deux îles, les hommes sont plus nombreux à être diplômés du CAP-BEP *(figure 73)*. ■

71 Les enfants vivent majoritairement dans des familles nucléaires à Saint-Martin et avec une mère monoparentale à Saint-Martin

Répartition des enfants de moins de 25 ans et de moins de 6 ans selon le type de famille (en %)

	Saint-Barthélemy		Saint-Martin	
	Enfants de moins de 25 ans	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de moins de 25 ans	Enfants de moins de 6 ans
Famille monoparentale				
Homme actif occupé	2,9	1,4	2,1	1,8
Homme «autre»	0,0	0,0	1,7	1,3
Femme active occupée	9,1	1,4	17,5	30,0
Femme «autre»	1,2	4,9	26,3	15,6
Famille couple				
Deux actifs occupés	62,8	69,4	19,0	19,3
Homme actif occupé, conjoint «autre»	19,3	20,8	18,9	17,9
Femme active occupée, conjoint «autre»	3,1	0,7	5,7	5,4
Deux «autre»	1,6	1,4	9,0	8,7
Total	100	100	100	100

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

72 Trois quarts des enfants âgés de 2 à 5 ans sont scolarisés dans les deux îles

Taux de scolarisation des jeunes de moins de 25 ans selon l'âge (en %)

	Saint-Barthélemy			Saint-Martin		
	1999	2008	2013	1999	2008	2013
Ensemble	//	68,0	64,7	//	73,2	77,9
2-5 ans	67,9	75,6	73,0	61,3	64,9	75,9
6-14 ans	98,0	97,6	99,0	95,2	95,1	98,7
15-17 ans	80,0	87,9	97,6	89,3	86,9	99,0
18-24 ans	8,2	11,2	87,3	25,3	25,8	93,3

Sources : Insee, RP 1999, RP 2008 et RP 2013 (exploitations principales).

73 Près de la moitié des Saint-Martinois est peu ou pas diplômée

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

	Saint-Barthélemy				Saint-Martin			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Évolution 2013/2008	Hommes	Femmes	Ensemble	Évolution 2013/2008
Sans diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB	35	36	35	6	44	49	47	-6
CAP-BEP	26	14	21	1	24	18	21	10
BAC	19	23	21	15	19	18	18	4
Enseignement supérieur	20	27	23	16	13	14	14	7
Total	100	100	100	9	100	100	100	0

Champ : population des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées.

Source : Insee, RP2013 (exploitation principale).

Les familles des îles et la CAF

Légère stagnation des allocataires dans les îles du Nord

En 2014, la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin a versé au moins une prestation légale à 9 247 allocataires dans les îles du Nord, couvrant ainsi 3 509 Saint-Barthinois (dont 1 541 enfants de moins de 25 ans) et 21 456 Saint-Martinois (dont 10 554 enfants). Entre 2012 et 2014, le taux de couverture est quasi stable, le nombre d'allocataires a peu augmenté et le nombre d'enfants à charge a diminué, de manière plus marquée à Saint-Martin. Les couples sont les principaux bénéficiaires des prestations à Saint-Barthélemy, les familles monoparentales à Saint-Martin. Les allocataires sont plus jeunes à Saint-Martin qu'à Saint-Barthélemy.

Maud Tantin-Machecler

En décembre 2014, 9 247 allocataires saint-barthinois et saint-martinois ont perçu au moins une prestation, soit une progression annuelle de 0,8 %, moins importante que dans les DOM (+ 2,2 %) et qu'en France hexagonale (+ 1,9 %). Six Saint-Martinois sur dix sont couverts par au moins une prestation versée par la CAF. Les enfants de moins de 25 ans représentent près de la moitié d'entre eux. Ce taux de couverture est moins important à Saint-Barthélemy où seuls 38 % de la population sont concernés, dont 17 % d'enfants de moins de 25 ans.

Baisse des allocataires et des enfants à charge

Lié à la baisse du nombre de naissances, le nombre de bénéficiaires (241 à Saint-Barthélemy, 1 317 à Saint-Martin) de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) diminue de 8 % dans la première collectivité et de 5 % dans la seconde, mais moins qu'en Guadeloupe (– 11 %).

Le nombre de familles bénéficiaires des Allocations familiales augmente de 1 % à Saint-Barthélemy, alors qu'il est quasi stable à Saint-Martin. Environ 700 familles perçoivent le Complément familial (CF) dans les îles du Nord, dont 650 à Saint-Martin, soit une régression de 2,6 %entre 2013 et 2014, après – 7,7 % entre 2012 et 2013. Le nombre de bénéficiaires d'Allocation de soutien familial (ASF) n'a pas évolué. Presque inexistante à Saint-Barthélemy (seulement 50 bénéficiaires), cette prestation est versée à 1 484 bénéficiaires à Saint-Martin. Pour la rentrée scolaire de 2014, 3 276 familles saint-martinoises et 192 saint-barthinoises ont bénéficié de l'Allocation de rentrée scolaire, soit une baisse respectivement de 3 % et de 5 % *(figures 74 & 75)*.

74 Quatre personnes sur dix sont couvertes par les allocations familiales à Saint-Barthélemy

Bénéficiaires de prestations légales versées au titre de décembre à Saint-Barthélemy (en nombre et %)

	2012	2013	2014	2014/2013
Nombre total d'allocataires CAF	**1 060**	**1 104**	**1 116**	**1,1**
Nombre de personnes couvertes	3 394	3 497	3 509	0,3
Nombre d'enfants à charge légalement	1 516	1 550	1541	- 0,6
Taux de couverture de la population	38	37	38	0,3
Nombre d'allocataires de nationalité française	922	955	954	- 0,1
Nombre d'allocataires de nationalité étrangère	138	149	162	
Petite enfance				
Prestation d'accueil du jeune enfant	260	263	241	- 8,4
Enfance et jeunesse				
Allocations familiales	846	888	896	0,9
Complément familial	63	58	56	- 3,4
Allocation de soutien familial	53	48	50	4,2
Allocation de rentrée scolaire	211	202	192	- 5,0
Allocation d'éduction de l'enfant handicapé	15	14	18	28,6

Sources : CNAF, fichier FILEAS - Insee, RP (exploitations complémentaires).

75 Six personnes sur dix sont couvertes par les allocations familiales à Saint-Martin

Bénéficiaires de prestations légales versées au titre de décembre à Saint-Martin (en nombre et %)

	2012	2013	2014	2014/2013
Nombre total d'allocataires CAF	**7 892**	**8 076**	**8 131**	**0,7**
Nombre de personnes couvertes	21 467	21 629	21 456	- 0,8
Nombre d'enfants à charge légalement	10 790	10 779	10 554	- 2,1
Taux de couverture de la population	59	61	60	
Nombre d'allocataires de nationalité française	5 167	5 293	5 388	1,8
Nombre d'allocataires de nationalité étrangère	2 725	2 782	2 743	- 1,4
Petite enfance				
Prestation d'accueil du jeune enfant	1 353	1 388	1 317	- 5,1
Enfance et jeunesse				
Allocations familiales	5 286	5 255	5 245	- 0,2
Complément familial	720	665	648	- 2,6
Allocation de soutien familial	1 473	1 486	1 484	- 0,1
Allocation de rentrée scolaire	3 342	3 373	3 276	- 2,9
Allocation d'éduction de l'enfant handicapé	94	86	77	- 10,5

Sources : CNAF, fichier FILEAS - Insee, RP (exploitations complémentaires).

Une majorité de couples avec enfant(s) à Saint-Barthélemy et de familles monoparentales à Saint-Martin

Les trois quarts des 1 116 allocataires saint-barthinois sont des couples avec au moins un enfant à charge, 16 % sont des familles monoparentales, 7 % des personnes isolées et 1 % des couples sans enfant. 15 % des allocataires sont de nationalité étrangère.

À Saint-Martin, la composition de la population allocataire est différente. Parmi les 8 131 allocataires, les familles monoparentales sont plus nombreuses que les couples avec enfant(s), respectivement 43 % et 30 %. Un allocataire sur quatre est une personne isolée. Un tiers des allocataires est de nationalité étrangère.

La majorité des allocataires est âgée de 25 à 54 ans, avec une nette majorité à Saint-Barthélemy (91 % et 77 % à Saint-Martin), avec une prédominance de ceux âgés de 35 à 44 ans, plus fortement marquée dans la première collectivité (40 %) que dans la seconde (27 %) *(figure 76)*.

Le montant total des Prestations Familiales versées par la CAF à Saint-Martin s'établit à 20 millions d'euros et à 2,8 millions d'euros à Saint-Barthélemy. Le montant moyen versé par allocataire est de 566 euros par mois dans les deux collectivités, comme en Guadeloupe. Il diffère selon la prestation, allant de 104 euros pour le Complément Familiale (CF) à 330 euros pour la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) par mois et par allocataire *(figure 77)*. ■

76 Prédominance des allocataires vivant en couple à Saint-Barthélemy et en famille monoparentale à Saint-Martin

Structure familiale des bénéficiaires de prestations familiales en 2014 (en %)

	Saint-Barthélemy	Saint-Martin
Selon le type de famille		
Monoparentale		
1 enfant	10	22
2 enfants	5	13
3 enfants et plus	1	8
Couple		
1 enfant	41	13
2 enfants	29	12
3 enfants et plus	5	6
Sans enfant	1	4
Isolée		
Homme	4	10
Femme	3	14
Selon l'âge de l'allocataire		
Moins de 15 ans	0	0
15 a 24 ans	3	6
25 a 34 ans	26	25
35 a 44 ans	40	27
45 a 54 ans	25	25
55 a 64 ans	5	13
65 à 99 ans	1	4

Sources : CNAF, fichier FILEAS.

77 Des montants différents selon la prestation

Montant moyen mensuel versé par allocataire dans les Îles du Nord en 2014

	Montant (en euro)
Prestations familiales	
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)	330
Allocations Familiales	142
Complément Familial	104
Allocation de Soutien Familial	148
Allocation de Rentrée Scolaire	585
Allocation d'Éducation Enfant Handicapé	296
Aides au logement	
Allocation Logement Familiale	351
Allocation Logement Sociale	206

Sources : CNAF, fichier FILEAS.

Revenus et soutiens sociaux

Évolution constante du nombre de foyers fiscaux imposables

Le nombre de foyers fiscaux est en nette progression à Saint-Barthélemy. En 2013, on y dénombre trois fois plus de foyers fiscaux imposables qu'en 2008, soit 17,5 foyers fiscaux imposables pour 10 foyers fiscaux non imposables. La situation est moins brillante à Saint-Martin qui ne compte que deux fois plus de foyers fiscaux qu'à Saint-Barthélemy et seulement 4,3 foyers fiscaux imposables pour 10 foyers fiscaux non imposables.

Maud Tantin-Machecler

Évolution plus rapide des foyers fiscaux imposables à Saint-Barthélemy

En 2013, le nombre de foyers fiscaux recensés à Saint-Barthélemy s'établit à 818, soit 86 de plus qu'en 2012 et deux fois plus qu'en 2008[2]. Le nombre de foyers fiscaux imposables a presque triplé depuis 2008, soit une évolution annuelle moyenne de 22 % entre 2008 et 2013. Les foyers fiscaux non imposables évoluent moins vite, 7 % par an en moyenne durant la même période. En 2013, 17,5 foyers fiscaux sont imposables pour 10 foyers non imposables, davantage qu'avant 2011, mais moins qu'en 2011 et 2012. Avec un revenu fiscal total déclaré de 22,6 millions d'euros (dont 81 % provenant des foyers fiscaux imposables), le revenu fiscal moyen de référence se situe à 35 411 euros pour les foyers imposables et à 14 109 euros pour les foyers non imposables *(figures 78 & 80)*.

À la même période, le nombre de foyers fiscaux recensés à Saint-Martin s'établit à 1 664, soit 91 de plus qu'en 2012 et 725 de plus qu'en 2008. Le nombre de foyers fiscaux imposables augmente en moyenne de 4 % par an entre 2008 et 2013, moins vite que celui des foyers fiscaux non imposables (+ 17 %). Le nombre de foyers fiscaux imposables rapporté au nombre de foyers non imposables est en nette diminution : de 7,7 foyers imposables pour 10 foyers non imposables en 2008, il passe à 4,3 en 2013, après un pic à 11 en 2009. Avec un revenu fiscal total déclaré de 50,3 millions d'euros (dont 46 % provenant des foyers fiscaux imposables), le revenu fiscal moyen de référence se situe à 46 116 euros pour les foyers imposables et à 23 419 euros pour les foyers non imposables *(figures 79 & 80)*.

78 64 % de foyers imposables pour 36 % de non imposables à Saint-Barthélemy

Évolution des foyers fiscaux à Saint-Barthélemy (en euro)

	2011	2012	2013
Nombre total de foyers fiscaux	**635**	**732**	**818**
- imposables	409	513	521
- non-imposables	226	219	297
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux (en euro)	16 782 020	20 512 491	22 639 300
- imposables	14 594 132	18 239 080	18 449 010
- non-imposables	2 187 888	2 273 411	4 190 290
Revenu fiscal de référence moyen des foyers fiscaux (en euro)	26 428	28 023	27 676
- imposables	35 682	35 554	35 411
- non-imposables	9 681	10 381	14 109
Montant de l'impôt sur le revenu (en euro)	1 430 220	1 581 528	1 693 065
Montant de l'impôt moyen sur le revenu (en euro)	2 252	2 161	2 070

Source : DGI - Insee.

79 30 % de foyers imposables pour 70 % non imposables à Saint-Martin

Évolution des foyers fiscaux à Saint-Martin

	2011	2012	2013
Nombre total de foyers fiscaux	**1 470**	**1 573**	**1 664**
- imposables	508	623	500
- non-imposables	962	950	1 164
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux (en euro)	40 538 821	45 882 679	50 317 051
- imposables	21 354 227	26 205 312	23 057 776
- non-imposables	19 184 594	19 677 367	27 259 275
Revenu fiscal de référence moyen des foyers fiscaux (en euro)	27 577	29 169	30 239
- imposables	42 036	42 063	46 116
- non-imposables	19 942	20 713	23 419
Montant de l'impôt sur le revenu (en euro)	1 075 859	1 032 571	1 200 932
Montant de l'impôt moyen sur le revenu (en euro)	732	656	722

Source : DGI - Insee.

2 - Première année après que les Îles du Nord sont devenues Collectivité d'Outre-mer par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007.

Peu de bénéficiaires de minima sociaux à Saint-Barthélemy

À Saint-Barthélemy, le taux d'allocataires du RSA est faible (7 %), après une légère augmentation de 1,4 % par rapport à 2013. Huit sur dix bénéficient du RSA socle seul du fait de l'absence totale de revenu d'activité ; 15 % perçoivent le RSA activité en complément de leurs revenus d'activité et 5 % le RSA socle et activité. Au total, 116 personnes sont couvertes par cette prestation, soit un taux de couverture de 1 %. Les moins de 40 ans représentent 27 % de ces allocataires et les personnes d'au moins 60 ans 14 % *(figure 81)*. Le montant moyen mensuel versé par foyer bénéficiaire est de 421 euros.

À Saint-Martin, 40 % des foyers allocataires ont perçu le RSA en 2014, 2,4 % des plus qu'en 2013. Parmi eux, 83 % bénéficient du RSA socle seul du fait de l'absence totale de revenu d'activité ; 13 % perçoivent le RSA activité en complément de leurs revenus d'activité et 5 % le RSA socle et activité. Au total, 7 450 personnes sont couvertes par cette prestation, soit un taux de couverture de 21 %. La moitié des allocataires est âgée de moins de 40 ans et 7 % sont âgés d'au moins 60 ans. Les familles monoparentales sont les premiers bénéficiaires du RSA. Le montant moyen mensuel versé par foyer bénéficiaire est de 454 euros *(figure 81)*.

Peu d'allocataires AAH et RSO dans les Îles du Nord

En 2014, l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), destinée aux allocataires, âgés de plus de 20 ans, déclarés handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, a été versée à une trentaine d'allocataires à Saint-Barthélemy (3 % des allocataires), couvrant près de 40 personnes. Elle a été versée à 300 allocataires à Saint-Martin (4 % des allocataires), couvrant près de 500 personnes. Sept allocataires sur dix sont âgés de 40 ans ou plus et presque autant de personnes isolées (32 % d'hommes, 36 % de femmes).

En 2014, 60 allocataires ayant au moins 55 ans, n'exerçant plus ni activité professionnelle, ni stage rémunéré, perçoivent le revenu de solidarité (RSO) dans les Îles du Nord. Comme dans les autres îles françaises, leur effectif diminue depuis 2011. La majorité (77 %) sont des personnes isolées, dont deux tiers de femmes. ■

80 30 % de foyers imposables pour 70 % non imposables à Saint-Martin

Évolution des foyers fiscaux à Saint-Martin

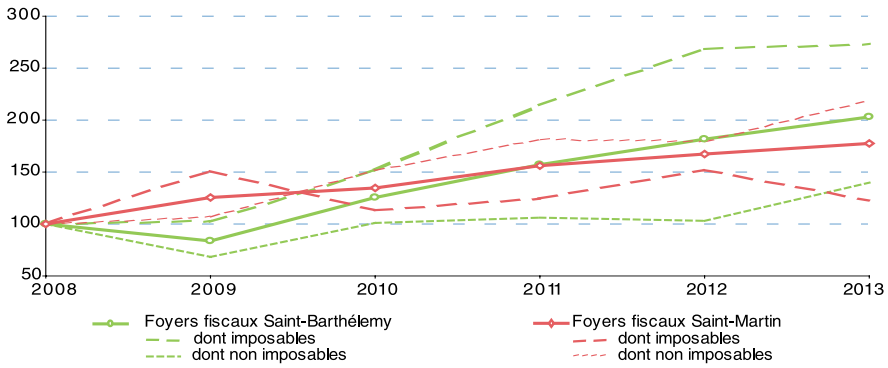

Source : DGI - Insee.

78 64 % de foyers imposables pour 36 % de non imposables à Saint-Barthélemy

Évolution des foyers fiscaux à Saint-Barthélemy (en euro)

	Saint-Barthélemy		Saint-Martin	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Nombre d'allocataires RSA droit commun	74	//	3 271	//
dont Bénéficiaires RSA seulement	*45*	//	*824*	//
Nombre de personnes couvertes	116	//	7 450	//
Selon le type de RSA				
Socle seul	59	80	2 702	83
Socle et activité	4	5	158	5
Activité seul	11	15	411	13
RSA non majoré	69	93	2 667	82
RSA majoré	5	7	604	18
Selon le type de foyers				
Couple avec 1 enfant	4	5	158	5
Couple avec 2 enfants	2	3	152	5
Couple avec 3 enfants	0	0	117	4
Couple sans enfant	2	3	105	3
Monoparent avec 1 enfant	13	18	775	24
Monoparent avec 2 enfants	7	9	509	16
Monoparent avec 3 enfants	0	0	351	11
Femme seule	21	28	548	17
Homme seul	25	34	556	17
Selon l'âge de l'allocataire				
Moins de 29 ans	5	7	846	26
de 30 à 39 ans	15	20	799	24
de 40 à 49 ans	25	34	715	22
de 50 à 59 ans	19	26	682	21
60 ans et plus	10	14	229	7

Source : CNAF, fichier FILEAS.

Zoom : Les ménages face au chômage

En 2013, 5 775 actifs en emploi et 257 chômeurs sont recensés pour une population active de 6 032 personnes à Saint-Barthélemy. Le taux de chômage, au sens du recensement de la population, est très bas (4,3 %), bien en dessous de celui de Saint-Martin, de Guadeloupe et de l'hexagone. Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est également bas (6,2 %) et moins important qu'à Saint-Martin ou qu'en Guadeloupe.

Les taux d'activité et d'emploi décrivent une population active importante. En effet, 78,3 % des Saint-Barthinois sont actifs (en emploi ou au chômage), dont 74,9 % en emploi. Ces taux sont plus élevés entre 25 et 49 ans et moins pour les jeunes de moins de 25 ans. Le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes, surtout chez les moins de 25 ans (8,2 %) *(figure 84)*.

À Saint-Martin, 11 888 actifs en emploi et 5 925 chômeurs sont recensés pour une population active de 17 813. Le taux de chômage, au sens du recensement de la population, est de 33,3 %, plus important qu'en Guadeloupe (23,7 %). En revanche, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans (54 %) est légèrement plus bas que celui de Guadeloupe. Le taux d'activité est plus important (87,5 %) chez les 25-49 ans, mais le taux de chômage l'est plus chez les 50-64 ans qui présentent le taux le plus bas dans la collectivité (28,7 %) et inférieure à la moyenne régionale.

Les hommes sont bien plus actifs que les femmes, leur taux de chômage est de 10 points inférieur à celui des femmes et en dessous de la moyenne régionale *(figure 83)*.

82 Peu de chômage à Saint-Barthélemy

Activité, emploi et chômage à Saint-Barthélemy en 2013

	Taux (en %)			Effectifs		
	d'activité	d'emploi	de chômage	d'actifs en emploi	de chômeurs	de la population active
Ensemble						
15 ans ou plus	78,3	74,9	4,3	5 775	257	6 032
15 - 64 ans	86,8	83,1	4,3	5 675	255	5 930
15 - 24 ans	73,5	69,0	6,2	643	43	686
25 - 49 ans	94,2	90,4	4,0	3 956	166	4 121
50 - 64 ans	73,7	70,6	4,2	1 076	47	1 123
Hommes						
15 - 64 ans	91,3	88,9	2,7	3 359	92	3 451
15 - 24 ans	77,9	74,1	4,8	397	20	417
Femmes						
15 - 64 ans	81,0	75,8	6,5	2 314	160	2 474
15 - 24 ans	67,4	61,9	8,2	246	22	268

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation principale).

83 Un tiers des Saint-Martinois au chômage

Activité, emploi et chômage à Saint-Martin en 2013

	Taux (en %)			Effectifs		
	d'activité	d'emploi	de chômage	d'actifs en emploi	de chômeurs	de la population active
Ensemble						
15 ans ou plus	69,2	46,2	33,3	11 888	5 925	17 813
15 - 64 ans	74,6	49,5	33,6	11 633	5 877	17 510
15 - 24 ans	40,8	18,8	54,0	849	998	1 847
25 - 49 ans	87,5	59,5	32,0	7 812	3 683	11 495
50 - 64 ans	71,6	51,1	28,7	2 973	1 196	4 169
Hommes						
15 - 64 ans	76,9	55,4	28,0	5 890	2 286	8 176
15 - 24 ans	40,6	19,0	53,2	426	485	911
Femmes						
15 - 64 ans	72,6	44,7	38,5	5 743	3 588	9 331
15 - 24 ans	41,0	18,5	54,8	423	513	936

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation principale).

Conditions de logement

Le parc de logements augmente continûment

En 2013, le parc de logements des îles du Nord augmente régulièrement : il est trois fois et demie plus important qu'en 1982 à Saint-Barthélemy et plus de cinq fois à Saint-Barthélemy. Huit logements sur dix sont des résidences principales, dont la majorité sont des maisons individuelles ou immeubles en dur. Le nombre de logements vacants saint-martinois a triplé par rapport à 1982, ce qui s'explique par les nombreuses constructions ayant bénéficié des lois de défiscalisation, mais qui ne sont pas encore habitées. Le parc de logements est relativement jeune dans les deux îles, les deux tiers des résidences principales ayant été construits après 1982. Alors que les trois quart des résidences principales sont des maisons individuelles à Saint-Barthélemy, 63 % sont des appartements à Saint-Martin.

Maud Tantin-Machecler

En 2013, le parc de logements de Saint-Barthélemy regroupe 4 880 logements, soit 3,6 fois plus qu'en 1982 et 460 logements de plus qu'en 2008. Les résidences principales représentent 78 % de l'ensemble des logements, les résidences secondaires et les logements occasionnels 15 %, les logements vacants 8 % *(figure 84)*.

Tois fois et demie plus de logements à Saint-Barthélemy, cinq fois plus à Saint-Martin

Parmi les résidences principales de Saint-Barthélemy, 92 % des logements sont des maisons individuelles ou immeubles en dur, 3 % sont des maisons ou immeubles en bois, 5 % des cases traditionnelles. Il n'existe quasiment pas d'habitations de fortune dans l'île. Entre 1982 et 2013, le nombre de résidences principales a été multiplié par quatre, celui des résidences secondaires ou occasionnelles par 4,3. Les logements vacants, bien que plus nombreux, n'ont évolué que de 70 % durant la période.

Le parc de logements de Saint-Martin regroupe 17 500 logements, soit 5,3 fois plus qu'en 1982 et 1 420 logements de plus qu'en 2008. La répartition des différentes catégories de logement s'est modifiée dans le temps : les résidences principales ne représentent plus que 78 % de l'ensemble des logements, 11 points de moins qu'en 1999. Néanmoins, elles sont 5,5 fois plus nombreuses qu'en 1982 *(figure 84)*.

Parmi les résidences principales, 94 % sont des maisons individuelles ou immeubles en dur et 5 % des maisons ou immeubles en bois. Les autres logements, les cases traditionnelles et les habitations de fortune, ont nettement diminué entre 2008 et 2013 : les premières ont baissé de 47 %, les secondes de 80 %.

Des parcs de logements très jeunes

Le parc de logements évolue de manière régulière et constante depuis 1982 dans les deux îles, avec des taux plus importants à Saint-Martin. Le nombre de constructions a plus que quintuplé à Saint-Martin avec un taux annuel moyen de variation de 5,7 %. Bien que moindre à Saint-Barthélemy, la croissance est également soutenue. Le parc a crû de 4,5 % en moyenne par an.

Le parc est relativement jeune dans ces deux îles, situées plus au nord de l'Arc antillais et plus affectées par les cyclones, que dans les autres îles françaises. En effet, plus de deux tiers des résidences principales ont été construites depuis 1982, davantage qu'en Guadeloupe et Martinique où seule la moi-

84 Les résidences principales ont davantage évolué à Saint-Martin

Évolution des logements dans les Îles du Nord entre 1982 et 2013 (en indice, base 100 en 1982)

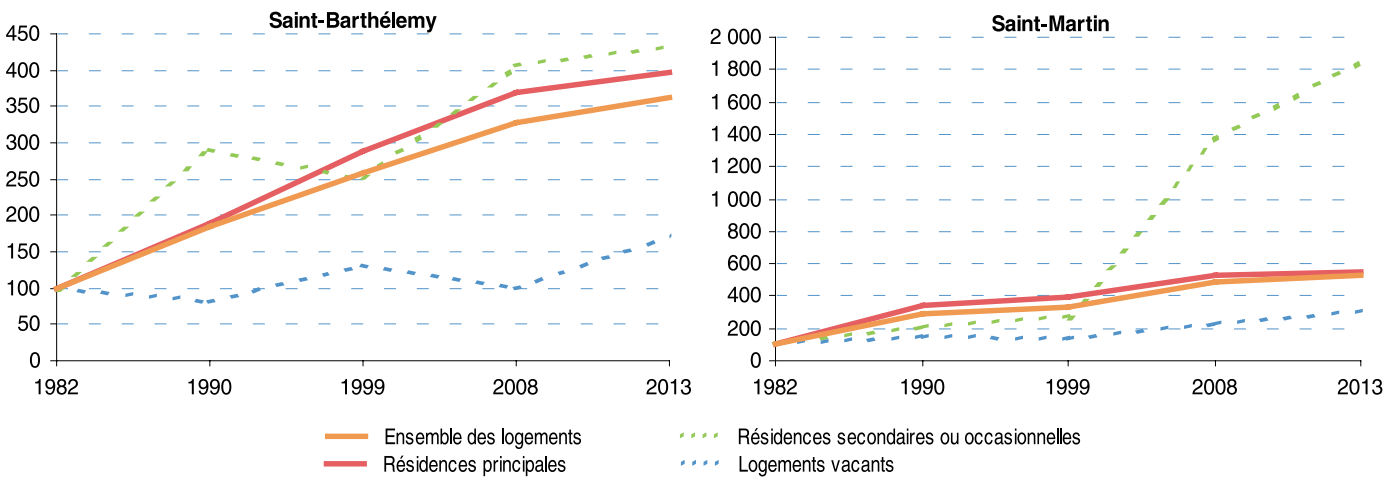

Source : Insee, BDCOM 2015.

tié des constructions ont le même âge. Près de la moitié des constructions datent d'ailleurs d'après 1989, année du cyclone Hugo qui a frappé les Antilles de plein fouet.

Trois quarts des logements (73 %) sont des maisons à Saint-Barthélemy, deux points de moins qu'en 2008. Les appartements représentent 26 % du parc. Deux fois plus d'appartements à Saint-Martin (63 %, soit deux points de plus qu'en 2008) que de maisons (37 %, soit quatre points de plus qu'en 2008).

Des résidences principales plus grandes à Saint-Martin

Les deux tiers des résidences principales de Saint-Martin ont une surface comprise entre 40 et 100 m². 23 % font moins de 40 m² et seuls 10 % font 100 m² ou plus. Trois quarts des résidences sont occupés par trois personnes ou moins. Le nombre moyen d'habitants par résidence principale en 2013 est de 2,6.

À Saint-Barthélemy, 58 % des résidences principales ont une surface comprise entre 40 et 100 m². Les logements de moins de 40 m² et de 100 m² ou plus sont à part égale et représentent tous deux 21 %. Plus de huit résidences sur dix sont occupées par trois personnes ou moins. Le nombre moyen d'habitants par résidence principale en 2013 est de 2,4 *(figure 85)*.

Amélioration du confort des logements dans les deux îles

Le confort des logements s'améliore dans les deux collectivités. En 2013, quasiment toutes les résidences principales de Saint-Barthélemy ont un point d'eau potable ; 97 % disposent également de l'eau chaude, soit 12 % de plus qu'en 2008. La situation est différente à Saint-Martin où 59 % des logements ne disposent que de l'eau froide et 41 % de l'eau chaude également, soit 34 % de plus qu'en 2008. En revanche, très peu de logements n'ont ni eau, ni électricité à l'intérieur dans les deux îles.

Alors que le réseau d'égouts est quasi inexistant à Saint-Barthélemy, 60 % des logements y sont raccordés à Saint-Martin, 11 % de plus qu'en 2008. La majorité des logements de la première collectivité est raccordée à une fosse septique, 38 % dans l'autre collectivité. Entre 2008 et 2013, + 14 % de logements à Saint-Barthélemy et + 26 % à Saint-Martin ont au moins une pièce climatisée *(figure 86)*.

Les aides liées au logement peu présentes à Saint-Barthélemy

En 2014, 4 110 allocataires perçoivent une aide au logement dans les îles du Nord, soit 44 % de l'ensemble des allocataires. La majorité d'entre eux (98 %) résident à Saint-Martin où sept allocataires d'aides au logement sur dix perçoivent l'Allocation Logement Familiale et trois sur dix l'Allocation Logement Sociale.Les aides au logement sont versées majoritairement aux allocataires du parc privé à Saint-Martin (79 %) et pour l'ensemble des allocataires saint-barthinois. Entre 2013 et 2014, le nombre d'allocataires bénéficiaires des aides au logement a peu ou pas évolué dans les deux collectivités *(figure 87)*. ■

85 Plus de locataires que de propriétaires dans les Îles du Nord

Structure des résidences principales en 2013 (en %)

	Saint-Barthélemy	Saint-Martin
Selon le statut d'occupation		
Propriétaire	44	28
Locataire de logement vide non HLM	12	56
Locataire d'un logement vide HLM	0	5
Locataire d'un logement loué meublé	40	4
Logé gratuitement	5	7
Selon la superficie		
Moins de 40 m2	21	23
De 40 à moins de 100 m2	58	67
100 m2 ou plus	21	10
Selon le nombre de personnes		
1 personne	24	29
2 personnes	36	27
3 personnes	20	20
4 personnes et plus	19	25

Source : Insee, RP 2013 (exploitation complémentaire).

86 Amélioration du confort dans les deux collectivités

Confort des logements en 2013 (en %)

	Saint-Barthélemy		Saint-Martin	
	2013	Évolution 2013/2008	2013	Évolution 2013/2008
Point eau potable				
Eau froide seulement	2,7	- 53,2	58,7	- 9,0
Eau froide et chaude	97,2	12,3	40,5	34,1
Pas d'eau à l'intérieur du logement	0,1	- 89,2	0,7	- 60,1
Installations en eau et électricité				
Eau froide seulement, avec électricité	2,7	- 51,4	58,3	- 9,1
Eau chaude, avec électricité	97,0	12,0	40,5	34,6
Autres	0,3	- 73,3	1,1	- 50,6
Installations sanitaires				
Avec baign. ou douche, avec WC	98,9	8,3	97,0	6,4
Sans baign. ni douche, sans WC	0,5	0,0	2,5	- 81,1
Autres	0,5	- 58,6	0,5	- 39,9
Évacuation des eaux usées				
Raccordement au réseau d'égouts	0,5	- 20,0	60,5	11,1
Raccordement à une fosse septique	82,7	15,0	38,2	- 2,5
Raccordement à un puisard	16,4	- 13,5	0,7	- 44,6
Evacuation des eaux usées à même le sol	0,3	- 81,8	0,5	- 67,4
Autres				
Présence d'une cuisine intérieure avec évier	95,9	8,1	97,1	5,9
Au moins une pièce climatisée	88,6	13,6	68,6	26,1

Source : Insee, RP 2013 (exploitation complémentaire).

87 Le nombre de bénéficiaires des aides au logement est quasi-stable

Allocataires bénéficiaires des aides au logement en 2014 (en nombre et %)

	Saint-Barthélemy		Saint-Martin	
	2014	Évolution 2014/2013	2014	Évolution 2014/2013
Allocataires ayant perçu l'ALS	19	11,8	1 272	7,3
Allocataires ayant perçu l'ALF	49	- 3,9	2 761	- 2,5
Total	**68**	**0,0**	**4 033**	**0,4**

Source : Insee, RP 2013 (exploitation complémentaire).

Méthodologie

La CAF a un rôle essentiel au sein de la politique familiale puisqu'elle est en charge des prestations légales et de l'action sociale familiale. Elle gère ainsi les aides en faveur :

- des familles, par le versement des prestations familiales aux parents et aux enfants et par le soutien aux équipements et services en matière d'action sociale (crèches, restauration scolaire, etc.) ;
- du logement, par l'attribution des aides au logement (allocation de logement, prime de déménagement) et une participation à la construction de logements sociaux, à l'amélioration de l'habitat et à l'équipement des foyers ;
- de la lutte contre la précarité, par le versement aux personnes en grande difficulté de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, l'Allocation aux Adultes Handicapés et le Revenu de Solidarité).

Dans le cadre des prestations familiales, la Caisse d'Allocations familiales de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin prend en compte la famille, française ou étrangère, résidant dans le département et les Îles du Nord, ayant à sa charge un ou plusieurs enfants âgé(s) de moins de 20 ans et si elle remplit certaines conditions.

Les enfants sont considérés à charge jusqu'à l'âge limite :

- de 16 ans, dès lors que l'obligation scolaire est respectée ;
- de 20 ans à condition toutefois, qu'ils travaillent, que leur rémunération nette mensuelle n'excède pas 55 % du SMIC brut calculé sur la base de 169 heures.

Toutefois, cet âge limite est porté à 21 ans pour l'attribution du complément familial et de l'allocation de logement et à moins 25 ans pour l'attribution du RSA.

Les allocations familiales sont versées à partir du premier enfant (23,78 € pour un enfant à compter d'avril 2014).

Les conditions d'attribution, les seuils de ressources et les barèmes sont différents de la France hexagonale. Dans les DOM, le Complément Familial est attribué aux familles ayant au moins un enfant âgé de 3 à 5 ans et pas d'enfant de moins de 3 ans. Le sueil de ressources pour l'éligibilité à la prestation est inférieur à celui fixé dans l'hexagone et le montant de la prestation versée est sensiblement inférieur.

Sources

Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation des résultats des recensements de la population et des données mises à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin.

Les principales sources sont :
- recensements de la population (exploitations principale et complémentaire),
- kit synthèse locale, version 16.1,
- base de données communales (BDCOM),
- état civil,
- impôt sur le Revenu des Personnes Physiques,
- Données CAF.

Bibliographie

• Caisse d'allocations familiales Métropole et Départements d'Outre-Mer – Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche : « Prestations légales - Aides au logement - Revenu de solidarité active au 31 décembre 2014 »

• Caisse d'allocations familiales Métropole et Départements d'Outre-Mer – Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche : « Prestations légales - Aides au logement - Revenu de solidarité active au 31 décembre 2013 »

• A. Vilain, avec la collaboration de M.-C. Mouquet, « Les interruptions volontaires de grossesse en 2013 », Drees, collection Études et résultats, n° 0924 - Juillet 2015.

• C. Beller, O. Guillon, « Le parc locatif social au 1er janvier 2014 », Commissariat général au développement durable, Observation et statistiques Logement – Construction, n° 586, Décembre 2014.

• P. Quetier, « La construction neuve - Thématique Logement Année 2014 », DEAL Guadeloupe, Mission développement durable et évaluation environnementale, Septembre 2015.

• P. Quetier, « Le parc locatif social en Guadeloupe au 1er janvier 2014 », DEAL Guadeloupe, Mission développement durable et évaluation environnementale, Septembre 2015.

• Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (SGFGAS), « Bilan statistique des prêts à 0 % émis en 2014 », Mars 2015.

Pour en savoir plus

T. Aoudia, A. Benhaddouche, B. Chanteur, M. Guillaume, « Familles de Guadeloupe », Insee Antilles-Guyane, Septembre 2002. Produit en vente dans la bibiolthèque de de l'Insee, à l'adresse suivante : http://bibliotheque.insee.net/index.php?lvl=notice_display&id=137749.

NOTES

Directeur de Publication	Yves CALDERINI
Rédaction	Maud TANTIN-MACHECLER
Coordination	Gérald SERVANS
Contribution	Annick COUILLAUD, Nicolas KEMPF
Rédacteur en chef	Béatrice CELESTE
Rédacteur en chef adjoint	Maud TANTIN-MACHECLER
Couverture	Annick COUILLAUD
Mise en page	Maud TANTIN-MACHECLER

© Insee - 2017
www.insee.fr/guadeloupe

Insee **Dossier**

Guadeloupe

Familles de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin : en pleine mutation

Depuis toujours, la famille joue un rôle important dans la société guadeloupéenne. Mais sa structure et ses conditions de vie sont, depuis les dernières décennies, en pleine transformation. Face à des situations multiples qui ne sont qu'apparemment hétérogènes, la baisse de la fécondité et les déficits de jeunes générations participent à la compréhension des grandes tendances de l'évolution des modèles familiaux en Guadeloupe.

La démographie guadeloupéenne connaît un ralentissement ces dernières années. Les jeunes sont un peu moins nombreux et les familles quasi stables. La politique familiale consiste à accompagner les familles face aux charges de l'éducation. Elle se caractérise par des aides universelles mais aussi par des aides spécifiques. Les familles monoparentales et les ménages modestes sont les premiers concernés. Au-delà des aides financières, la politique familiale passe par l'appui à différentes structures d'action sociale.

Dossier n°13
Mai 2017

Insee Guadeloupe
Service territorial de Guadeloupe
34, chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard
BP 96 - 97102 Basse-Terre cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI
Rédactrice en chef :
Béatrice CELESTE
Rédactrice en chef adjointe :
Maud TANTIN-MACHECLER
Mise en page :
Maud TANTIN-MACHECLER

ISSN-2416-8394

© INSEE - CAF - Mai 2017

Insee mobile

9 782110 631817